

Rapport annuel



Assemblée
Générale
du 18.06.20

—
106^e
exercice
social



Le papier utilisé dans ce rapport est certifié FSC (Forest Stewardship Council).

Cette certification atteste d'une série de principes et de critères de gestion forestière mondialement reconnue. L'objectif de la certification FSC est de promouvoir une gestion responsable de la forêt.

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SCRL

La CILE fut constituée en vertu de l'arrêté royal du 12 février 1913 et par acte passé le 27 décembre de la même année. La CILE est une intercommunale pure qui associe 27 communes essentiellement sur les arrondissements de Liège et Huy-Waremme, la Province de Liège, la SWDE, l'AIDE et INTRADEL. Elle est soumise au régime juridique organisé dans le livre V, première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. La CILE exerce une mission de service public et, à ce titre, est une personne morale de droit public. Elle a adopté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

La CILE a pour objet social la production et la distribution de l'eau.

Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et, la dernière fois, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2018 (Publication aux Annexes du Moniteur belge du 25 juin 2018).



Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Société coopérative
à responsabilité limitée

Siège social :
Rue du Canal
de l'Ourthe, 8
4031 Angleur

Tél. 04.367.84.11
Fax 04.367.29.33
info@cile.be
www.cile.be

TVA BE 0202 395 052
RPM Liège

Editeur responsable :
Alain Palmans,
Rue du Canal
de l'Ourthe, 8
4031 Angleur

Photo de
couverture :
Arnaud Sauvage

Crédits photos :
Thierry Dricot
Jean-Louis Massart

Rapport annuel
présenté le 18 juin 2020
à l'Assemblée Générale
ordinaire des Associés

106^e exercice social

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux ou CILE produit et distribue l'eau potable par canalisations à plus d'un demi-million de personnes de l'agglomération liégeoise.

Elle alimente 24 communes associées en Province de Liège. Avec une autonomie de production qui couvre environ trois quarts de ses besoins, elle procède également à des achats et ventes d'eau à d'autres producteurs-distributeurs.

Avec une volonté marquée de poursuivre son investissement dans la qualité de ses services et de ses produits, elle est certifiée selon plusieurs normes internationales (ISO 9001, ISO 17025 et ISO 22000.)

Grâce à un financement contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 82 millions d'euros, la CILE garantit plus que jamais la pérennité de ses infrastructures, la qualité de l'eau qu'elle distribue et la sécurisation de ses réseaux d'approvisionnement.

Membre du Conseil Mondial de l'Eau, la CILE partage son expérience avec d'autres organismes publics acteurs de l'eau à l'étranger.

S'appuyant aujourd'hui sur une expérience de 106 ans, son savoir-faire, sa taille et son expertise lui permettent de se positionner comme un acteur majeur de l'eau en Wallonie.

Chiffres clés



Chiffre d'affaires

134.949.839,88 EUR



Clientèle

Population desservie 563.983 habitants
Consommation moyenne 42,92 m³/an
Compteurs en service 261.358



Effectifs

Ouvriers 177
Employés 198



Ressources

Production totale 26.218.158 m³
Captages Hesbaye 15.089.479 m³
Captages Néblon 9.940.818 m³
Captages locaux 1.187.861 m³
Débit moyen quotidien 71.831 m³
Fourniture d'eau aux associés 33.544.224 m³
Fourniture d'eau aux tiers 3.676.577 m³



Patrimoine

Conduites d'adduction 265 km
Conduites de distribution 3.425 km
Ouvrages de stockage 257
Capacité totale de stockage 96.820 m³
Stations de traitement de l'eau 16



Investissements

Production 3.542.504,50 EUR
Distribution 10.856.278,67 EUR



Qualité de l'eau

Analyses 14.874

Sommaire



1. Gouvernance

page 5



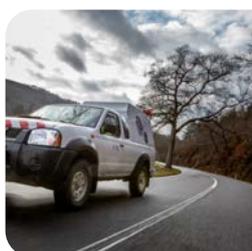
2. Rapport d'activités

page 11



3. Rapport de gestion

page 45



4. Rapport de rémunération

page 65



5. Rapport du contrôleur aux comptes

page 77



6. Comptes annuels

page 81



7. Annexes

page 107

1

Gouvernance



1. Administrations associées et parts souscrites

Situation au 31/12/2019

Capital "A"

(Production - 1 part = 250€)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
Ans	6.496,00	1.624.000,00	416.262,76	1.207.737,24
Anthistes	687,00	171.750,00	158.347,29	13.402,71
Awans	962,00	240.500,00	61.644,82	178.855,18
Beyne-Heusay	1.380,00	345.000,00	88.430,19	256.569,81
Blegny	4.875,00	1.218.750,00	326.210,33	892.539,67
Chaufontaine	2.716,00	679.000,00	189.844,10	489.155,90
Comblain-au-Pont	969,00	242.250,00	62.093,39	180.156,61
Dison	1,00	250,00	64,08	185,92
Esneux	1.520,00	380.000,00	97.401,38	282.598,62
Fexhe-le-Haut-Clocher	372,00	93.000,00	23.837,71	69.162,29
Flémalle	10.023,00	2.505.750,00	1.601.730,45	904.019,55
Fléron	2.851,00	712.750,00	262.225,41	450.524,59
Grâce-Hollogne	2.580,00	645.000,00	300.070,40	344.929,60
Hamoir	1.380,00	345.000,00	162.178,51	182.821,49
Herstal	6.559,00	1.639.750,00	540.506,20	1.099.243,80
Huy	3.177,00	794.250,00	693.516,99	100.733,01
Kelmis	2,00	500,00	128,16	371,84
Liège	47.500,00	11.875.000,00	3.043.793,17	8.831.206,83
Marchin	1.007,00	251.750,00	64.528,42	187.221,58
Modave	571,00	142.750,00	84.202,44	58.547,56
Ouffet	382,00	95.500,00	24.061,42	71.438,58
Saint-Nicolas	3.300,00	825.000,00	211.463,51	613.536,49
Seraing	12.533,00	3.133.250,00	935.458,34	2.197.791,66
Stoumont	1,00	250,00	64,08	185,92
Tinlot	173,00	43.250,00	21.876,57	21.373,43
Trooz	1.772,00	443.000,00	199.864,65	243.135,35
Visé	2.993,00	748.250,00	245.961,89	502.288,11
S.W.D.E.	1.462,00	365.500,00	93.684,74	271.815,26
TOTAL	118.244,00	29.561.000,00	9.909.451,40	19.651.548,60

Capital "B1"

(1 part = 250€)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
Province de Liège	11.824,00	2.956.000,00	767.572,00	2.188.428,00
TOTAL	11.824,00	2.956.000,00	767.572,00	2.188.428,00

Capital "B2"

(1 part = 250€)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
A.I.D.E.	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00
Intradel	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00
TOTAL	798,00	199.500,00	199.500,00	0,00

Capital "C"

(Distribution - 1 part = 250€)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
Ans	17.927,00	4.481.750,00	1.499.362,84	2.982.387,16
Anthisnes	3.950,00	987.500,00	355.743,35	631.756,65
Awans	9.746,00	2.436.500,00	890.279,00	1.546.221,00
Beyne-Heusay	6.070,00	1.517.500,00	545.013,70	972.486,30
Blegny	7.547,00	1.886.750,00	689.394,52	1.197.355,48
Chaufontaine	15.506,00	3.876.500,00	1.403.588,56	2.472.911,44
Comblain-au-Pont	7.937,00	1.984.250,00	672.744,53	1.311.505,47
Esneux	12.631,00	3.157.750,00	1.102.415,20	2.055.334,80
Fexhe-le-Haut-Clocher	4.271,00	1.067.750,00	390.147,92	677.602,08
Flémalle	19.683,00	4.920.750,00	1.682.145,05	3.238.604,95
Fléron	13.988,00	3.497.000,00	1.269.825,41	2.227.174,59
Grâce-Hollogne	14.383,00	3.595.750,00	1.280.573,23	2.315.176,77
Hamoir	10.894,00	2.723.500,00	911.384,46	1.812.115,54
Herstal	22.046,00	5.511.500,00	1.820.662,89	3.690.837,11
Huy	29.833,00	7.458.250,00	2.638.624,76	4.819.625,24
Liège	80.202,00	20.050.500,00	7.165.936,58	12.884.563,42
Marchin	25.175,00	6.293.750,00	2.163.278,44	4.130.471,56
Modave	8.718,00	2.179.500,00	796.332,96	1.383.167,04
Ouffet	6.320,00	1.580.000,00	395.000,00	1.185.000,00
Saint-Nicolas	11.727,00	2.931.750,00	1.042.156,82	1.889.593,18
Seraing	35.985,00	8.996.250,00	3.199.894,52	5.796.355,48
Tinlot	3.102,00	775.500,00	214.559,12	560.940,88
Trooz	7.816,00	1.954.000,00	713.972,15	1.240.027,85
Visé	18.200,00	4.550.000,00	1.580.210,78	2.969.789,22
TOTAL	393.657,00	98.414.250,00	34.423.246,79	63.991.003,21

2. Composition des organes de gestion, de direction et de contrôle

Le Conseil d'Administration

PRÉSIDENT

- M. Francis BEKAERT, Bourgmestre à Seraing

VICE-PRÉSIDENT

- M. Thomas CIALONE, Président du Conseil communal à Ans

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ASSOCIÉS

- Mme Sandra BELHOCINE, Conseillère communale à Grâce-Hollogne (depuis le 20 juin 2019)
- M. Mohammed BOUGNOUCH, Conseiller communal à Liège (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Marc CAPPÀ, Conseiller Communal à Fléron
- M. Samuel COGOLATI, Conseiller communal à Huy (jusqu'au 20 juin 2019)
- Mme Christel DELIEGE, Conseillère communale à Seraing
- M. Samuel DE TOFFOL, Echevin à Awans (depuis le 20 juin 2019)
- M. André DOMBARD, Conseiller communal à Trooz (depuis le 20 juin 2019)
- M. Francly DUPONT, Conseiller communal à Ans
- M. Miguel FERNANDEZ, Conseiller provincial à Liège
- Mme Annick GERARD, Conseillère communale à Herstal (depuis le 10 septembre 2019)
- M. Daniel GIELEN, Conseiller communal à Grâce-Hollogne
- M. Michel LEGROS, Echevin à Hamoir (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Patrick LECERF, Bourgmestre à Hamoir (depuis le 20 juin 2019)
- M. Jean-Louis LEFEBVRE, Bourgmestre f.f. à Herstal (depuis le 20 juin 2019)
- M. Jean-Denis LEJEUNE, Conseiller communal à Flémalle (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Giuseppe MANIGLIA, Conseiller communal à Liège
- M. Christophe MARCK, Echevin à Trooz (jusqu'au 20 juin 2019)

- M. Bernard MARLIER, Echevin à Esneux (depuis le 20 juin 2019)
- M. Sofiane MEZIANE, Conseiller communal à Liège (jusqu'au 20 juin 2019)
- Mme Diana NIKOLIC, Conseillère communale à Liège (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Stéphane OCHENDZAN, Echevin à Herstal (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Dominique PERRIN, Conseiller communal à Flémalle (depuis le 20 juin 2019)
- Mme Sarah SCHLITZ, Conseillère communale à Liège (jusqu'au 20 juin 2019)
- Mme Christelle STADLER, Conseillère communale à Huy (depuis le 20 juin 2019)
- M. André VRANCKEN, Conseiller communal à Awans

OBSERVATEURS

- Mme Florence HERRY, Directrice générale de l'A.I.D.E.
- M. Luc JOINE, Directeur général d'INTRADEL
- M. Eric VAN SEVENANT, Président du Comité de direction de la S.W.D.E.

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

- M. Luc HAKIER, secrétaire régional C.G.S.P. (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Arnaud KNOPS, agent CILE, délégué CGSP (depuis le 20 juin 2019)
- Mme Martine LACASSE, agent CILE, déléguée CSC (jusqu'au 20 juin 2019)
- Mme Micheline VLEUGELS, agent CILE, déléguée CGSP (depuis le 20 juin 2019)
- M. Henri WARLOMONT, agent CILE, délégué CGSP (jusqu'au 20 juin 2019)
- M. Bernard WATRIN, agent CILE, délégué CSC (depuis le 20 juin 2019)
- M. Eric WUIDAR, agent CILE, délégué CGSP (depuis le 20 juin 2019)

Le Comité de Gestion

PRÉSIDENT

- M. Francis BEKAERT

VICE-PRÉSIDENT

- M. Thomas CIALONE

MEMBRES

- Mme Christel DELIEGE, Administrateur
- M. Daniel GIELEN, Administrateur (depuis le 20 juin 2019)

Le Comité de Rémunération

PRÉSIDENT

- M. Jean-Louis LEFEBVRE (Membre depuis le 10/09 et Président depuis le 26/11/2019)

MEMBRES

- M. Patrick LECERF, Administrateur (depuis le 10/09/2019)
- M. Giuseppe MANIGLIA, Administrateur (depuis le 10/09/2019)
- M. Bernard MARLIER, Administrateur (depuis le 10/09/2019)
- M. Daniel GIELEN, Administrateur (jusqu'au 20/06/2019)
- M. Michel LEGROS, Administrateur (jusqu'au 20/06/2019)

Le Comité d'Audit

PRÉSIDENT

- M. Marc CAPPÀ, Administrateur (depuis le 10/09/2019 et Président depuis le 04/11/2019)

MEMBRES

- M. Samuel COGOLATI, Administrateur (jusqu'au 20/06/2019)
- M. Francy DUPONT, Administrateur (depuis le 10/09/2019)
- M. Patrick LECERF, Administrateur (depuis le 10/09/2019)
- M. Giuseppe MANIGLIA, Administrateur (depuis le 10/09/2019)
- Mme Diana NIKOLIC, Administrateur (jusqu'au 20/06/2019)
- Mme Christelle STADLER (depuis le 10/09/2019)

Le Contrôleur aux Comptes

- Cabinet BDO SCRL

Le Directeur général

- M. Alain PALMANS

3. Fonctionnement des organes de gestion

Conformément à la législation, la CILE a tenu deux Assemblées générales statutaires, en date des 20 juin et 19 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a siégé 12 fois, et le Bureau exécutif s'est réuni à 21 reprises.

4. Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 18 juin 2020

Le Conseil d'Administration, en séance du 21 avril 2020, a arrêté comme suit l'ordre du jour :

1. Exercice 2019 - Approbation du bilan et du compte de résultats
2. Solde de l'exercice 2019 - Proposition de répartition - Approbation
3. Rapport de rémunération - Approbation
4. Décharge de leur gestion pour l'exercice 2019 à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration - Approbation
5. Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2019 - Approbation
6. Lecture du procès-verbal - Approbation

2

Rapport d'activités



1. Activités de la production

1.1. Politique générale de valorisation de notre patrimoine hydrique et sécurisation

Répartition des moyens de production (m ³)	2015	2016	2017	2018	2019
Captages Hesbaye	14.179.026	14.504.385	16.493.022	16.304.194	15.089.479
Captages Néblon	9.155.781	11.242.798	9.750.617	10.452.038	9.940.818
Captages locaux	1.111.715	1.301.360	1.167.267	1.225.721	1.187.861
Fournitures par D.G.P. ^a	7.579.999	6.746.955	6.752.506	7.057.871	7.315.698
Fournitures par S.W.D.E.	1.711.874	1.789.912	1.889.607	1.997.448	1.919.982
Fournitures par VIVAQUA	2.046.230 ^b	1.723.770 ^c	2.319.008 ^d	2.001.779 ^e	3.430.119 ^f
Fournitures par IDEN (Nandrin)	5.988	6.968	3.391	3.951	4.121
Total	35.790.613	37.316.148	38.375.418	39.043.002	38.888.078

(a). D.G.P. = Direction de la Grande Production de la S.W.D.E.
 (b) dont 1.024.703 m³ via la nouvelle liaison Modave - Warzée
 (c) dont 873.058 m³ via la nouvelle liaison Modave - Warzée
 (d) dont 1.294.412 m³ via la nouvelle liaison Modave - Warzée
 (e) dont 888.219 m³ via la nouvelle liaison Modave - Warzée
 (f) dont 2.246.567 m³ via la nouvelle liaison Modave - Warzée

1.2. Evénements ayant eu une incidence sur la production et l'achat d'eau

Effondrement, en août 2019, du Roua dans la zone de captage de Hesbaye (commune d'Awans). Phénomène aggravé par la qualité de l'eau qui y circulait et qui a provoqué une pollution du Puits Régulateur. Ladite qualité n'a jamais été impactée par cette pollution qui s'est prolongée jusqu'en décembre 2019.

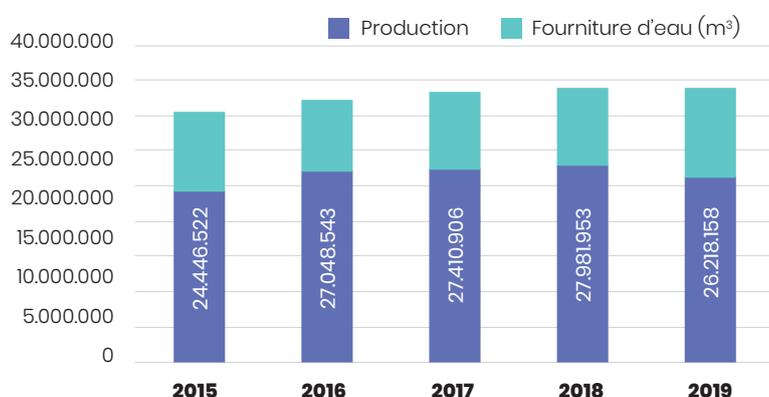
Un dossier de dédommagement a été introduit auprès des compagnies d'assurances. Le préjudice, pour les seuls surcoûts d'exploitation, s'élève à près de 500.000 €.

Les conditions climatiques, plus favorables en 2019 qu'en 2018 (insolation de 1757,5 h en 2019 contre 1898,4 h en 2018 et des précipitations de 798,6 mm sur 101 jours contre 650,2 mm sur 141 jours en 2018) n'ont, malheureusement, pas contribué à la remontée des nappes sur les aquifères. En particulier, en Hesbaye, dont les niveaux ont été historiquement bas.

La production des captages du Néblon enregistre, également, une diminution de l'ordre de 5 % par rapport à l'année précédente.

Au niveau des captages locaux, les productions sur les villes et commune de Visé, Ha-

Production et fourniture d'eau en m³



moir et Huy sont en phase avec celles des années précédentes.

L'Institut Royal Météorologique de Belgique a qualifié l'année 2019 comme une année chaude, ensoleillée et relativement sèche.

La réparation de six fuites importantes sur le réseau d'adduction a été effectuée pour un coût global d'environ 180.000 €. Ces travaux ont été réalisés sur les villes et communes de Liège, Comblain-au-Pont, Herstal, Seraing, Grâce-Hollogne et Fléron.

Des achats externes d'eau, plus importants, ont été enregistrés à la suite de la pollution rencontrée en Hesbaye. Dans une moindre mesure, on peut également signaler l'impact du rinçage du dernier tronçon de sécurisation du Néblon et du renouvellement d'eau rendu nécessaire par la nouvelle sécurisation dudit site.

La renégociation du contrat de vente d'eau "VIVAQUA" entrainera, à partir de 2020, un impact financier estimé à plus de 250.000€ par an. Et ce, avec une obligation de prise minimale annuelle de deux millions de m³.

L'impact de la mise en service de la nouvelle chambre de sécurisation du captage de

Triffoy. Ainsi que les mesures immédiates de sécurisation, suite à deux intrusions, sur trois tourelles d'accès dans les galeries de Hesbaye (Aineffe).

La nouvelle conduite CILE de sécurisation du Néblon a permis le dépannage de la S.W.D.E., en novembre 2019, à la suite d'une fuite importante (1.000 m³/h) sur l'adduction Eupen - Fléron (commune de Dison). Et ce, en faisant transiter de l'eau pompée à Modave jusqu'à Fléron grâce à la connexion du Bol d'Air.

1.3. Objectifs quotidiens

Outre les missions habituelles de maintenance et d'amélioration continue du réseau d'adduction, le personnel a contribué, en 2019 :

- à la poursuite des renouvellements de conduites d'adduction d'eau ;
- à la pose / remplacement de nouveaux débitmètres ;
- à la pose de barrières et clôtures autour d'ouvrages de captage ;
- à la poursuite du remplacement de la fontainerie sur le site de la Transition ;
- à la mise en place d'une nouvelle conduite de transport dans l'ancien aqueduc d'Ans.

1.4. Suivi des Indicateurs

	Valeur cible	2017	2018	2019
Valorisation des ressources propres		81,42	81,60	77,19*
Taux d'efficacité des interventions réalisées	90,00	98,06	97,18	93,16
Ratio énergétique (kWh haute tension / m ³ produit (hors achat))	0,50	0,39	0,38	0,36

(*) Directement liée à la pollution en Hesbaye

1.5. Usine d'embouteillage

Evolution de la production de bonbonnes de 10L d'eau de table depuis la mise en service de l'usine d'embouteillage en 2010 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bonbonnes de 10L d'eau produites	8.400	19.200	15.760	14.360	28.080	21.480	14.800	39.200	12.600

La production des bonbonnes est organisée en fonction des besoins et des dépannages internes ainsi que des demandes externes (S.W.D.E., VIVAQUA, AquaFlanders...).

1.6. Autres projets

Dans le cadre de la rationalisation du secteur de l'eau en Wallonie et du Schéma Directeur de Production Régional, à l'échelle de la Province de Liège, la CILE a poursuivi sa participation aux réunions.

L'ensemble du personnel du département Production s'est investi dans le premier exercice de crise organisé en collaboration avec W-SMART (Cf. infra).

2. Activités de la distribution

2.2. Service Technique

LES SECTEURS

La mission essentielle des quatre secteurs de distribution est d'assurer le transport de l'eau en quantité et qualité 24h/24 jusqu'aux compteurs des abonnés. Pour ce faire, des travaux de maintenance et d'entretien de réseaux mais aussi des renouvellements de conduites vétustes, des extensions de réseaux et des chantiers de renouvellement complet d'installations sont effectués.

Maintenance et entretien des réseaux :

- 5.377 travaux de plomberie ;
- 369 interventions sur BI/BH ;

S'ajoutent divers travaux d'entretien de réseaux, interventions sur raccordements, conduites et vannes.

	Raccordements	Conduites	Vannes
2017	2.654	825	228
2018	2.396	902	230
2019	2.422	761	232

Travaux d'investissement et nouvelles installations :

- 778 remplacements de raccordements complets ;
- 6 poses de nouvelles vannes ;
- 695 nouveaux raccordements ;
- 110 modifications de raccordements ;
- 19 chantiers d'extension de réseau ;
- 18 chantiers de renouvellement de conduite.

	Nouveaux branchements	Modifications de branchements	Pose de compteurs supplémentaires
2017	685	77	1.390
2018	634	102	1.448
2019	727	110	1.488

Missions détaillées :

Nombre annuel des interventions	Secteur Liège	Secteur Hesbaye	Secteur Basse-Meuse	Secteur Condroz
Réparation de fuite sur raccordements	411	273	150	98
Réparation de fuite sur conduites	258	217	162	124
Remplacement ponctuel de raccordements en plomb	128	120	73	52
Réalisation de nouveaux raccordements	213	211	154	117

Les secteurs d'exploitation réalisent également des raccordements provisoires, via l'installation du Watertruck ou de cols de cygne, pour permettre une mise à disposition d'eau gratuite, lors de périodes caniculaires ou d'événements qui se déroulent sur le territoire des villes et communes associées.

Cellule Plomb (assurée par les adjoints des secteurs)

En 2019, les adjoints des secteurs d'exploitation ont assuré la surveillance de chantiers spécifiques de remplacement d'un peu plus de 200 raccordements en plomb.

CELLULE RECHERCHE DE FUITES

L'optimisation du rendement de réseau est un des axes majeurs du plan stratégique 2020/2022. La cellule recherche de fuites est un élément clé pour y parvenir.

Les fuites localisées par les trois types de corrélateurs à disposition ont été confirmées à 64 reprises par une cloche d'écoute et à 129 reprises par une canne d'écoute.

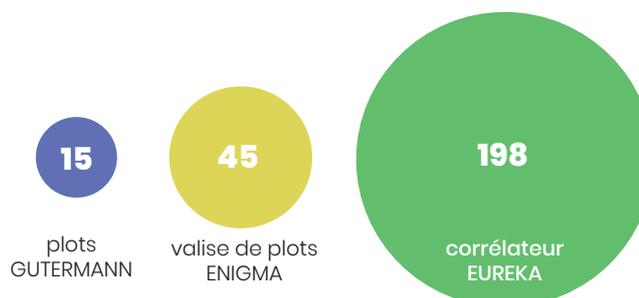
Par ailleurs, un essai de recherche de fuites, par satellite, a été mené par la société israélienne UTILIS sur le réseau de la ville de Liège.

La firme UTILIS analyse des données satellites japonaises issues du scan de la région choisie et localise, dans un rayon de 100 mètres, une zone susceptible de perte d'eau potable (voir page suivante).

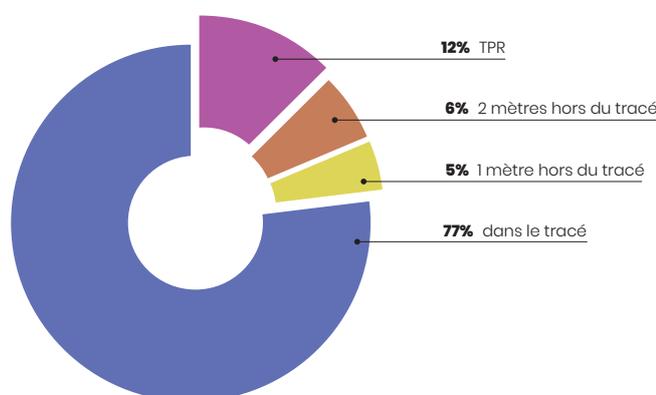
Le résultat a été 45 points d'intérêt livrés par les analyses satellites. Parmi ces 45 zones, 40% de fuites y ont été localisées.

Toutefois, après plusieurs semaines de vérification sur terrain, il est apparu diverses difficultés lors de la prospection. La principale

Nombre de détections de fuites



Niveau de précision de détections de fuites



est le milieu hyper urbain de Liège qui rend très long le travail de recherche par manque de précision.

De plus, le programme n'indique pas l'importance des pertes. Or, cette précision pourrait aider à la gestion des priorités.

Enfin, la cellule recherche de fuites est dotée d'un nouveau marché de sous-traitance qui permet de localiser une perte d'eau par gaz traçant. Cette technique consiste à introduire de l'hélium dans une canalisation en charge sur laquelle une fuite est soupçonnée. Grâce à un renifleur en surface, le gaz qui s'échappe par le point de rupture remonte verticalement à la surface, indiquant la position de la fuite.

Repérage des fuites par satellite

La firme UTILIS analyse des données satellites japonaises issues du scan de la région choisie et localise, dans un rayon de 100 mètres, une zone susceptible de perte d'eau potable..



Atelier et Cellule mutation des compteurs

Les agents de la cellule mutation des compteurs ont procédé :

- au remplacement urgent de 506 compteurs ;
- au remplacement de 138 compteurs de gros calibre ;
- au remplacement de 9.625 compteurs de petit calibre.

2.2. Service Administratif

Les employés supportent administrativement l'ensemble des activités du terrain, que ce soit celles effectuées par les secteurs, celles du service compteurs ainsi que celles des raccordements.

Ils gèrent également, par téléphone, par mail et par courrier, la relation client. Ils récoltent, traitent et analysent les informations afin de répondre, de la manière la plus adéquate, aux attentes des clients. Ils sont un relai incontournable.

En 2019, 13.036 courriers relatifs à une mutation de compteur ont été envoyés.

Les demandes de nouveaux raccordements, modifications et suppressions de raccordements, enlèvement de compteurs et remises en service, placements de compteurs supplémentaires représentent annuellement environ 1.900 dossiers.

698 demandes de nouveaux raccordements ont été enregistrées au cours de l'année 2019 et 84 % des dossiers ont été réalisés endéans un délai des 30 jours.

Les employés assurent, en fonction de l'urgence et de l'importance des problèmes techniques, la répartition des demandes d'interventions vers les quelques 95 ouvriers de la distribution. Ils rédigent tous les documents destinés au relevé des prestations et à l'imputation comptable des actes réalisés par le personnel de terrain.

Afin de se conformer aux obligations du Décret "impétrants", 3.964 demandes de travaux ont été encodées dans la plateforme informatique Powalco. Celle-ci permet, notamment, de coordonner d'éventuels travaux et de communiquer les autorisations vers le responsable de chantier.

A l'issue de chaque chantier, un plan de récolement est consigné dans le portail Klim-Cicc.

Enfin, depuis l'instauration du logiciel SAP, un expert-relai assure le suivi statistique des interventions et propose les améliorations à apporter dans la gestion des données de maintenance. En 2019, il a, notamment, participé, activement, à la mise en place organisationnelle du nouveau marché des travaux divers dans SAP.

2.3. Management

Le management de la distribution a également participé à divers projets afin d'améliorer le quotidien du service opérationnel.

- **Marché Travaux divers** : le marché Travaux divers est le marché de sous-traitance qui assure le génie civil des interventions sur les installations de distribution d'eau. Dans le cadre de sa reconduction, il a été réaménagé en profondeur afin d'améliorer l'organisation des équipes, des travaux à réaliser tout en tenant compte de l'attente des abonnés. Ce marché, qui a nécessité des mois de préparation, a débuté, avec succès, en octobre 2019.
- **Rénovation des "barres secteurs"** début 2019.
- **Création d'un catalogue des pièces du magasin** qui permet d'identifier, facilement, une pièce de fontainerie grâce à sa représentation photo mais également en y associant sa dénomination technique, "populaire" ainsi que le n° de loge. Ce catalogue est une mine d'informations pour tout nouveau fontainier. Il permet une meilleure communication entre les acteurs de terrain et les services administratifs.
- **Nouveaux inventaires des véhicules** : ceux-ci n'avaient plus été mis à jour depuis de nombreuses années et ne répondaient donc plus aux besoins des agents. En collaboration entre les services logistique et les services techniques, ces inventaires ont été revus complètement en tenant compte des métiers et spécifications des secteurs.

3. Activités des supports techniques

3.1. Bureau d'études

PROJETS DE RENOUVELLEMENT ET DE POSE D'INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION ET D'ADDUCTION

Les études réalisées et terminées en 2019 concernaient les villes et communes de Seraing (adduction), de Beyne-Heusay, Blegny, Esneux, Grâce-Hollogne, Liège et Seraing (distribution).

Les études menées ou poursuivies en 2019 concernaient les villes et communes de Liège, Oufet et Saint-Nicolas (adduction) ainsi que celles de Chaudfontaine, Grâce-Hollogne, Huy, Liège, Saint-Nicolas, Trooz et Visé (distribution).

	2018	2019
Etudes réalisées - budget engagé		
Adduction (Production)	1	1
Distribution	16	10
Montant estimé	2.921.299,00	1.770.111,00
Etudes menées ou poursuivies - budget non engagé		
Adduction (Production)	3	3
Distribution	14	11
Montant estimé	4.473.907,00	4.042.000,00
Lotissements et zonings		
Avant-projets	24	19
Projets facturés	16	9
Montants facturés	90.469,47	70.079,96

PROJETS D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Les études relatives à la maintenance des bâtiments, et particulièrement, à celle du siège social, ont généré un engagement de 702.526,00 EUR. Elles portaient sur :

- la mise à jour du projet de renouvellement du système de régulation et de supervision des installations HVAC ;
- le projet de mise en conformité de l'installation de détection incendie vis-à-vis des dernières normes en vigueur et remplacement de la centrale de détection incendie ;
- le projet de cloisonnement et d'aménagement du local IT du 3^e étage ;
- le projet d'accord-cadre pour des travaux de cloisonnement de locaux et d'aménagement de mobiliers fixes de bureau ;
- le projet de location et d'aménagement d'un local extérieur provisoire à destination du département IT ;
- le projet de remplacement des vitrages et isolation thermique de la verrière du 2^e étage ;
- le projet du contrat d'entretien et de dépannage du système de filtration de la pièce d'eau (antenne administrative - quai des Ardennes à ANGLEUR).

Dans le cadre Groupement d'Intérêt Economique (GIE) constitué entre la CILE et VIVAQUA, sous la dénomination "Néblon-Modave GIE", aucune prestation d'études n'a été réalisée par VIVAQUA en 2019.

Le projet d'équipement électrique de la centrale de pompage de Mont a été étudié par les services techniques en 2019. L'exécution des travaux est prévue pour le début du mois d'avril 2020.

Ce projet a généré un engagement de 90.118,10 EUR.

3.2. Surveillance et suivi de travaux

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION ET D'ADDUCTION

En 2019, les travaux de renouvellement complets et terminés (hors dédoublement de l'adduction du Néblon) des installations et bâtiments, ont généré un investissement global de 2.450.000 EUR.

	2017	2018	2019
Investissement global	4.460.000,00	3.420.000,00	2.450.000,00
Nombre de chantiers - adduction	3	2	1
Nombre de chantiers - distribution	17	26	8
Nombre de chantiers non terminés (pas d'investissement)	23	4	4
Mètres de conduites posées	7.777 (DN 60 à 300 mm)	11.008 (DN 60 à 350 mm)	3.096 (DN 80 à 200 mm)
Nombre de branchements particuliers renouvelés	968	686	271
Nombre de branchements particuliers vé-tustes renouvelés		296	79

SURVEILLANCE DES CHANTIERS D'ÉQUIPEMENT DE LOTISSEMENTS ET ZONINGS

	2017	2018	2019
Nombres de chantiers surveillés et clôturés	16	11	9
Mètres de conduites posées	7.379*	9.418**	5.886***
Montant global des travaux	668.536,41	1.308.575,66	821.605,53
Montant des frais de surveillance facturés	35.299,53	65.796,50	36.340,70
Nombres de chantiers surveillés mais non clôturés (non encore facturés)		10	10

(*) 2017 conduites de DE 90 mm à DE 160 mm

(**) 2018 conduites en polyéthylène de DE 90 mm à DE 160 mm et en Fonte Ductile de DN 100 mm à DN 500 mm

(***) 2019 conduites en polyéthylène de DE 90 mm à DE 160 mm et en Fonte Ductile de DN.80 mm à DN 250 mm

TRAVAUX DE DÉDOUBLEMENT DE L'ADDUCTION DU NÉBLON ET INTERCONNEXION NÉBLON - MODAVE

A l'aube de la finalisation de ce projet d'envergure, qui aura duré plus de dix ans et dont l'aboutissement est prévu dans le courant du premier semestre 2020, le montant total des dépenses 2019 s'élève à 3.695.167,07 EUR.

Pour rappel, l'objectif de la sécurisation est de garantir, même en cas d'incident sur la conduite principale, l'alimentation de la totalité de l'agglomération liégeoise en créant, notamment, une liaison avec les captages de Vivaqua, situés à Modave, non loin de Néblon.

Concrètement, en 2019, les travaux suivants ont été exécutés dans le cadre de ce projet :

- Finalisation des travaux de pose de conduite de la phase 2C2, entre Boncelles et le site du Bol d'Air ;
- La pose de 4,5 kilomètres de conduite entre le site du Bol d'Air et la chambre d'interconnexion avec l'ancienne adduction du Néblon construite dans le bois Saint-Jacques à Angleur ;
- Les équipements électromécaniques de la chambre d'interconnexions avec les installations de la S.W.D.E. sur le site du Bol d'Air et de la chambre d'interconnexion d'Angleur sur l'ancienne adduction du Néblon.

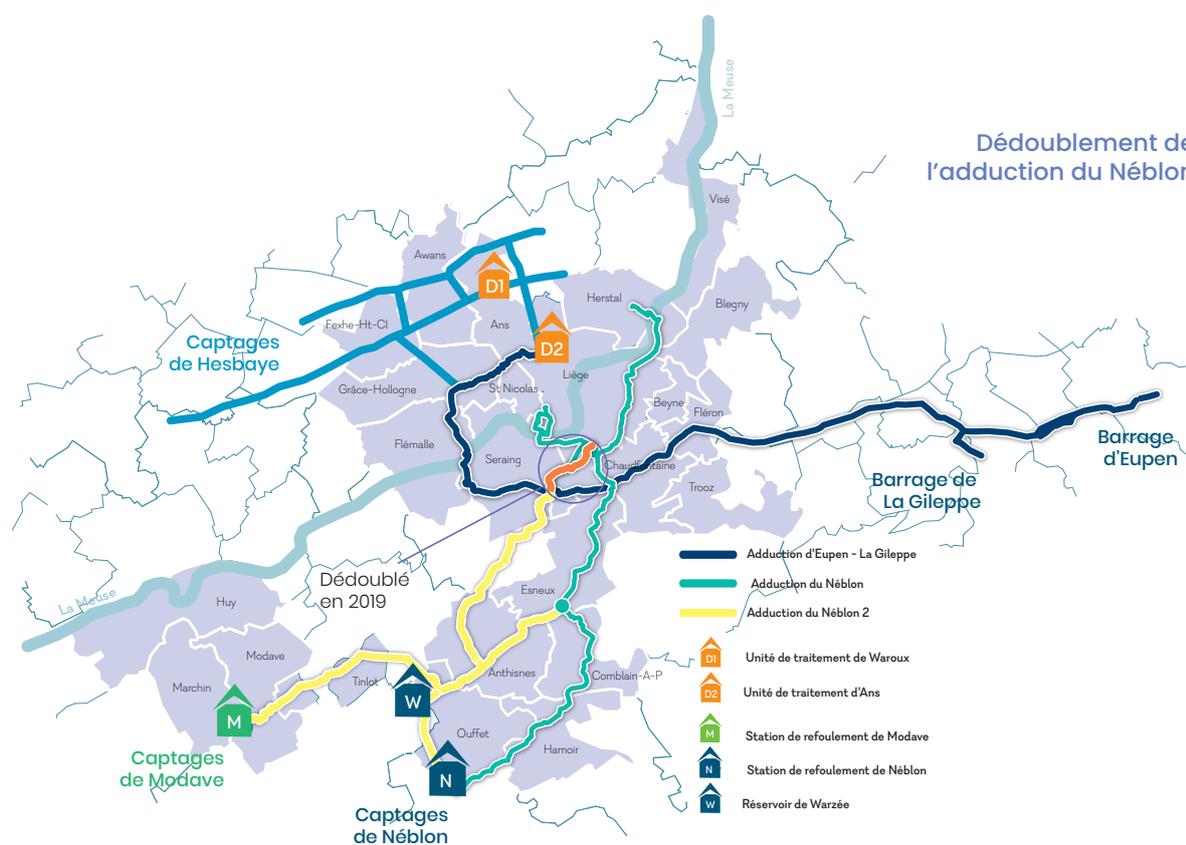
Au 31 décembre 2019, la CILE dispose de 5 points d'injection dans l'ancienne adduction (respectivement à Néblon-le-Moulin via le réservoir de Warzée, à Poulseur, à Souverain-Pré, au Bol d'Air et à Angleur).

Au 31 décembre 2019, les travaux qui restent à réaliser sont :

- Les finitions des abords de la CV d'Angleur (VA4) et du chemin d'accès ;
- La remise en état du chemin forestier de la Corniche Saint-Jacques à Angleur ;
- L'intégration et la validation de la programmation des automatismes sur les nouvelles installations électromécaniques des CV du Bol d'Air et d'Angleur ;
- Les travaux de modification et d'adaptation des installations électriques de la centrale de pompage de Mont à Poulseur ;
- Suite à une réclamation du SPW, un tronçon 650 mètres de la N.638 entre le site du Néblon et Warzée, ayant fait l'objet de travaux de pose de conduites dans le cadre de la Phase 1 du projet de dédoublement de l'adduction du Néblon, devra subir une réfection générale à charge de la CILE sur base d'une convention signée et approuvée en date du 4 octobre 2016.

Ces travaux devraient être réalisés dans le courant 2020 selon la programmation à déterminer par le SPW.

Le coût annuel moyen des travaux, soit depuis 2009, est de l'ordre de 3.780.000 EUR par an.



TRAVAUX EFFECTUÉS AUX INSTALLATIONS DES BÂTIMENTS TECHNICO-ADMINISTRATIVES

Au cours de l'année 2019, les travaux suivants ont été réalisés :

Siège social

- Création d'une nouvelle zone de parking extérieure pour 21 emplacements supplémentaires et réfections locales des voies d'accès ;
- Travaux de plantations aux abords du siège social ;
- Renouvellement de tronçons de clôtures et réparation de la barrière coulissante principale ;
- Remplacement des dalles de faux plafonds du bureau IT du 3^e étage ainsi que du Service Communication ;
- Mise en conformité des dévidoirs et remplacement des extincteurs à poudre ;
- Mise en conformité de la détection incendie du local annexe dédié à l'accueil de la clientèle.

Quai des Ardennes

- Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée en vue du déménagement du Service de la Comptabilité ;
- Remplacement des luminaires bas extérieurs par les luminaires à lampes LED ;
- Réparation des chaudières ;
- Remise en état et remplacement du système de filtration de la pièce d'eau et de la fontaine ;
- Mise en conformité du local de la chaufferie (détection incendie - ventilation) ;
- Aménagement d'un espace de détente au sous-sol.

PRESTATIONS DU GÉOMÈTRE

Evolution du nombre de dossiers pris en charge par la cellule "Géomètre"

	2017	2018	2019
Nombre total de dossiers pris en charge dont :	74	115	141
nombre de dossiers en cours ^a	51	77	83
nombre de dossiers programmés à réaliser	4	7	18
nombre de dossiers terminés ^b	19	31	40
Répartition des dossiers terminés :			
bornages, divisions et levés de terrain ^c	4	9	6
plans As-built ^d	8	18	30
nivellement de terrain pour recherche de fuites	1	2	
implantations de bâtiments, chambres de vannes, conduites, clôtures, ...	6	2	4

(a) dont sous-traités : 7 en 2019 ; 13 en 2018 et 18 en 2017

(b) dont sous-traités : 1 en 2019 ; 3 en 2018 et 6 en 2017

(c) dont sous-traités : 0 en 2019 ; 1 en 2018 et 4 en 2017

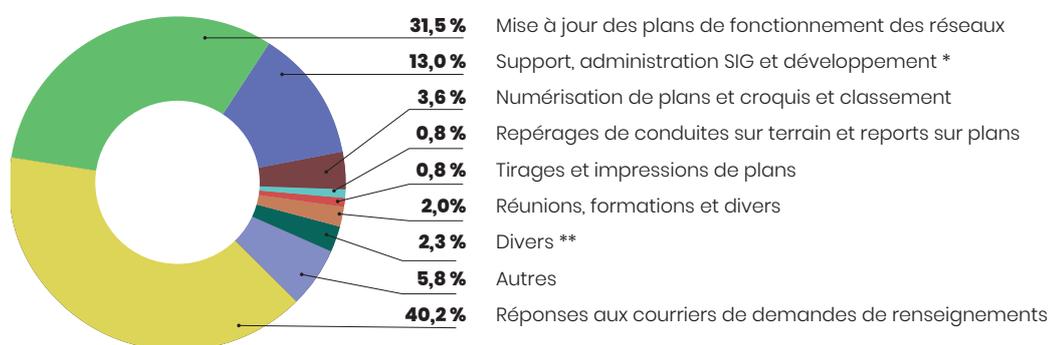
(d) dont sous-traités : 1 en 2019 ; 2 en 2018 et 4 en 2017

LA CARTOGRAPHIE

La cellule Cartographie joue un rôle essentiel dans la production et l'acquisition de données géographiques des conduites ainsi que dans leur partage et diffusion. Grâce à la disponibilité plus rapide de l'information, elle augmente l'efficacité du travail de gestion des utilisateurs. En réduisant les délais d'études, d'obtention de documents et de prise de décision, elle améliore le service à la clientèle.

Pour cela, le service réalise un nombre important de missions :

	2017	2018	2019
Nombre de mise à jour de plans de fonctionnement des réseaux	699	1.500	1.491
Nombre de km de conduites repérées sur terrain	2,60	2,17	3,70
Nombre de nouveaux plans projets inventoriés	42	47	23
Nombre de nouveaux plans de repérages inventoriés		54	25
Nombre de croquis scannés et indexés	2.781 (scannés) 3.079 (indexés)	3.541	3.051
Nombre de croquis "plomb" scannés et indexés		11.416	3.301
Nombre de courriers de réponse traités	11.318	14.256	13.510
Nombre de plans Patrimoine scannés et indexés		214	



Répartition des activités (en %)

(*) Prestations et réunions pour préparation du nouvel SIG inclus
(**) Géomatique et traitement des données, Qualité ISO, courriers Patrimoine

L'ATELIER ÉLECTROMÉCANIQUE

Le personnel de l'atelier électromécanique a procédé, en 2019, aux travaux suivants :

- La maintenance de 77 vannes de régulation ;
- La visite et les contrôles de 98 centrales de pompages et ouvrages d'eau ;
- Le contrôle de 57 protections cathodiques ;
- Le remplacement, le câblage et la mise en service de 9 débitmètres électromagnétiques ;
- L'installation et mise en service de 24 Data Logger ;
- La réalisation de 43 nouvelles clés de manœuvre et réparation d'une cinquantaine de celles-ci ;
- La réalisation de 9 nouveaux cols de cygne et réparation d'une trentaine de ceux-ci ;
- Le façonnage de 19 butées pour les compteurs ;
- L'alésage d'une centaine de brides ;
- 139 interventions du service de garde.

A noter également la réalisation de travaux de plus grande ampleur, comme :

- Centrale du Néblon : réalisation et mise en place d'une tuyauterie en inox DN 200 (rapatriement de volume d'eau vers les cuves de pied du Néblon). Mise en place et raccordement de deux vannes DN 200 motorisées ;
- Centrale de Poulseur : dé/remontage des deux pompes pour entretien ;
- Centrale de Pêchet : modification des tuyauteries et mise en place de deux nouvelles pompes ;
- Réalisation de tuyauterie inox pour l'alimentation de l'hôpital du Mont Légia ;
- Haie del Praye : mise en place de l'équipement électrique et hydraulique afin de mettre en service un surpresseur ;
- Centrale de Strée : modification des tuyauteries pour le placement d'une nouvelle vanne de régulation ;
- Migration des lignes PSTN vers des lignes ADSL. Modification, mise en service de la ligne ADSL avec Proximus dans 19 armoires ;
- Mise en place de 15 armoires pour la migration de lignes GPRS vers la double communication. Raccordement de ces armoires.

4. Protection des captages

4.1. Délimitation des zones de prévention

Captages de Hesbaye : le Code de l'Eau a été modifié en 2019. Il précise, notamment, les modalités légales nécessaires pour l'élaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE). Un bureau d'avocats a été désigné, fin de l'année, pour accompagner cette démarche complexe. Des contacts sont en cours avec les bureaux d'études, préalablement à la consultation de marché.

Captages de Pêchet : le dossier est en attente d'un examen par l'Administration. Il a été transmis au service juridique pour avis, notamment, sur l'obligation, ou non, de tenir une nouvelle enquête publique.

Captage de Triffoy : des contacts ont été pris avec la commune en vue de sécuriser les abords de la prise d'eau par un rail de sécurité le long de la voirie. La mise en conformité des installations existantes pourra débuter aus-

sitôt que la SPGE aura déterminé les modalités pour la signature des conventions avec les propriétaires et la réalisation des tests d'étanchéité.

Captages de Visé : un dossier de délimitation provisoire des zones de prévention a été déposé auprès du SPW, conformément aux nouvelles dispositions du Code de l'Eau.

4.2. Travaux en zone de prévention

Captages de Hesbaye : des travaux d'étanchéification ont été réalisés sur le Grand Roua, afin de limiter les infiltrations depuis la surface vers les eaux souterraines.

4.3. Surveillance des zones de captage

Le service a analysé et remis un avis sur 469 dossiers concernant des demandes de permis unique, d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement, intégré et d'avis préalable :

- 402 demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation ou certificat d'urbanisme (341 immeubles d'habitation, 32 commerces ou bâtiments industriels, 9 exploitations agricoles, 1 projet de lotissement et 19 projets d'aménagements publics ou d'équipements communautaires) ;
- 42 demandes de permis d'environnement, uniques et intégrés, dont 8 exploitations agricoles ;
- 8 demandes de permis de prises d'eau souterraines privées ;
- 4 demandes d'avis relatifs à la gestion des eaux pluviales ;
- 25 dossiers concernant des demandes d'avis préalables ou divers, provenant directement de bureaux d'études, d'architectes ou d'administrations.

Le nombre de dossiers traités est stable par rapport à 2018. Le service a continué à suivre les projets d'aménagement autour de l'aéroport de Liège, visant en particulier les zones de développement économique, la constitution de remblais et la gestion des eaux pluviales.

Les actions visant à maintenir des contacts étroits avec les administrations des communes dont le territoire est situé en zone de prévention de captage ont été continuées. Un contact téléphonique est établi chaque

semaine avec les agents concernés, le lundi, pour s'informer de demandes de permis en cours ou à venir ou simplement de projets pour lesquels ils auraient été questionnés. Diverses actions de relation publique ont ainsi été réalisées telles que la distribution en main propre d'un set de bureau de la CILE aux Directeurs généraux des 20 communes concernées, aux agents des services environnement et urbanisme, aux agents traitants de la Direction de Liège de la DGO4 et de la DGO3, aux agents de la Direction des Eaux Souterraines et de Natura 2000 de Liège ainsi qu'aux Coordinateurs des Contrats Rivières Meuse aval et Ourthe.

La sensibilisation des particuliers, des architectes, des entrepreneurs, des agriculteurs et des conseillers en environnement dans des PME reste une priorité. Le service a ainsi visité 8 piézomètres. Le suivi des avis rendus a été réalisé sur 3 chantiers de construction dont 3 (100 %) se sont avérés conformes avec les avis que nous avons rendus.

La surveillance générale des zones de captage a continué suivant un rythme soutenu en 2019. Elle a représenté 47 tournées en Hesbaye, 18 au Néblon, 8 à Triffoy et 1 à Visé-devant-le-Pont. A Pêchet, 35 tournées de surveillance ont été réalisées conformément au plan de gestion des risques (HACCP), de la ressource à l'entrée de l'usine d'embouteillage, tandis que des visites ponctuelles de la zone boisée autour du réservoir de Pêchet ont été réalisées.

Un tour de garde est organisé pour réagir aux incidents de pollution dans les zones de prévention. Le Plan Interne d'Urgence et d'Intervention a été activé dans 6 cas.

4.4. Surveillance d'installations particulières

Le service a traité plusieurs dossiers particuliers nécessitant un suivi à long terme tel que l'assainissement de sites contaminés et diverses procédures administratives ou judiciaires.

Au Néblon, la CILE a remis un avis négatif sur l'extension de la carrière de Jenneret au Néblon sur base du rapport hydrogéologique qui lui a été soumis. Elle a également demandé une révision des conditions d'exploiter. Elle a aussi remis en question la viabilité d'une entreprise agricole dans le vallon d'Himbe dont

l'extension des activités représente une menace accrue pour les galeries.

En Hesbaye, elle a relancé le dossier des bassins autoroutiers infiltrants auprès de l'ensemble des autorités et acteurs concernés. Un projet d'étanchéification d'un tronçon du Roua est à l'étude à la suite d'une importante pollution d'une station de captage. Des investigations sont en cours, en collaboration avec le DPA et la SPGE, en vue d'évaluer les risques liés aux eaux usées des zonings de Grâce-Hollogne et d'envisager les mesures à prendre.

La remise d'avis négatifs circonstanciés et les procédures de recours à l'encontre des projets de prises d'eau privées ont été poursuivies.

4.5. Sureté des ouvrages

Les tournées de surveillance aléatoire des ouvrages jugés sensibles de la CILE ont été continuées.

4.6. Participation à divers programmes ou organismes

Le service assure toujours la représentation d'AQUAWAL au Comité de Projet de PROTECT'EAU. Il représente le secteur au sein du nouveau Pôle de l'Eau du Conseil Economique et Social de Wallonie ainsi que dans divers programmes ou organismes tels que les comités d'accompagnement d'études commandées par les Services Publics de Wallonie. Il est un membre actif des Contrats de Rivière de la Meuse Aval et de l'Ourthe ainsi que des Groupes d'Action Local "Pays des Condruses" et "JesuisHesbignon.be".

Il assume également la coordination de la Commission "Protection de la Ressource" d'AQUAWAL. Il participe à diverses évaluations concernant la mise en place du Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture ainsi qu'au groupe d'experts mis en place en 2011 au sein d'Aquawal pour le suivi de la politique relative à l'usage des pesticides.

Il occupe le poste d'observateur détenu par Aquawal au sein de l'ASTEE, le poste d'Administrateur étant occupé en alternance avec Vivaqua. Il est membre du Comité d'Accompagnement de l'incubateur de formations continues de niveau enseignement supérieur "Jobs@Skills".

4.7. Etat des Ressources

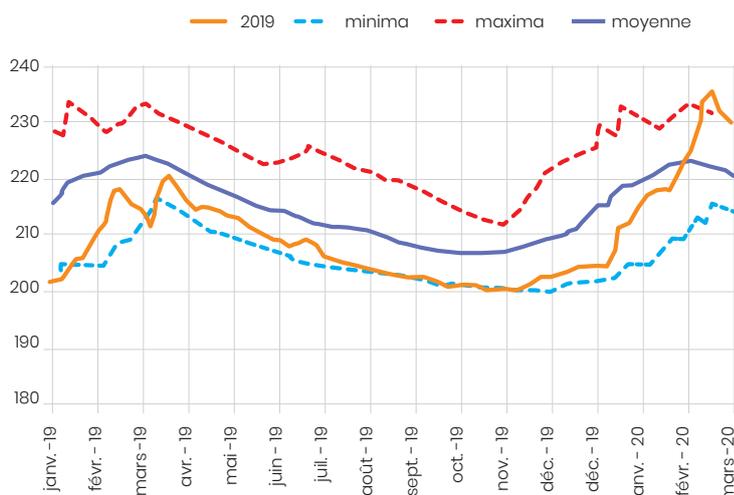
Le service suit le niveau des nappes aquifères en relevant une sélection de piézomètres, dressant régulièrement les courbes et interprétant leur évolution. Un peu plus de 148 relevés ont été réalisés en 2019, sur 8 piézomètres.

Pour la troisième année consécutive, 2019 a été marquée par une sécheresse prolongée. La recharge hivernale dans les calcaires du Néblon a été nettement inférieure à la moyenne des douze dernières années, le niveau de la nappe aquifère s'établissant aux plus bas durant l'été avant de remonter légèrement à partir du mois de novembre.

En Hesbaye, la nappe aquifère a atteint son niveau le plus bas depuis les années 30. La production gravitaire, significativement diminuée, a été compensée par des pompages dans les galeries profondes.

L'approvisionnement de la CILE par ses ressources propres a été tendu en 2019. Un incident de pollution sur une centrale de pompage en Hesbaye a nécessité de compenser par des volumes provenant de la sécurisation par les barrages d'Eupen/La Gileppe et le raccordement sur les prises d'eau de Vivaqua à Modave.

Piézométrie à Himbe - 2019-2020



La situation a été suivie de près par le Centre Régional de Crise de Wallonie. La CILE a coordonné un groupe de travail au sein d'Aquawal, chargé par le Ministre de dresser un état des lieux au début de l'année afin d'anticiper d'éventuels problèmes et d'envisager les mesures éventuellement nécessaires.

4.8. Gestion forestière et biodiversité en zone de captage

- Reconnaissance par l'asbl Natagora de la qualité des sites du Néblon et du puits 5 à Voroux-Goreux : préparation du dossier avec Natagora pour une visite en 2020 suivant les nouvelles procédures.
- Mise en place de l'éco-pâturage sur une parcelle supplémentaire au château d'eau de Waroux en vue d'inciter les passants à mieux respecter le site.
- Participation à la mise en place du projet de bioindicateurs dans le bassin du Néblon retenu à l'appel à projets de la SPGE.
- Gestion des barrages de castor sur le Néblon et des risques de pollution des galeries qui pourraient en résulter. Suivi régulier avec le DNF.
- Participation active à divers forums, manifestations et ateliers ayant pour thèmes la protection des ressources en eau potable et la biodiversité (Ateliers de la biodiversité, Polldiff'Eau, Liège Creative...). Formation des agents aux techniques d'agriculture biologique, d'agroforesterie, de conservation de la nature, d'agriculture urbaine.

4.9. Divers

- Suivi et mise à jour du Plan Interne d'Urgence et d'Intervention. Assistance des services de la CILE en cas d'incidents de pollution.
- Suivi des travaux à risque sur le chantier de l'interconnexion CILE - S.W.D.E. pour l'alimentation du Nord de la province du Luxembourg par les captages du Néblon : (franchissement en syphon du Néblon en amont des galeries et creusement des fondations d'un réservoir).
- Visite des galeries du Néblon avec des étudiants en master sciences et technologie de l'environnement de Gembloux.
- Organisation d'une visite pour la formation et la sensibilisation des membres d'Inter-Environnement Wallonie (IEW).
- Participation à la mise en place des cours relatifs au module SmartMetering de Jobs@skills et à la pérennisation du cursus avec l'ENGEES de Strasbourg.
- Participation à la capsule vidéo pour la campagne de sensibilisation à la protection de l'eau menée par la SPGE "Ici commence la mer".
- Participation en tant qu'expert à diverses actions pour la gestion des eaux pluviales en Hesbaye.
- Participation à des missions à l'étranger.

5. Qualité de l'eau

5.1. Les stations de traitement de Ans et de Waroux

Les deux stations de traitement de Ans et de Waroux fonctionnent maintenant de manière optimale.

La capacité de production de Ans a, toutefois, été réduite de septembre à décembre au vu des actions menées en amont, sur les galeries de captage de Hesbaye. Et ce, à la suite du problème sur un puits de captage (voir développement dans le chapitre "Évaluation des risques sanitaires").

La station de traitement d'Ans a suscité beaucoup d'intérêt au niveau international (Chine, Rwanda, Espagne, Algérie, Argentine, Commission européenne, Banque européenne ...) grâce, notamment, à ses performances techniques (perte en eau de 15m³ pour 35.000m³ produit par jour), et environnementales. Son intégration dans le tissu urbain a également fait l'objet d'intérêt.

5.2. Les autres stations de traitement

Le patrimoine de la CILE comporte, également, une quinzaine d'autres points de traitement de désinfection. Le centre de chloration de Hollogne qui fonctionne encore au chlore gazeux a été étudié en 2019 et fera l'objet de travaux de modernisation en 2020. Il sera équipé d'une électrochloration.

5.3. Évaluation des risques sanitaires : Qualité de l'Eau, PGSSE et CertiBEau

En termes de qualité d'eau, en août 2019, une pollution d'un puits au niveau de nos galeries de Hesbaye a été constatée. Par sécurité, la production, au départ du site d'Ans, alimentée en partie par ce puits, a été stoppée durant 24h. Le temps, à titre préventif, de faire les vérifications adéquates. Le déclenchement rapide du Plan Interne d'Urgence et d'Intervention (PIUI) ainsi que les sécurisations d'approvisionnement développées les années antérieures ont permis d'empêcher la propagation de la pollution jusqu'à la station de traitement. Dès lors, le site a pu être remis en service. La quantité d'eau à traiter a, pendant les mois suivants, été réduite dans l'attente de pouvoir, à nouveau, exploiter, normale-

Station de traitement de Waroux

527.000 m³
d'eau produits

1.003 m³
d'eaux chargées en nitrates
(9.4 T) vers STEP

9 T
de nitrates consommés

335 MWH
électricité consommée

90 T
de sel consommés

Station de traitement d'Ans

9.400.000 m³
d'eau produits

620.000 m³
d'eaux recyclées
et non rejetées

166 m³
d'éthanol utilisés

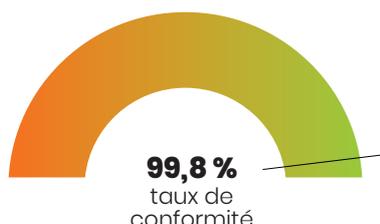
160 T
de nitrates consommés

1.200 MWH
électricité consommée

220 MWH
produits par panneaux
photovoltaïques

ment, la galerie profonde de Hesbaye. Cette pollution n'ayant pas affecté l'eau distribuée, les informations de suivi de cet incident sont reprises au niveau du chapitre "Protection des captages - surveillances d'installations particulières".

Le taux de conformité global annuel 2019, attribué par le SPW, est de 99,8 %.



Le travail en lien avec la mise en place des Plans des Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE - anciennement appelé Water Safety Plan - WSP) s'est poursuivi. L'engagement d'un second agent, au printemps 2019, a permis de définir la méthodologie qui sera déployée et de la tester sur une première zone de captage. Ceci devra permettre de débiter, en 2020, le développement d'une application informatique permettant de systématiser cette approche par les risques de la gestion de la qualité de l'eau.

Plus ponctuellement, l'équipe PGSSE a contribué à la détection et, ensuite, la suppression de certaines problématiques liées à la qualité de l'eau rencontrées sur le réseau (par exemple les ouvrages Fond des Cris, Thiba, Triolet, ...). Cette méthodologie sera le point de départ de nombreux projets en lien avec la qualité de l'eau dans les prochaines années et s'inscrit totalement dans "l'approche fondée sur les risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau", développée aux articles 7 à 9 du projet de révision de la Directive européenne 98/83 qui sera publiée en juillet 2020.

Cette même équipe a continué le travail entamé dans le cadre du projet CertIBEau (Certification des Immeubles Bâties pour l'Eau) qui vise à vérifier la conformité du réseau intérieur de distribution d'eau par rapport au risque sanitaire et à s'assurer de la conformité de la gestion des eaux rejetées par les habitations en rapport aux obligations légales en vigueur. Le décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement a été modifié le 28/02/2019 en ce sens et le premier arrêté d'application a été approuvé le 10 juillet 2019. CertIBEau sera certainement le point de départ de la transposition de l'article 10 de la révision de la Directive européenne 98/83 visant "l'évaluation des risques liés à la distribution domestique".

Pour la partie "eau de distribution" du CertIBEau, la CILE s'est vu désignée comme seul organisme de formation des futurs centres qui auront pour mission de former les certificateurs qui auditeront l'ensemble des habitations situées en Région wallonne. Ces formations seront dispensées, pour la première fois, en 2020.

6. Système de management intégré

6.1. Un système de management de la qualité en constante évolution

Le deuxième audit de surveillance ISO 9001 du 5ème cycle a eu lieu en février 2019. Il avait pour objectif de vérifier la conformité du système de management de la qualité par rapport aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015.

La certification a été maintenue.

Les certifications de la CILE



Toutes les activités de la CILE



Laboratoire de la CILE



Usine d'embouteillage de Hamoir

6.2. Le SMQ en chiffres

- 9 audits internes réalisés ;
- Mise à jour de 284 documents du Système de Management de la Qualité (SMQ) : 196 documents révisés et 88 documents créés, la CILE fait l'objet chaque année d'une révision de sa documentation ;
- 15 pilotes de processus et 25 relais qualité répartis sur 19 processus différents ;
- 14 auditeurs internes dont 3 en formation ISO 9001 (qualité), 6 auditeurs internes ISO 17025 (laboratoire d'essais), 2 auditeurs ISO 22000 (sécurité alimentaire).

6.3. Le SMQ de la CILE, c'est aussi...

- La prise en compte des besoins et attentes des parties intéressées de la CILE.
- L'analyse du changement de contexte, en 2019, via l'outil SWOT, pour chaque processus.
- Une approche risque basée sur la matrice de risques utilisée dans le PGSSE.
- L'élaboration d'un rapport d'activités propre à la cellule qualité.
- La modélisation des processus selon la méthode BPMN réalisée par chaque service.
- Une veille normative assurée.
- Une réunion annuelle avec les auditeurs internes.
- La présentation des résultats de l'audit externe au Conseil d'Administration.
- La participation au groupe de travail d'Aqua Publica Europea.

6.4. Des échanges



La cellule qualité a participé aux divers échanges organisés par le Mouvement pour la qualité dans le cadre du Club des Coordinateurs Qualité. Le MWQ a cessé définitivement ses activités le 31 décembre 2019.

6.5. Satisfaction des parties intéressées

Les plaintes font toutes l'objet d'un enregistrement dans l'ERP SAP. Le suivi est assuré par les services concernés. L'ensemble des informations est communiqué à la Direction générale.

En 2019, 206 plaintes ont été enregistrées toutes activités confondues, seules 73 d'entre elles étaient fondées. Les abonnés ont transmis 47 remerciements.

Depuis le 1^{er} octobre 2014, la CILE a adhéré au service de médiation externe de la Région wallonne. Il s'agit d'une démarche volontaire pour améliorer, sans cesse, la satisfaction des usagers.

8 plaintes en lien avec la CILE ont été reçues par le Médiateur. Elles ont fait l'objet d'un échange entre les deux organismes.



6.7. Quelques améliorations apportées dans les différents processus

- Déclinaison de la roadmap IT ;
- Priorisation des investissements ;
- Mise en place du télétravail et de l'horaire variable ;
- Réponse à la transposition de la Directive NIS (vulnérabilité des infrastructures des producteurs et distributeurs d'eau - sécurisation) et implémentation des exigences du référentiel ISO 27001 (sécurisation de l'information) ;
- Mise en place des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données ;
- Désignation d'un DPO (Data Protection Officer - Délégué à la protection des données) ;
- Création d'une cellule PMO (Project Management Office) ;
- Projet Smart-Met (standardisation du comptage intelligent au niveau européen - Cf. infra page 35) ;
- Participation active au projet "CertIBEau" ;
- Rédaction du plan stratégique 2020-2022 ;
- Outils de communications supplémentaires : magazine d'entreprise A la Source, ... ;

- Revue des attributions de la ligne hiérarchique ;
- Réflexion sur les locaux (aménagement, déménagements, ...);
- Mise en place d'un Comité de Coordination stratégique (préparation des dossiers soumis au Conseil de Direction) ;
- Renforcement du service juridique interne ;
- Structuration de la mission du contrôleur de gestion en support à la Direction générale.

6.8. La norme de sécurité des denrées alimentaires ISO 22000 pour les eaux embouteillées à l'unité de Hamoir

Depuis le 14 février 2014, l'usine d'embouteillage est certifiée ISO 22000.

Vinçotte Agrifood a audité l'usine le 3 octobre 2019. Il s'agissait du 1^{er} audit de surveillance du site. Trois demandes d'actions correctives mineures ont été soulevées.

Aucune non-conformité majeure n'a été constatée. Toutes les remarques de l'audit ont été prises en compte et seront réexaminées lors du prochain audit.

Une nouvelle version de la norme ISO 22000 est d'application depuis courant 2018. L'audit de l'année 2019 portait sur la version 2005. Les nouvelles exigences devront impérativement être mises en œuvre en 2020 au plus tard.

6.9 L'accréditation du Laboratoire selon le référentiel EN/IEC ISO 17025

Le laboratoire est accrédité selon le référentiel EN/IEC ISO 17025, depuis 2006. Courant 2019, le laboratoire a réalisé son plan de transition et adapté la documentation de son système de management de la qualité afin de répondre aux exigences de la nouvelle version de la norme (ISO 17025: 2017). La conformité sera vérifiée, par l'organisme d'accréditation BELAC, lors du premier semestre 2020.

6.10. Les autres référentiels

Au travers des différentes actions entreprises en faveur de l'environnement, la CILE analyse, à l'horizon 2022, de répondre aux exigences de la norme ISO 14001: 2015 Système de management de l'environnement.

Afin de répondre à la Directive NIS, le service IT met en place les recommandations du référentiel ISO 27001: 2014 "Management de la sécurité informatique". Une certification est prévue en 2020.

6.11. Système de gestion de laboratoire (LIMS)

L'année 2019 a été marquée par l'utilisation d'un nouvel outil de gestion de l'information (LIMS) propre aux activités du laboratoire.

La centralisation des données dans un seul système permet également au laboratoire d'optimiser ses processus et de fournir une information analytique intégrée, fiable et sécurisée.

En sus de répondre parfaitement aux exigences réglementaires, le déploiement du LIMS a permis d'améliorer le fonctionnement du laboratoire, de renforcer son efficacité et d'améliorer, en continu, la qualité de service auprès des clients internes et externes.

6.12. Agréments

En mai 2019, le laboratoire a obtenu le renouvellement des agréments de Catégorie A et Catégorie B suivant l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 25 octobre 1990, fixant les conditions d'agrément des laboratoires chargés des analyses officielles en matière de protection des eaux de surface et des eaux potables contre la pollution.

7. Développements internationaux

7.1. Veille des technologies et de la gouvernance de l'eau

(participation à des congrès, des groupes de travail et d'expertises diverses)

FORMATION, SÉMINAIRES, SALONS ET CONGRÈS

Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement (ASTEE)

- 98^e Congrès annuel "Quels enjeux pour l'eau et les déchets dans les nouvelles intercommunalités";
- POLLDIFF'EAU 2019 "La politique «captages», source de développement pour les territoires";
- Groupe de travail sur les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

Office International de l'Eau (OIEau)

- Nettoyage et désinfection des ouvrages d'eau potable;
- Réhabilitation des réservoirs d'eau potable;
- Potabilisation de l'eau.

GreenWin

- Participation au groupe de travail sur les projets européens relatifs à l'économie biosourcée.

International Association of Hydrological Sciences (IAHS)

- Groundwater Quality 2019 "Groundwater quality in the transition between rural and urban environments"

NOVATECH 2019, Lyon

- 10^e Conférence internationale "L'eau dans la ville";

UNESCO Metropolitan "ECO - RISE" R2020 Colloquium "Eco-development, Climate-impacts & service-Operators' challenges for Resilient Infrastructure & Sustainable Ecosystems"

- Conférence du Directeur général sur le thème du renforcement de la résilience des services de l'eau et de leur capacité de financement.

PROGRAMMES DE RECHERCHES ET GROUPES DE TRAVAIL

Aqua Publica Europea

- Réunion des groupes de travail, à Edimbourg, le 27 juin 2019
 - Participation aux groupes de travail "Finance et performance" et "Communication" concernant les approches en matière de recouvrement des coûts et la façon de communiquer sur la performance;
 - Participation à un atelier thématique portant sur "le cadre juridique et les solutions technologiques pour le traitement et la valorisation des boues d'épuration".
- Participation à diverses activités: réflexions, bulletins d'information, publications, sondages, plaidoyers et échanges variés.

SMART.MET

- Lancement et suivi de la phase de production en laboratoire d'un prototype répondant à l'ensemble des contraintes techniques définies dans le cahier des charges. La CILE sera l'un des opérateurs européens qui testera les prototypes développés par les 4 candidats retenus à cet effet au terme de la phase 1. Pour rappel, ce projet est doté de 3,24 millions d'euros subsidiés à 90 % par l'Union Européenne (European Union's Horizon 2020 research and innovation programme).

7.2. Adhésion et participation active à divers organismes internationaux – Partenariats

Conseil Mondial de l'Eau

En 2019, la CILE a présenté sa candidature pour l'organisation et l'accueil du 71^e Board des Gouverneurs du Conseil Mondial de l'Eau. Les autres villes qui étaient, également, envisagées par le bureau de l'association étaient Bruxelles et Londres.

C'est finalement la proposition de la CILE qui l'a emporté et c'est à Liège, au mois de février 2020, que s'est tenu cet important événement international au cours duquel Messieurs Palmans et Compère ont respectivement pris la parole et organisé l'ensemble de cette manifestation internationale. A laquelle la Ministre de l'Environnement, Madame Tellier,



a présenté les enjeux du secteur de l'eau en Wallonie mais également à l'international.

Aqua Publica Europea (APE)

La CILE a participé à l'Assemblée Générale de l'APE, le 18 octobre 2019, au cours de laquelle un nouveau Conseil d'Administration a été élu pour un mandat de deux ans. Elle a contribué aux discussions sur les actions prioritaires à mener durant les prochaines années.

A cette occasion, l'association qui fêtait ses 10 ans, a donné une conférence sur le thème "Building a Circular Society: The need for a collective effort to achieve sustainability".

Mekorot

Les experts de l'opérateur public de l'eau en Israël, en collaboration avec ceux de W-SMART, ont aidé la CILE à réaliser l'exercice de crise qui s'est tenu au mois d'octobre. Ils ont élaboré un scénario simulant une cyber-attaque du site internet associée à divers incidents impliquant un risque majeur de rupture de l'approvisionnement en eau, de l'agglomération liégeoise.

Water Security Management Assessment, Research & Technology (W-SMART)

La CILE a accueilli l'Assemblée Générale de W-SMART, à Liège, au mois d'octobre 2019. A cette occasion, les associés ont proposé de désigner Monsieur Palmans en qualité de Vice-Président.

Elle a également organisé son congrès annuel, qui a été précédé par un exercice de crise sur l'alimentation en eau de l'agglomération liégeoise (cf. supra Mekorot). Les membres de l'association ont été invités à assister à cet exercice, en tant qu'observateurs, à échanger leurs impressions et en tirer les enseignements utiles en regard de leur propre expérience. Les responsables du management des crises et des situations d'urgence de la Ville de Liège ont également été étroitement impliqués dans le suivi de l'exercice. Tous en ont souligné la qualité ainsi que la maîtrise des services de la CILE pour une gestion optimale des incidents et de leurs conséquences potentielles. Deux autres exercices seront encore réalisés durant les deux prochaines années.

Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement (ASTEE)

La CILE est membre de l'ASTEE. Elle occupe un siège au Conseil d'Administration pour re-

présenter Aquawal, en tant qu'observateur, depuis le mois de juin 2018, conformément à l'alternance convenue avec Vivaqua.

Elle s'est impliquée dans le congrès de Saurmur, au mois de juin 2019, prenant une part active au Speednetworking à l'attention des jeunes membres de l'association pour les conseiller sur leurs choix d'études ou de recherche d'emploi.

Eaux de Marseille

La société des Eaux de Marseille, avec laquelle la CILE entretient d'étroites relations professionnelles, a été associée à la formation "Smart Metering" organisée en 2019 par l'incubateur de compétences Jobs@skills. Elle y a joué un rôle moteur.

La CILE a également orienté Jobs@skills vers l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement (ENGEES) de Strasbourg afin de croiser ses compétences avec celles des Universités et Hautes écoles de Liège pour finaliser et pérenniser une formation à portée internationale (SmartWater).

7.3. Développement d'opérations de valorisation du savoir-faire de la CILE

PROJETS ET PARTICIPATIONS

Finalisation du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) avec l'opérateur public de l'eau au Rwanda, la WASAC (Water and Sanitation Corporation) ayant pour objet :

- La constitution d'un partenariat public-public avec la WASAC en vue d'implémenter les meilleures technologies et d'identifier les projets bancables ;
- La création d'un centre d'excellence africain des technologies de l'eau ;
- L'organisation d'un colloque africain, sur l'eau, à Kigali.

Le protocole d'accord a été signé au mois de février 2019. Associant la CILE, la S.W.D.E. et la SPGE, il constitue une première concrétisation vers la constitution d'un consortium wallon d'opérateurs publics de l'eau à l'international.

Visite des installations de la CILE par son Excellence, Monsieur Amandin Rugira, Ambassadeur de la République du Rwanda auprès de la Belgique et au Grand-Duché du Luxem-



bourg, du groupe d'Etats ACP et des Institutions de l'Union Européenne.

Candidature à un appel à manifestation d'intérêt pour l'évaluation des besoins et le renforcement des capacités de WASAC Ltd (financement Banque Africaine de Développement). Constitution d'un consortium public/privé d'entreprises wallonnes: SHER (leader), ICEA-CONSULTING, CILE, S.W.D.E. et SPGE.

La candidature du groupement a été retenue et il a été invité, avec 4 autres concurrents, à répondre à l'appel d'offres. La CILE a participé à la constitution du dossier de l'offre avec SHER et les autres partenaires.

Partenariats industriels

Suivi de la collaboration entre la CILE, la S.W.D.E. et la SPGE en vue de se présenter conjointement à l'international.

Implication de la CILE avec la S.W.D.E., la SPGE, l'AWEX et l'Union Wallonne des entreprises dans la réflexion initiée lors d'un séminaire, organisé le 30 avril 2019, en vue d'identifier les pistes possibles pour une collaboration entre les acteurs publics de l'eau et les entreprises privées.

Participation à la mission de l'Union Wallonne des Entreprises au Togo et au Bénin, avec le soutien actif de l'AWEX et des Affaires Etrangères. Il s'agissait pour la CILE de se présenter conjointement avec la S.W.D.E. au sein d'un groupe d'entreprises des secteurs publics et privés actives dans les domaines de l'eau en Wallonie, afin d'offrir une palette complète de services aux autorités et entrepreneurs locaux.

Partenariats de coopération et développement

Le partenariat avec ONU-HABITAT pour le parrainage de l'Entreprise de l'Eau du Liban Nord est toujours en attente d'une demande de suivi par la nouvelle direction.

Une participation à un appel aux fonds européens, qui seront gérés par le GWOPA, serait possible en 2020.

Dans le même ordre d'idée, cet appel à projet pourrait aussi constituer une opportunité pour alimenter le MOU (Memorandum of Understanding) avec la WASAC.

Projet européen CoM-SSA "Lubumbashi 2030" (participation des villes subsahariennes à la convention des Maires pour le climat et l'énergie). Le projet a dû faire face à de grosses difficultés. Fin 2019, un premier avenant a été accordé par l'UE, prolongeant le délai de 4 mois, afin de permettre aux partenaires de préparer le dossier à lui soumettre en vue de prolonger la convention de 24 mois supplémentaires.

Soutien financier et opérationnel de l'association "Objectif Ô" pour la réalisation de forages et de latrines en Inde.

La CILE s'inscrit dans le programme UNESCO-IHP "ECOMED" network initiative - Eco-City Observatory for Mediterranean Eco-sustainable Development en partenariat avec W-Smart, l'International Hydrological Programme, New York University et Mekorot Water Company Ltd.

Le programme a été lancé par l'UNESCO dans le cadre de la Convention de Barcelone et de la déclaration adoptée par la COP 22. Proposée par la République libanaise, son objectif est de créer un réseau d'observatoires écologiques dans les villes méditerranéennes afin d'assurer la préservation et la décontamination des leurs écosystèmes côtiers.

C'est dans ce contexte que des experts de la CILE se sont rendus en Israël et en Palestine, accompagnant Willy DEMEYER - Bourgmestre de la Ville de Liège et Vice-Président de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Cette visite avait essentiellement quatre objectifs :

- Rencontrer les Maires des Villes Palestiniennes et Israéliennes afin de comprendre leurs défis et les enjeux de développement ainsi que d'explorer les perspectives de collaboration décentralisée ;
- Inviter les Maires de la Ville de Bethlehem et de la Ville de Tel Aviv à devenir membres de l'AIMF ;
- Engager les échanges et la coopération décentralisée entre la CILE et les Sociétés de l'Eau des Villes Palestiniennes et Israéliennes ;
- Explorer avec les Autorités Israéliennes et Palestiniennes la faisabilité d'une collaboration de l'AIMF avec l'UNESCO et ses partenaires pour le développement du projet régional "ECOMED".

8. Communication et relations publiques

L'objectif du Service Communication, c'est avant tout de répondre aux besoins et à la volonté d'informer et de sensibiliser le consommateur aux métiers de l'eau, à la protection de la ressource, mais aussi à la qualité du produit et des services assurés par la société.

En outre, le Service Communication veille à la notoriété de la CILE dans le respect de ses valeurs.

Les canaux de communication utilisés sont multiples, notamment, le site internet de l'entreprise, Facebook, LinkedIn et YouTube, avec un succès croissant.

Il assure, en outre, le suivi du rapport annuel et du plan stratégique vers les villes et communes associées et le grand public.

Il a également initié un projet de visites des principaux ouvrages d'art afin de les faire découvrir à un public le plus large possible (villes, communes, universités, écoles, institutions...).

Un planning trimestriel de visites permet, également, de mieux faire connaître le patrimoine de la société, ses capacités de production, de stockage et de traitement de l'eau.

Par ailleurs, le Service Communication assure la visibilité de la société lors de foires et salons (Village de l'Eau lors de Municipalia...).

Il assure les relations avec la presse et rédige les communiqués. Une revue de presse quotidienne est réalisée via GoPress, ainsi qu'une veille média.

8.1. Supports de communication

En collaboration avec le service de Gestion des Ressources humaines, il prépare les supports de communication relatifs au recrutement et, notamment, les visuels pour les salons de l'emploi auxquels la société participe.

Il prête son concours lors d'organisation de missions internationales et de colloques.

Il soutient le management lors de la gestion de crise et développe ses aptitudes à réagir

via les nouveaux moyens de communication digitaux. Il a, ainsi, contribué à la réalisation de l'exercice de crise organisé avec le concours, notamment, de W-Smart.

Dans le cadre du projet QUASAR qui vise à la transformation digitale de la société, il met en place une communication adaptée tant vis-à-vis du personnel que des clients et des instances de décision.

Il a notamment :

- sensibilisé le personnel aux tests de déploiement des compteurs intelligents ;
- participé au projet d'élaboration d'un nouveau site internet dont les workshops ont démarré fin d'année.

8.2. L'eau du robinet sur votre table

Si la disponibilité de l'eau au robinet est banalisée, la confiance en sa qualité est variable. Il s'agit, pourtant, de la denrée alimentaire la plus contrôlée en Région wallonne. Les sondages ponctuels auprès des consommateurs démontrent que le travail d'information doit se poursuivre.

Lorsque le message est commun à tous les opérateurs wallons, le Service Communication s'investit dans des supports partagés, réalisés au sein de la Commission de Communication et de Relations Publiques de l'Union professionnelle, AQUAWAL.

Au-delà de ces actions, le Service Communication veut, également, organiser la promotion de ses propres services et produits en allant à la rencontre du consommateur. Ainsi, a-t-il développé une série d'actions de soutien à des événements locaux, consistant en une mise à disposition d'eau de distribution pour le public ou, tout simplement, un système de prêt de gobelets durables. Mais cette mise à disposition perd son sens si la relation n'est pas établie avec l'eau de distribution. Un Watertruck circule sur les événements sportifs et festifs ou simplement sur l'espace public, notamment en période de canicule.

Au-delà de ces rendez-vous, une réflexion est poursuivie sur la restauration des fontaines publiques. A l'heure où le respect de l'environnement est plus que jamais plébiscité, la CILE propose ainsi une eau sans déchet d'emballage et en accroît encore la disponibilité.

8.3. Horizon CertiBEau

Un certificat de conformité des installations sanitaires sera demain réclamé lors de la vente, voire de la location d'un logement. Dénommé CertiBEau, ce document aura une incidence sur le prix du bien immobilier, à l'instar du PEB pour l'énergie. Par ailleurs, il contribuera à éviter les rejets d'eau inadéquats dans le réseau public. Il appartient au Service Communication d'en informer les usagers. Des textes de vulgarisation sont en cours de rédaction.



8.4. Et pour le personnel ?

Le journal interne a été relancé au travers d'un groupe de travail transversal. Actuellement en format papier, il évoluera vers une solution digitale. Et ce, au travers d'un intranet. Cette version se voudra, à terme, interactive et collaborative.

Par ailleurs, le service a intensifié ses actions de team-building, en organisant, notamment, des manifestations ludiques (fête du personnel, barbecue...) ou sportives comme les joggings et les trails sur les territoires des communes associées.

9. Gestion des Ressources humaines

Les Ressources humaines ont, notamment, pour mission d'assurer un équilibre entre les besoins humains et les moyens financiers qui y sont affectés. Cet équilibre doit concourir à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Le département des Ressources humaines ("RH") gère un ensemble de fonctions et de pratiques ayant pour objectif de mobiliser et développer les ressources humaines pour une plus grande efficacité et une meilleure performance au sein de l'organisation.

En outre, le département s'est attaché à proposer une vision budgétaire triennale approuvée par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2019 sur base de laquelle seront déployées les actions en matière de personnel.

9.1. La Gestion des carrières

L'objectif de la gestion des carrières est de définir le capital humain nécessaire à la société pour tendre à l'optimisation de son efficacité. Elle se traduit également par la mise en place d'un suivi des parcours professionnels des collaborateurs pour améliorer leurs compétences et assurer la pérennité de la société.

PROCÉDURES INITIÉES ET ENGAGEMENTS RÉALISÉS

En 2019, 12 personnes ont rejoint la société (6 ouvriers et 6 employés).

Douze procédures de recrutement, vingt-trois procédures de mutation et cinq procédures de promotion ont, également, été initiées.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF

	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne annuelle	374,33	376,25	373,00	379,17	380,50

PYRAMIDE DES ÂGES (AU 31/12/2019)

Véritable outil de pilotage des Ressources humaines, la pyramide des âges participe au contrôle de la masse salariale et permet d'anticiper les départs à la retraite. Si l'on constate une certaine harmonie et un équilibre entre les classes d'âges, il est important de relever que 62 travailleurs sont âgés de 55 ans et plus. La question de la pérennité des compétences devra faire l'objet d'une attention particulière.

LA GESTION DES PENSIONS

Le département des Ressources humaines assure l'accompagnement individuel des agents admis à la retraite durant l'année civile en cours.

Celui-ci consiste en un entretien d'information des modalités d'admission à la retraite et ce, suite aux dernières réformes en la matière. Il leur est, notamment, communiqué la date à laquelle le bénéfice d'une pension de retraite anticipée peut être accordée, le montant simulé pouvant être perçu à cette date ainsi que les explications sur les formalités à accomplir.

Reçu individuellement, le travailleur a la liberté de poser toute question le concernant.

En 2019, 12 dossiers pension ont été traités.

Rappel

L'âge légal de la pension est de 65 ans. Toutefois, il est possible d'anticiper la retraite. Celle-ci est possible à partir de 60 ans pour autant

que des conditions d'âge et de carrière soient remplies ou si elle fait suite à une décision de la commission médicale du Medex constatant l'inaptitude physique définitive de l'agent.

La retraite temporaire pour inaptitude physique peut être également accordée par la commission médicale du Medex.

Depuis la modification des conditions pour pouvoir bénéficier d'une pension de retraite, on observe une diminution des retraites pour inaptitude physique.

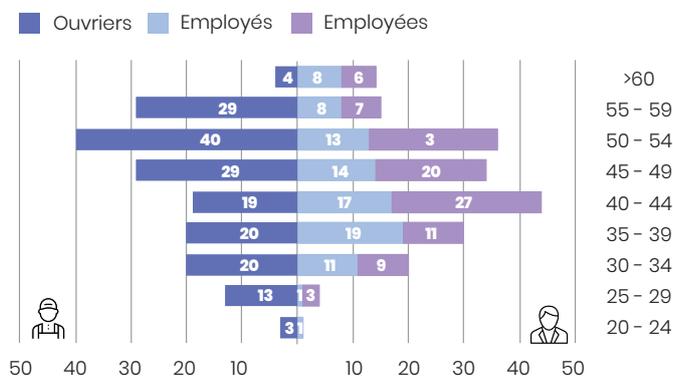
Neufs agents ont été admis à la retraite au cours de l'année écoulée. L'un d'entre eux a bénéficié de la retraite légale, six ont été admis à la retraite anticipée pour raison d'âge et deux pour inaptitude physique.

La réforme des pensions de 2012 continue à produire ses effets et retarde l'âge de l'admission de la retraite anticipée.

En 2019 :

- aucun travailleur n'a été admis à la retraite avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans.
- l'âge moyen de mise à la retraite est porté à 62 ans (contre 58,80 en 2018 et 60,09 en 2017)

Pyramide des âges (au 31/12/2019)



9.2. La Gestion des temps et masse salariale

LA GESTION "PAYROLL"

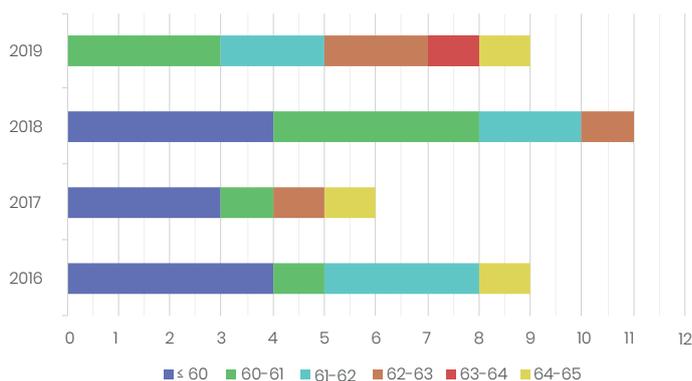
L'administration des salaires, dont la gestion est assurée complètement par le département des Ressources humaines, implique le respect strict de nombreuses obligations et procédures légales et statutaires.

Pour ce faire, le calcul des salaires doit répondre à ces exigences mais, également, à la situation personnelle de chaque travailleur (données individuelles, gestion des présences et des absences, des heures supplémentaires, etc.).

L'ensemble des formalités sociales et fiscales envers les différentes organisations (les déclarations à l'ONSS, la déclaration fiscale (Belcotax), ainsi que les déclarations des risques sociaux (ONEM, mutualités, ...) doivent être remplies.

Les travailleurs sont conseillés et assistés dans leurs relations avec les différents organismes de sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales, chômage, ...).

Agents admis à la retraite



Sur le plan comptable, le département des Ressources humaines contribue à la réalisation des prévisions budgétaires destinées au plan stratégique de l'Intercommunale.

LA GESTION DES TEMPS

La société occupait, au 31 décembre 2019, 375 collaborateurs dont 283 hommes et 92 femmes dont :

- 353 agents sous un régime de travail à temps plein ;
- 1 agent en interruption de carrière complète ;
- 21 agents à temps partiel.

L'équivalence en temps plein s'établit à 370,10 unités (contre 374,90 en 2018 et 370,05 en 2017).

En 2019, le département des Ressources humaines a vu aboutir le déploiement du télétravail ainsi que l'instauration d'horaires flexibles.

LA GESTION DES COMPÉTENCES - LA FORMATION

En date du 13 décembre 2016, le Comité de Gestion a approuvé un plan de formation triennal 2017-2019.

En 2019, 85 formations ont été dispensées, dont 70 formations formelles et 15 informelles.

Le coût hors charge salariale des formations dispensées en 2019 est de 104.202 EUR (frais inclus).

Le temps consacré à la formation pour l'année 2019 a été de 4.312 heures dont :

- Formation formelle : 3.816 heures
- Formation informelle : 496 heures

En outre, 51 heures ont été dispensées par des formateurs internes.

On entend par formation professionnelle formelle, les cours et les stages conçus par des formateurs.

Ces formations sont caractérisées par un haut degré d'organisation du formateur ou de l'institution de formation. Elles se déroulent dans un lieu nettement séparé du lieu de travail.

Ces formations s'adressent à un groupe d'apprenants et, le cas échéant, font l'objet d'une attestation de suivi de la formation.

Par formation informelle, on entend toutes les initiatives de formation autres que les cours et stages, notamment :

- les activités de formation ou d'acquisition de savoir-faire en recourant aux outils de travail qui ont lieu directement sur le lieu de travail ou en situation de travail ;
- la formation ou l'apprentissage planifié par rotation des personnes sur les postes de travail, échanges ou mise en doublon ;
- la participation à des cercles d'apprentissage et de qualité ;
- l'auto-formation et la formation à distance.

A noter qu'en 2014, 2015 et 2016, de nombreuses formations ont été données suite à l'implémentation de SAP.

En 2019, un nouveau plan de formation 2020-2022 a été réalisé avec la collaboration des managers. Ce dernier a été approuvé par les Organes et les budgets ont ainsi pu être dégagés.

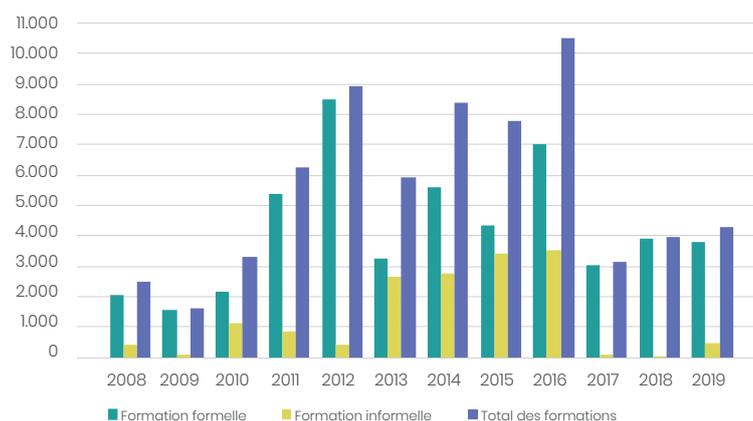
Plusieurs formations qualifiantes ont été dispensées en 2019 telles que :

- Conseiller en prévention de niveau II ;
- Conservation du brevet en secourisme industriel (recyclage annuel obligatoire) ;
- Conservation de l'agrément en électrosoudage PEHD ;
- Obtention de la certification Prince2 Foundation et Practitioner ;

...

En raison de la diversité de ses métiers, la CILE investit, également, dans différents domaines spécifiques de formation :

Evolution des heures de formation



DOMAINE INFORMATIQUE

- Logiciel Windows 10 ;
- Formation au logiciel Elyx ;
- SAP - nouvelles fonctionnalités ;
- ...

DOMAINE DE LA QUALITÉ

- Développer les compétences des auditeurs internes norme ISO 2200 - 2018 ;
- Formation à la conduite de l'audit interne ;
- Formation au principe de base HACCP ;
- Mettre en place un contrôle qualité interne quantitatif en microbiologie de l'eau ;
- ...

DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

- Utilisation de manière adéquate du matériel de progression sur cordes ;
- Recyclage des personnes de confiance ;
- Recyclage permis de secourisme industriel ;
- Recyclage service interne de lutte contre l'incendie ;
- ...

SPÉCIFICITÉS MÉTIERS

- Cours d'anglais ;
- Marchés publics (passation et exécution) ;
- Obtention permis CE ;
- Utilisation de détecteurs de fuites ;
- Nettoyage et désinfection des ouvrages d'eau potable ;
- Réhabilitation des réservoirs d'eau potable ;
- Règlement Général sur la Protection des Données ;
- Entretien et dépannage des vannes ;

10. Service Interne de Prévention et de Protection au Travail

Au 31 décembre 2019, l'effectif du personnel était de 375 travailleurs ; soit 6 agents de moins qu'en 2018.

10.1. Accidents au travail et sur le chemin du travail

Le nombre total de déclarations d'accident au travail s'est élevé à 35 tandis que celui rela-

tif aux accidents sur le chemin du travail s'est élevé à 3.

Tous ces accidents n'ont pas fait l'objet de jours d'incapacité temporaire de travail (ITT).

Seuls, 25 accidents au travail ont entraîné un total de 1509 jours calendrier.

En ce qui concerne les accidents sur le chemin du travail, 25 jours d'incapacité ont été enregistrés.

En 2019, le nombre de jours d'incapacité de travail a quasi doublé comparativement à l'année précédente. Cette augmentation significative n'est pas en lien avec le nombre d'accidents qui reste relativement stable mais s'explique par des périodes d'incapacité très longues.

En effet, 3 accidents comptabilisent 855 jours d'incapacité temporaire de travail dont :

- Une glissade lors du nettoyage du sol d'un château d'eau entraînant la chute de l'agent sur le genou - 318 jours ;
- Une chute d'un agent, qui en accédant à un local technique, n'a pas vu les deux marches présentes et occasionnant une vive douleur au niveau du genou - 318 jours ;
- Un accrochage violent causé par un automobiliste qui a trainé l'agent au sol sur plusieurs mètres. A l'arrivée des secours, son pronostic vital était engagé. Son état de santé s'est toutefois amélioré suite aux diverses opérations subies et aux séances de rééducation. Cet accident a engendré 165 jours d'incapacité de travail en 2019 mais plus de 250 jours d'absence supplémentaires à compter pour l'année 2020. Deux collègues présents cumulent 54 jours d'incapacité liés à un état de choc ayant nécessité un suivi psychologique. L'ensemble des agents présents ont également bénéficié de ce soutien.
- De plus, un agent a été victime d'une agression à main armée. Suite à une décision judiciaire, le préposé s'est présenté au domicile d'un client pour y relever l'index de consommation qui n'avait plus été communiqué depuis de nombreuses années. Le client n'a pas autorisé l'agent à accéder au compteur d'eau et a refusé de lui communiquer l'index. L'agent a essayé, en vain, de le raisonner mais le client l'a menacé avec un pistolet pour qu'il quitte sa propriété. Une plainte a été immédiatement déposée à la police et l'individu a été arrêté. L'agent n'a pas été physiquement blessé mais il en a résulté un profond état de choc ayant entraîné une incapacité de travail de 73 jours.

Pour les autres accidents, la répartition est la suivante :

Causes	Nombre d'accidents	Nombre de jours ITT
Agression physique (morsures et piqûres)	1	2
Chute inférieure à un mètre	1	88
Coupure superficielle	1	16
Efforts physiques	6	265
Glissade	2	13
Heurt contre structure	3	127
Mouvements non contrôlés	4	69
Projection dans le visage	1	1
Total		581

Trois accidents n'ont pas été reconnus comme accident du travail par notre assureur.

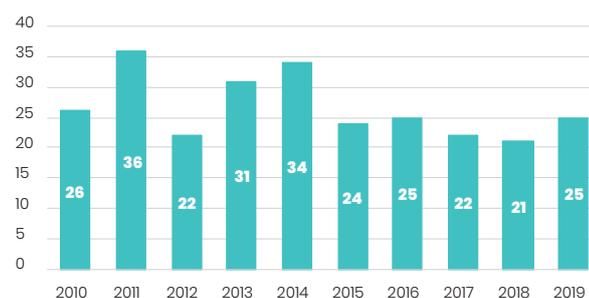
10.2. Interventions sur canalisations en amiante-ciment

15 agents ont été exposés aux fibres d'amiante lors d'interventions sur des canalisations en amiante-ciment.

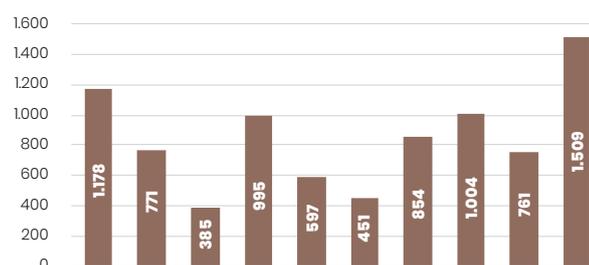
Cela représente 16 interventions sur les 3.464 effectuées durant l'exercice 2019 ; soit 85 heures d'exposition sur un total de 235.449 heures prestées pour l'ensemble des agents d'intervention.

Plus précisément, 3 interventions ont eu lieu sur le réseau de Liège et 13 sur les réseaux de Nessonvaux et Fraipont.

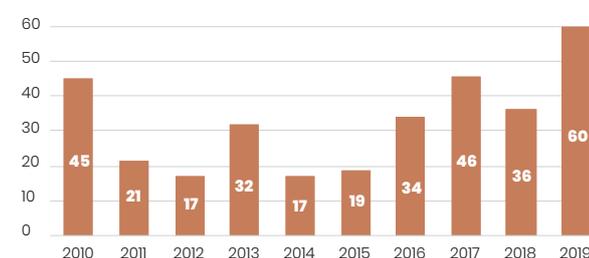
Nombre d'accidents ayant entraîné une ITT



Nombre total de jours d'ITT

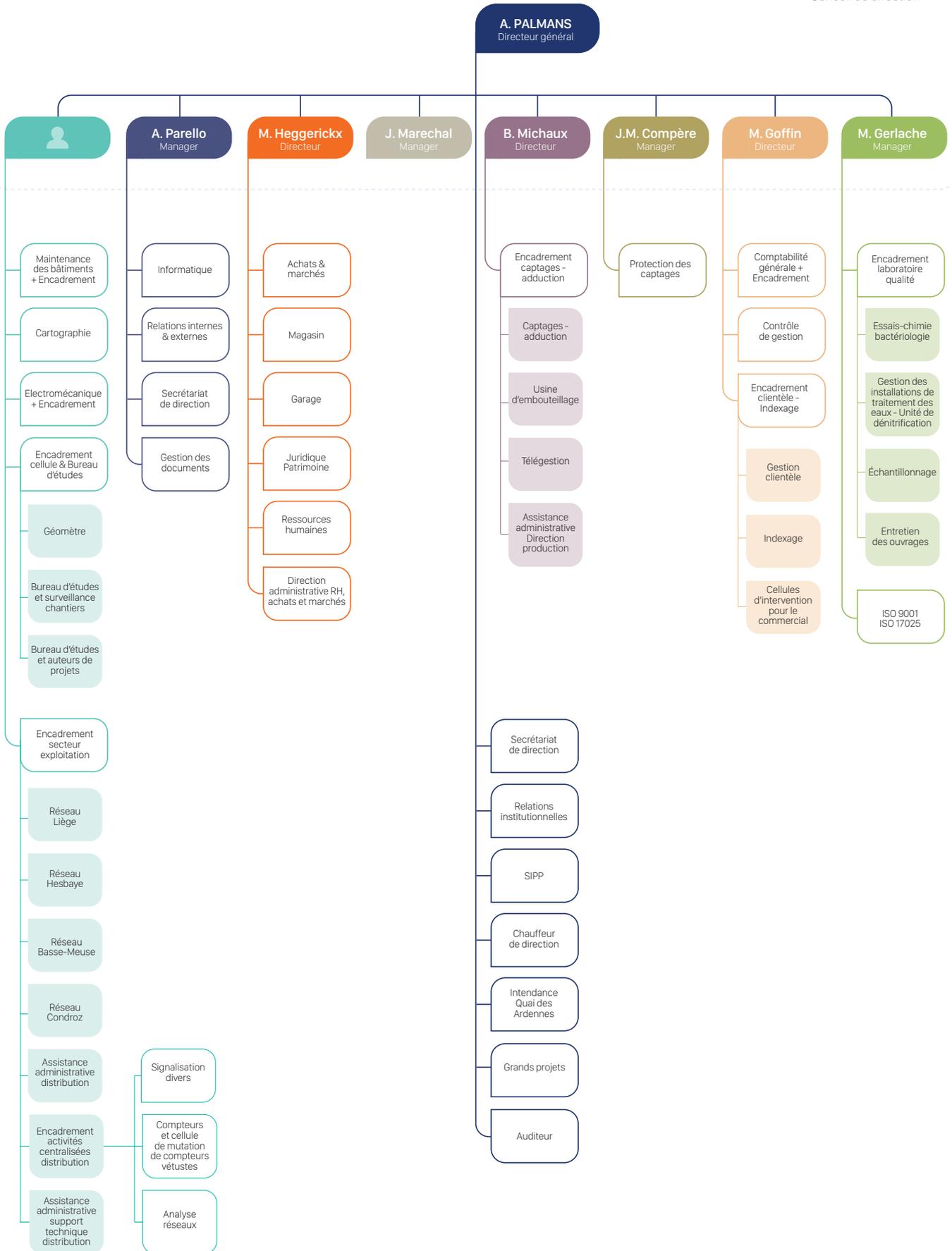


Nombre moyen de jours d'ITT/accident



Organigramme de la CILE

Conseil de direction



11. La gestion administrative

11.1. L'indexage

Evolution des activités du département :

	2017	2018	2019
Nombre de compteurs relevés	257.107	259.074	261.358
Nombre de relevés annuels effectués par les indexiers :	174.022	162.946	150.644
Nombre de relevés à l'aide de lecteurs à distance	561	357	342
Nombre d'index relevés de visu	54.448	48.610	46.651
Nombre d'index affichés relevés	69.470	60.569	54.334
Nombre d'index non communiqués - répertoriés absents	47.389	51.501	46.881
Nombre d'index non communiqués - répertoriés inaccessibles	2.154	1.909	2.436
Nombre de relevés spéciaux (enquêtes, relevés trimestriels, relevés difficiles, bassins laveurs, ...)	4.666	4.664	4.710
Nombre d'index communiqués avant passage (principalement via le site WEB)	78.419	91.464	106.004

Le nombre d'index communiqués avant passage, et principalement via le site WEB, enregistre une augmentation de **35,18%** en deux ans.

11.1. La clientèle

LE FONDS SOCIAL DE L'EAU (F.S.E.)

Le "Fonds Social de l'Eau" constitue un mécanisme financier dont le fonctionnement repose sur la participation active des Distributeurs d'eau, des C.P.A.S. et de la SPGE. Ce mécanisme intervient principalement dans le paiement des factures d'eau de consommateurs en difficulté de paiement et dans le financement d'interventions techniques contre les déperditions d'eau au sein des logements.

Depuis la circulaire ministérielle du 23/02/2017, modifiant la gestion du Fonds Social de l'Eau, un droit de tirage unique a été créé. L'objectif de ce dernier est de permettre aux C.P.A.S. de disposer de toutes les données relatives au F.S.E. en début d'année.

Il est constitué :

- de la contribution au F.S.E. perçue à hauteur de 0,0264 EUR sur chaque m³ consommé en 2018 ;
- du solde non utilisé des droits de tirages pour l'année 2018 ;
- du solde non utilisé de la provision pour améliorations techniques de 2018.

Evolution de l'allocation unique du Fonds Social de l'Eau à la CILE

	2017	2018	2019
Montant destiné aux droits de tirage des C.P.A.S. (80%)	638.974,26	711.778,54	773.129,70
Montant destiné à la couverture des frais des fonctionnement des C.P.A.S. et SPGE (10%)	60.542,77	63.581,41	64.370,52
Montant destiné aux fonds pour améliorations techniques (10%)	60.542,77	63.581,41	64.370,52
Montant total annuel :	760.059,80	838.941,36	901.870,74

Les seuils annuels d'interventions financières des C.P.A.S. par le biais du F.S.E. pour les consommateurs qualifiés en difficulté de paiement sont revalorisés à 517,00 EUR par ménage, majorés de 103,00 EUR par personne, à partir de la quatrième personne faisant partie du ménage (Article R.320).

Rappelons également que le montant de l'intervention peut être supérieur à ces maxima :

- dans le cas d'une fuite provoquant une surconsommation et moyennant un avis favorable du distributeur,
- pour un usager qui a cumulé plusieurs années d'arriérés de paiement sans avoir sollicité l'intervention du Fonds Social de l'Eau chaque année,
- dans le cas d'une situation exceptionnelle ou d'une difficulté financière temporaire connue du C.P.A.S.

BILAN

Utilisation du Fonds Social de l'Eau à la CILE
au cours des trois dernières années :

	2017	2018	2019
Nombre de demandes de droit de tirage	1.739	1.845	1.728
Montant disponible pour les droits de tirage potentiels	638.974,26	711.778,54	773.129,70
Montant utilisé pour les droits de tirage	616.227,65	681.467,04	682.414,06
Taux d'utilisation	96,44%	95,74%	88,27%
Montant de l'intervention moyenne par demande	354,36	369,36	394,92

Remarques :

- le solde non utilisé au 31 décembre 2019 soit 90.715,64 EUR a été reversé à la SPGE pour répartition en 2020 sur base des critères régionaux.
- la répartition en 2020 des sommes reversées à la SPGE ne concerne que les entités ayant un taux d'emploi de leurs droits de tirage 2019 supérieur à 80%.
- en application de l'article D330-1 du Code de l'Eau, la contribution au F.S.E. est passée au 01/01/2019 de 0,0264 EUR à 0,0271 EUR.

Utilisation du Fonds d'Améliorations Techniques à la CILE
au cours des trois dernières années :

	2017	2018	2019
Montant annuel disponible	60.542,77	63.581,41	64.370,52
Montant annuel utilisé	-	1.601,60	17.138,27
Solde disponible reversé à la SPGE	60.542,77	61.979,81	47.232,25
Nombre d'interventions	0	2	54

Fond Social de l'Eau

	Dotation 2019	Montant utilisé	Nombre de demandes	Solde au 31/12/2019	% utilisé	Montant moyen par demande
ANS	32.976,80 €	32.783,66 €	50	193,14 €	99,41%	655,67 €
ANTHISNES	2.907,08 €	1.989,63 €	9	917,45 €	68,44%	221,07 €
AWANS	8.658,55 €	8.658,55 €	34	0,00 €	100,00%	254,66 €
BEYNE-HEUSAY	14.170,04 €	8.535,80 €	28	5.634,24 €	60,24%	304,85 €
BLEGNY	9.594,83 €	4.568,69 €	30	5.026,14 €	47,62%	152,29 €
CHAUDFONTAINE	18.739,63 €	17.445,21 €	60	1.294,42 €	93,09%	290,75 €
COMBLAIN-AU-PONT	4.818,73 €	4.037,78 €	14	780,95 €	83,79%	288,41 €
ESNEUX	9.440,12 €	4.673,59 €	12	4.766,53 €	49,51%	389,47 €
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	2.012,62 €	578,00 €	3	1.434,62 €	28,72%	192,67 €
FLEMALLE	36.792,91 €	33.786,33 €	94	3.006,58 €	91,83%	359,43 €
FLERON	16.903,38 €	16.433,10 €	43	470,28 €	97,22%	382,17 €
GRÂCE-HOLLOGNE	26.850,10 €	19.742,73 €	57	7.107,37 €	73,53%	346,36 €
HAMOIR	3.643,73 €	3.595,51 €	15	48,22 €	98,68%	239,70 €
HERSTAL	52.677,12 €	27.454,49 €	103	25.222,63 €	52,12%	266,55 €
HUY	33.687,36 €	23.325,06 €	58	10.362,30 €	69,24%	402,16 €
LIEGE	323.658,79 €	323.658,79 €	680	0,00 €	100,00%	475,97 €
MARCHIN	5.194,05 €	5.194,05 €	22	0,00 €	100,00%	236,09 €
MODAVE	3.368,01 €	2.361,76 €	17	1.006,25 €	70,12%	138,93 €
OUFFET	1.788,98 €	1.207,52 €	6	581,46 €	67,50%	201,25 €
SAINT-NICOLAS	33.672,29 €	25.659,28 €	90	8.013,01 €	76,20%	285,10 €
SERAING	109.314,99 €	95.003,16 €	222	14.311,83 €	86,91%	427,94 €
TINLOT	748,28 €	647,40 €	2	100,88 €	86,52%	0,00 €
TROOZ	9.362,90 €	8.925,56 €	35	437,34 €	95,33%	255,02 €
WISE	12.148,41 €	12.148,41 €	44	0,00 €	100,00%	276,10 €
TOTAL	773.129,70 €	682.414,06 €	1.728	90.715,64 €	88,27%	394,92 €

Consommations d'eau

Entités	Consommations (m ³)	Nombre de compteurs	Population
ANS	1.103.192 m ³	13.038	28.621
ANTHISNES	141.227 m ³	1.943	4.202
AWANS	371.590 m ³	4.294	9.231
BEYNE-HEUSAY	397.899 m ³	5.567	11.891
BLEGNY	579.725 m ³	5.975	13.376
CHAUDFONTAINE	844.031 m ³	9.726	20.860
COMBLAIN-AU-PONT	189.087 m ³	2.571	5.401
ESNEUX	492.977 m ³	6.358	13.023
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	130.434 m ³	1.464	3.205
FLEMALLE	1.026.945 m ³	12.919	26.408
FLERON	586.890 m ³	7.222	16.366
GRACE-HOLLOGNE	1.420.530 m ³	10.549	22.775
HAMOIR	192.119 m ³	1.887	3.854
HERSTAL	1.505.598 m ³	17.718	40.162
HUY	981.894 m ³	10.361	21.255
LIEGE	8.963.967 m ³	90.594	196.623
MARCHIN	199.125 m ³	2.452	5.434
MODAVE	146.432 m ³	1.733	3.775
OUFFET	87.098 m ³	1.027	2.151
SAINT-NICOLAS	840.247 m ³	11.000	24.295
SERAING	2.710.448 m ³	30.291	64.021
TINLOT	42.543 m ³	405	892
TROOZ	316.492 m ³	3.895	8.263
WISE	960.075 m ³	8.369	17.899
TOTAL	24.230.565 m ³	261.358	563.983

12. Conclusion



Les comptes d'une société sont toujours présentés à ses actionnaires, pour approbation, avec un décalage de plusieurs mois.

Cette année, c'est en pleine crise sanitaire mondiale qu'il m'appartient de conclure ce rapport annuel.

D'un point de vue micro-économique, notre société se porte bien et présente un résultat de près de 500.000 euros.

D'un point de vue macro-économique, les premiers effets d'une crise internationale se font sentir. Ceux-ci auront un impact important sur notre activité, en 2020.

En effet, nous collaborons, directement, avec plus de 600 fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et sous-traitants.

Pour leur permettre de reprendre, le plus rapidement possible, le chemin de la croissance, notre Conseil d'Administration, fort de la décision du Conseil National de Sécurité et d'un plan de déconfinement garantissant la sécurité de l'ensemble du personnel, a marqué son accord sur la reprise des investissements et, plus largement, sur la relance de l'ensemble de nos activités.

J'espère, sincèrement, que les conclusions de notre prochain rapport annuel permettront, à nouveau, de présenter une situation financière positive.

Je manquerais à tous mes devoirs, si avant de conclure, je ne remerciais pas, une fois de plus, l'ensemble du personnel pour sa présence et la qualité de son travail pendant toute cette année, et tout particulièrement, durant ces derniers mois, en première ligne.

Francis Bekaert
Président

3

Rapport de gestion



1. Evolution des affaires, résultats et situation de l'Intercommunale

Les éléments marquants de l'exercice 2019 ayant une incidence sur le bilan et le compte de résultats sont :

- L'indexation au 1^{er} janvier 2019 de la contribution au Fonds Social de l'Eau, en application de l'article D330-1 du Code de l'Eau ; cette contribution s'établit à 0,0271 €/m³ venant de 0,0264 €/m³.
- Le maintien du C.V.A. à 2,3650 €/m³, en application depuis le 1^{er} juillet 2017.
- Le maintien du C.V.D. à 2,8086 €/m³, en application depuis le 1^{er} février 2015.
- La diminution des volumes produits par rapport à l'exercice 2018 (- 120 mille m³), avec une nette augmentation de nos achats d'eau (+ 1,677 million de m³), au détriment de nos captages propres (- 1,797 million de m³). Cette situation est inhérente à la pollution inopinée du site de captage sur les galeries de Hesbaye au puits régulateur à Othée. En regard des prévisions budgétaires 2019 le dépassement de la production globale est de 2,202 millions de m³, avec une concentration exclusive sur les approvisionnements externes (+ 2,489 millions de m³) pour une production interne en deçà de 287 mille m³.
- La régression des volumes consommés et facturés à l'activité de Distribution en 2019, confirme la diminution déjà constatée en 2018 :
 - -0,63 % par rapport à 2018 (-153.000 m³) ;
 - - 1,30 % par rapport à la prévision budgétaire 2019 (-319.000 m³).
- Les cessions externes de l'activité de Production sont également en recul en 2019 :
 - - 3,20 % par rapport à 2018 (- 121.000 m³) ;
 - +10,35 % par rapport à la prévision budgétaire 2019 (+ 345.000 m³).
- L'indicateur global de rendement continue à se détériorer, passant de 73,79 % en 2016, 72,99 % en 2017 et 72,15 % en 2018 à 71,67 % en 2019 ; nous sommes 4,23 % en deçà de l'objectif escompté.
- Les conditions climatiques rencontrées en 2019 sont similaires à celles de 2018 avec une absence de rigueurs hivernales, des périodes de canicule en juillet et août, ainsi qu'un déficit pluviométrique du printemps à la fin de l'été. La cellule régionale de crise constituée en 2018 et préventive d'une pénurie en eau a été reconduite en 2019 ; la gestion des ressources en eau devient pré-occupante pour certaines contrées.
- Remboursement le 26 avril 2019 de la deuxième annuité de 1,250 million d'EUR sur l'emprunt B.E.I. n° 2 (prélèvement de 25 millions d'EUR au taux de 3,559 %, le 2 mai 2012).
- Remboursement le 26 septembre 2019 de la quatrième annuité de 1 million d'EUR sur l'emprunt B.E.I. n° 1 (prélèvement de 20 millions d'EUR au taux de 3,243 %, le 1^{er} octobre 2010).
- L'anticipation de l'échéance de paiement de certaines dettes commerciales qualifiées de certaines à fin décembre 2019, en ce qu'elles concernaient l'avance du 4^e trimestre 2019 pour l'assainissement, la contribution de prélèvement et la redevance de protection sur les captages. Cette anticipation permet le maintien des ratios d'endettement sous le seuil déterminé par la B.E.I.
- La stricte gestion à l'échéance des dettes des autres fournisseurs.
- L'effectif moyen du personnel augmente de 1,5 E.T.P. en 2019, passant de 373,5 à 375,0 E.T.P. En parallèle le personnel intérimaire augmente aussi de 2,3 E.T.P. passant d'une moyenne 2,1 en 2018 à 4,4 en 2019.
- Pas de saut d'index en 2019, mais impact de 75 % du dernier obtenu en octobre 2018.
- La maîtrise de l'inflation sous 1,25 %, le prix contenu du baril de pétrole, un allègement progressif des tensions commerciales entre les Etats Unis d'Amérique et la Chine et une certaine stabilité socio-économique en Belgique ont permis de contenir l'évolution des charges d'exploitation dans les marges budgétisées 15 mois plus tôt. Cette constatation vaut également pour la rentabilité presque nulle du placement des produits financiers.
- L'acceptation, par la FSMA et par les organes de gestion de l'OFP OGEO Fund, de la requête prise par le Conseil d'Administra-

tion de la CILE en date du 10 septembre 2019, de pouvoir prélever sur une période de 10 ans, 30 millions d'EUR de l'excédent de couverture des réserves mathématiques couvrant nos obligations de pensions. Ce financement alternatif au blocage du CVD serait exclusivement alloué aux cotisations patronales de pensions, en ce compris les cotisations de responsabilisation. Le prélèvement 2019 s'élève à 4,5 millions d'EUR.

1.1. Le Bilan

Le bilan s'appuie sur un pied de 421,543 millions d'EUR venant de 420,582 millions d'EUR l'exercice précédent.

ACTIF

Les actifs immobilisés totalisent 316,474 millions d'EUR.

Les immobilisations incorporelles se chiffrent à 4,299 millions d'EUR, elles diminuent de 242 mille EUR par rapport à 2018.

- Acquisitions de l'exercice : 0,403 million d'EUR
 - via achats directs 0,136 M€
 - via travaux 0,267 M€ M€
- Amortissements de l'exercice : - 0,645 million d'EUR

Les immobilisations corporelles diminuent de 3,528 millions d'EUR, passant de 309,824 millions d'EUR à 306,296 millions d'EUR, par les mouvements de l'exercice en acquisitions, transferts, désaffectations et amortissements :

- Acquisitions de l'exercice : + 15,750 millions d'EUR
 - via achats directs 1,943 M
 - via travaux 13,807 M
- Transferts de rubrique : + 1,056 million d'EUR
- Cessions désaffectations sur
 - les valeurs d'acquisition : - 0,428 million d'EUR
 - les plus-values actées : - 0,000 million d'EUR
 - les amortissements : 0,418 million d'EUR
- Amortissements de l'exercice : - 20,324 millions d'EUR

L'encours du bureau d'études, portant sur l'établissement, l'analyse et le suivi des projets de travaux d'infrastructure sur les réseaux et ouvrages, a été transféré pour les coûts exposés au 31-12-2019, de la rubrique "en-cours de fabrication" à la rubrique "immobilisations en cours" pour 1,056 million d'EUR.

Les désaffectations et cessions de l'exercice ont généré 8 mille EUR d'amortissements exceptionnels (charges d'exploitation non récurrentes), ainsi que 44 mille EUR de plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés (produits d'exploitation non récurrents).

L'évolution des immobilisations corporelles est répartie comme suit :

- Terrains et constructions : - 2,040 millions d'EUR
- Installations, machines et outillage : - 5,508 millions d'EUR
- Mobilier et matériel roulant : + 1,240 million d'EUR
- Location-financement et droits similaires : - 0,010 million d'EUR
- Autres immobilisations corporelles : - 0,020 million d'EUR
- Immobilisations en cours : + 2,810 millions d'EUR

Le montant total des dépenses d'investissement en 2019 atteint 17,209 millions d'EUR, pour lesquelles des participations de tiers à concurrence de 2,640 millions d'EUR ont été obtenues ; ces subsides portent sur les nouveaux raccordements (1,403 million d'EUR), sur les extensions de réseaux (225 mille EUR), sur les lotissements (899 mille EUR), sur la rénovation de la toiture des ateliers au siège social (39 mille EUR) et sur le déplacement forcé de nos installations (74 mille EUR).

L'usine d'embouteillage de Hamoir étant techniquement fonctionnelle, tous les biens d'équipement, inhérents à l'exploitation sous cette forme de l'eau du captage dit de Pêchet, subissent un amortissement depuis 2010. La rentabilité purement économique du potentiel de ces installations n'est toujours pas effective, mais cet outil justifie pleinement son utilité en gestion de crise, notamment lors d'interruptions d'alimentation d'eau en raison de réparations de fuites ou de problèmes temporaires de qualité d'eau. D'autres opérateurs du secteur de la distribution d'eau ont opté pour notre conditionnement et s'approvisionnent chez nous, en bidons de 10 L, pour garantir une alimentation temporaire palliative à tout incident.

La valeur des immobilisations financières passe de 6,597 millions d'EUR à 5,878 millions d'EUR, elle diminue de 719 mille EUR, répartis à hauteur de :

- 720 mille EUR par le remboursement le 22 octobre 2019 de 1.759 parts B2 détenues par la CILE dans le capital variable d'ECETIA FINANCES Scrl ;
- 1 mille EUR pour un nouveau cautionnement déposé en numéraire en faveur de TOTAL OBUS.

Les actifs circulants augmentent de 5,449 millions d'EUR, passant de 99,620 à 105,069 millions d'EUR.

Les créances à plus d'un an sont restées à l'identique de 2018, soit 60 mille EUR. Ce montant correspond à l'avance de fonds, sans intérêts et sans échéance définie, faite par la CILE en faveur de l'association sociale constituée par elle en 2018, "L'Eau Solidaire ASBL"

La valeur des stocks s'élève à 2,208 millions d'EUR, elle diminue de 1,082 million d'EUR par rapport à un an plus tôt, essentiellement par le transfert de l'encours bureau d'études vers la rubrique des immobilisations en cours et acomptes versés à hauteur de 1,056 million d'EUR. Les stocks sont répartis comme suit :

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Les approvisionnements	1,864 M€	1,688 M€	+ 0,176 M€
Les en-cours de fabrication	0,336 M€	1,584 M€	- 1,248 M€
Les produits finis de l'unité d'embouteillage	0,008 M€	0,018 M€	- 0,010 M€

Les créances à un an au plus, qui se composent de créances commerciales et d'autres créances, progressent de 4,765 millions d'EUR par rapport à 2018, pour atteindre 30,679 millions d'EUR.

Après reclassement des avances financières mensuelles volontaires des abonnés sous la rubrique des dettes commerciales et ce à hauteur de 1,476 million d'EUR, le total des créances commerciales à l'arrêt des comptes augmente de 587 mille EUR. En comparaison de 2018, abstraction faite de ce reclassement, c'est une diminution de 889 mille EUR que nous relevons. Cette évolution doit être juxtaposée à la reprise, en juillet 2019, du recouvrement externalisé de nos créances nées des ventes d'eau, et ce après 12 mois d'arrêt.

L'augmentation des autres créances de 4,178 millions d'EUR est la conséquence des dispositions prises par le Conseil d'Administration de la CILE d'utiliser, avec l'accord des organes de gestion de l'OFP OGEO Fund et avec l'aval de la FSMA, les surplus de couverture des réserves mathématiques des obligations de pension de la CILE à hauteur de 30 millions d'EUR sur une période de 10 ans. Les prélèvements ne sont légalement possibles qu'à des fins de financement des cotisations patronales de pensions, y compris celles de responsabilisation.

L'intervention financière sollicitée pour l'exercice 2019 s'élève à 4,500 millions d'EUR pour une charge patronale globale de pensions de 5,290 millions d'EUR

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Les créances commerciales	24,082 M€	23,495 M€	+ 0,587 M€
Les autres créances	6,597 M€	2,419 M€	+ 4,178 M€

Au 31-12-2019 les placements de trésorerie atteignent 18,568 millions d'EUR, ils progressent de 2,500 millions d'EUR par rapport à un an plus tôt, suite à l'acquisition complémentaire de titres Belfius pour une valeur de 2 millions d'EUR sur une durée de 2 ans, remboursables annuellement par tranches de 50 % et à la souscription d'un placement hors bourse de 500 mille EUR chez Nagelmackers pour une durée de 5 à 10 ans. Ces opérations financières au capital garanti ont des rendements faibles, mais nous évitent des intérêts créditeurs négatifs pour le dépassement de plafonds maximaux autorisés en détention de valeurs disponibles.

Les valeurs disponibles diminuent de 522 mille EUR, passant de 33,180 millions d'EUR au 31-12-2018 à 32,658 millions au 31-12-2019. L'abaissement des liquidités immédiates peut être associé au nouveau placement Nagelmackers de 500 mille EUR.

Les comptes de régularisation d'actif baissent 212 mille EUR ; à l'arrêt des comptes de 2019 ils se totalisent à 20,896 millions d'EUR venant de 21,108 millions d'EUR à la clôture de 2018.

L'impact prédominant concerne la diminution des produits à recevoir relatif à l'assainissement. Les trois motifs sont la diminution des volumes consommés, l'augmentation des m³ exemptés et la croissance des dégrèvements accordés.

Les comptes de régularisation d'actif se composent :

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Du produit à recevoir sur l'assainissement	17,029 M€	17,320 M€	- 0,291 M€
Du produit à recevoir sur les acomptes émis	3,547 M€	3,520 M€	+ 0,027 M€
Des charges à reporter	0,297 M€	0,235 M€	+ 0,062 M€
De produits divers à percevoir	0,023 M€	0,033 M€	- 0,010 M€

PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 312,059 millions d'EUR, venant de 310,785 millions d'EUR un an plus tôt, ils enregistrent une augmentation de 1,274 million d'EUR.

- Le capital, tant souscrit que libéré, reste identique ; il est de 45,300 millions d'EUR.
- Les primes d'émission n'ont pas évolué en 2019 ; elles sont de 4,537 millions d'EUR.
- Les plus-values de réévaluation totalisent 65,274 millions d'EUR. Par rapport à un an plus tôt, elles sont en retrait de 4,199 millions d'EUR en conséquence des amortissements pratiqués pour l'exercice 2019 sur les valeurs résiduelles comptables des réévaluations antérieurement opérées sur les actifs corporels fixes. Conformément aux recommandations des normes comptables, la contrepartie de l'amortissement acté sur ces réévaluations a été transférée aux réserves disponibles.
- A la clôture de l'exercice les réserves s'élèvent à 165,835 millions d'EUR. Elles croissent de 4,223 millions d'EUR par rapport à la situation du 31 décembre 2018, aux motifs :
 - de l'affectation bénéficiaire 2019 dont 5 % à la réserve légale, soit 24 mille EUR ;
 - du transfert des réévaluations amorties en 2019, soit 4,199 millions d'EUR.
- La présentation du plan stratégique 2014–2016 nous a permis de compléter l'article 52 de nos statuts, en ouvrant la possibilité que tout ou partie du bénéfice à affecter puisse être

reporté après la dotation à la réserve légale. Cette nouvelle opportunité de la répartition bénéficiaire répond au principe de régulation du prix de l'eau, puisqu'elle permet de reporter, sur l'exercice comptable suivant, l'excédent de revenus issu de l'application du C.V.D. autorisé.

Compte tenu de la volonté exprimée à l'adoption du plan stratégique 2017-2019 de maintenir pour les trois années le C.V.D. tel qu'autorisé au 1^{er} février 2015, soit 2,8086 €/m³, il n'était pas exclu que certains exercices puissent se clôturer sur un déficit. Les perspectives budgétaires de l'exercice 2019 laissaient percevoir une perte de 3,194 millions d'EUR.

A l'arrêt des comptes 2019, les résultats dégagent un bénéfice de 484 mille EUR, dont 5 % sont alloués à la réserve légale, le solde étant à reporter.

- Bénéfice reporté au 01-01-2019 : 8,861 millions d'EUR.
- Affectation bénéficiaire 2019 : + 0,460 million d'EUR.
- Bénéfice reporté au 31-12-2019 : 9,321 millions d'EUR.

- Les subsides en capital augmentent de 789 mille EUR, passant de 21,003 à 21,792 millions d'EUR, par la valorisation aux immobilisés des nouveaux raccordements, des nouveaux lotissements et extensions de réseaux à charges de tiers, mais aussi par l'intervention de la SPGE dans le déplacement forcé de nos installations et par une subvention régionale dans la rénovation de la toiture de nos ateliers au siège social d'Angleur (au global + 2,640 millions d'EUR), sous déduction de l'amortissement financier pratiqué en 2019 sur les subsides obtenus (- 1,696 million d'EUR). A ces montants il faut déduire 155 mille EUR, qui correspondent à la variation de l'état des subsides en cours entre 2019 et 2018 (subsides à reporter en raison de l'achèvement futur des travaux pour lesquels ils ont été perçus).

Depuis l'intégration du calcul des amortissements sous S.A.P., le produit financier de la première année, érodant le subside, est établi prorata temporis, au même rythme que l'amortissement du bien pour lequel l'intervention financière du tiers a été obtenue. Comme pour les immobilisés, les subsides reçus non matérialisés par la mise en exploitation du travail ne subissent pas d'amortissement financier ; ils constituent un encours.

Globalement les **provisions** diminuent de 504 mille EUR, passant de 2,814 à 2,310 millions d'EUR à la clôture de l'exercice 2019.

En mouvements de l'exercice les provisions s'articulent sur :

- Des dotations à concurrence de 1,496 million d'EUR.
- Des utilisations et reprises à concurrence de 2,000 millions d'EUR.

Dans le détail, ces mouvements sur les provisions se ventilent comme suit :

Libellés des provisions	Situation au 01-01	Mouvements de l'exercice			Situation au 31-12
		Dotations	Utilisations	Reprises	
Engagements statutaires	753.715,22	838.897,81	-771.078,47		821.534,56
Fonds Social droit tirage	514.964,21	525.318,65	-514.964,21		525.318,65
Fonds Social frais de gestion	64.370,53	65.664,83	-64.370,53		65.664,83
Fonds Social améliorations techniques	64.370,53	65.664,83	-17.138,27	-47.232,26	65.664,83
Perte créances en recouvrement externe	556.483,83			-556.483,83	0,00
Remplacement compteurs vétustes	533.226,66			-22.502,76	510.723,90
Remplacement compteurs "Box"	246.670,08			-6.115,13	240.554,95
Réhabilitation d'ouvrages	80.000,00				80.000,00
TOTAL au 31-12-2019	2.813.801,06	1.495.546,12	-1.367.551,48	-632.333,98	2.309.461,72

A la clôture de l'exercice et toutes échéances confondues, les dettes augmentent de 192 mille EUR, passant de 106,983 millions d'EUR au 31-12-2018 à 107,175 millions d'EUR au 31-12-2019.

Les dettes à plus d'un an, composées uniquement de dettes financières, s'élèvent à 72,127 millions d'EUR, elles régressent de 3,550 millions d'EUR par :

La comptabilisation d'un nouveau contrat de leasing pour le véhicule d'occasion VW Passat (+ 14 mille EUR) ;

Le transfert des échéances 2019 relatives au contrat de leasing immobilier de l'unité d'embouteillage à Hamoir (64 mille EUR) ;

Le transfert des annuités de remboursement en capital à la B.E.I. sur les emprunts 1, 2 et 3 (pour un total de 3,500 millions d'EUR).

Les dettes à plus d'un an se décomposent en :

- Dettes de leasing immobilier via Belfius banque pour 113 mille EUR ;
- Dettes de leasing pour véhicule VW Passat via Belfius Auto Lease pour 14 mille EUR ;
- Dettes d'emprunts B.E.I. consolidées pour un total de 72,000 millions d'EUR.
 - 15,000 millions d'EUR prélevés le 01-10-2010 sur 25 ans au taux de 3,243 %
 - 21,250 millions d'EUR prélevés le 02-05-2012 sur 25 ans au taux de 3,559 %
 - 23,750 millions d'EUR prélevés le 15-12-2014 sur 25 ans au taux de 1,773 %
 - 12,000 millions d'EUR prélevés le 29-05-2015 sur 25 ans au taux de 1,312 %

Au 31 décembre 2019, les dettes à un an au plus sont en hausse de 4,014 millions d'EUR, passant de 30,334 à 34,348 millions d'EUR.

- Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année se totalisent à 3,570 millions d'EUR, elles progressent de 1,256 million d'EUR du fait du remboursement de la première annuité sur l'emprunt BEI n° 3 pour le 15 décembre 2020 (1,250 million d'EUR) et des échéances 2020 du leasing voiture (6 mille EUR).
- Les dettes commerciales augmentent de 1,944 million d'EUR par rapport à la situation d'un an plus tôt, passant de 18,490 à 20,434 millions d'EUR, suite principalement au reclassement des avances mensuelles volontaires de certains abonnés, qui fractionnent anticipativement le paiement de leur facture (1,476 million d'EUR).
- Les avances perçues en confirmation de commandes pour travaux (raccordements, extensions, compteurs supplémentaires, ...) se totalisent à 154 mille EUR, elles augmentent de 21 mille EUR par rapport à 2018.
- Le cumul des dettes fiscales, salariales et sociales de 2019 est 467 mille EUR supérieur à celui de 2018, il s'élève à 6,061 contre 5,594 millions d'EUR. Cette progression est justifiée par la constitution d'une provision de 426 mille EUR en couverture du cumul des heures supplémentaires à la clôture de l'exercice.

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Une diminution des dettes d'impôts de 39 mille EUR.			
T.V.A. sur la facturation des ventes d'eau			
Charge fiscale estimée	0,228 M€	0,216 M€	+ 0,012 M€
Précomptes professionnels à payer	0,131 M€	0,108 M€	+ 0,023 M€
Une augmentation des dettes salariales et sociales de 506 mille EUR.			
Provision pour le double pécule de vacances	3,269 M€	3,254 M€	+ 0,015 M€
Provision pour la prime de fonctionnement	0,475 M€	0,444 M€	+ 0,031 M€
Provision pour heures supplémentaires	0,426 M€	0,000 M€	+ 0,426 M€
Autres frais de personnel à payer	0,034 M€	0,029 M€	+ 0,005 M€
Rémunérations et ONSS à payer	0,182 M€	0,153 M€	+ 0,029 M€

Les autres dettes à un an au plus se globalisent à 4,130 millions d'EUR, elles sont en hausse de 325 mille EUR par rapport à 2018 aux motifs :

- de l'absence de remboursement, total ou partiel, du compte courant 2018 de certaines communes associées (240 mille EUR)
- de la dette SPGE pour la régularisation des eaux usées domestiques de 2017 (307 mille EUR) ;
- de versements litigieux à rembourser (5 mille EUR) ;
- de la non utilisation des liquidités 2019 mises à disposition du Fonds Social de l'Eau (4 mille EUR) ;
- de l'utilisation partielle des fonds européens obtenus en 2018 pour l'étude et le développement des compteurs intelligents (-185 mille EUR) ;
- de la diminution des garanties déposées pour des comptes de contrat liés au secteur HORECA, ainsi que sur les locations de cols de cygne (-28 mille EUR) ;
- des prélèvements par les CPAS sur d'anciens droits de tirages définitivement acquis (-18 mille EUR) ;
- du remboursement de cautions reçues d'entrepreneurs dans le cadre de marché public (-2 mille EUR).

Au 31 décembre 2019 les comptes de régularisation de passif se totalisent à 700 mille EUR.

Ils se scindent en :

- prorata de charges financières dues pour 166 mille EUR ;
- charges d'exploitation à imputer pour 17 mille EUR ;
- produits locatifs à reporter pour 11 mille EUR ;
- produits à reporter sur travaux pour 506 mille EUR.

Par rapport à un an plus tôt les comptes de régularisation de passif diminuent de 272 mille EUR, par le truchement des charges à imputer (- 313 mille EUR) et les produits à reporter (+ 38 mille EUR).

1.2. Le Compte de Résultats

Le **résultat d'exploitation** de l'exercice 2019 présente un bénéfice de 505 mille EUR.

Ce bénéfice dépasse de 3,522 millions d'EUR nos prévisions budgétaires, qui établissaient une perte d'exploitation de 3,017 millions d'EUR.

Les produits d'exploitation 2019 s'élèvent à 144,157 millions d'EUR, ils progressent de 3,422 millions d'EUR.

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Eclatement du chiffre d'affaires			
Produit des ventes d'eau par l'activité de Production	3,495 M€	- 0,080 M€	3,495 M€
Produit des ventes d'eau et de la redevance C.V.D.	72,096 M€	72,698 M€	- 0,602 M€
Produit des ventes d'eau et de la redevance C.V.A.	54,028 M€	54,586 M€	- 0,558 M€
Produit de la contribution au Fonds Social de l'Eau	0,649 M€	0,638 M€	+ 0,011 M€
Produit des locations compteurs	0,475 M€	0,453 M€	+ 0,022 M€
Produit des activités annexes	4,287 M€	3,962 M€	+ 0,325 M€
	134,950 M€	135,832 M€	- 0,882 M€
Variation des encours & produits finis			
Production immobilisée	3,217 M€	2,515 M€	+ 0,702 M€
Autres produits d'exploitation	7,193 M€	2,500 M€	+ 4,693 M€
Produits d'exploitation non récurrents	0,055 M€	0,118 M€	- 0,063 M€

Evolution des cessions volumétriques

(en millions de m ³)	M ³ budget	M ³ en 2019	M ³ en 2018	M ³ en 2017	M ³ en 2016
Cessions Production	3,332	3,677	3,798	3,471	3,333
Cessions Distribution	24,549	24,230	24,383	24,549	24,217
Total des cessions	27,881	27,907	28,181	28,020	27,550
Rendement global	75,90 %	71,67 %	72,15 %	72,99 %	73,79 %

- Le chiffre d'affaires 2019 est 882 mille EUR inférieur à celui de 2018, il passe de 135,832 millions d'EUR à 134,950 millions, soit une contraction de 0,65 %. Les ventes d'eau (CVD, CVA, Fonds Social et locations compteurs), qui forment 97 % du chiffre d'affaires, diminuent de 1,207 million d'EUR ce qui est le reflet des baisses de consommation.

A l'activité de Production les cessions volumétriques ont perdu 121 mille m³ par rapport à 2018 soit 3,2 % de volume facturé en moins ; en valeur cela représente 80 mille EUR ou 2,3 % de chiffre d'affaires en moins. L'indexation au 1^{er} janvier 2019 des prix de cession du m³ d'eau entre la CILE et la S.W.D.E., ainsi que de la contribution de prélèvement explique l'impact monétaire moindre.

A l'activité de Distribution les cessions volumétriques, toutes tranches tarifaires confondues, diminuent en 2019 de 153 mille m³ (-0,63 % par rapport à 2018) pour une valeur totale de 1,127 million d'EUR (-0,88 %).

A prix de cession constant de 2,8086 €/m³ pour le C.V.D. depuis le 1^{er} février 2015 et 2,3650 €/m³ pour le C.V.A. depuis le 1^{er} juillet 2017, l'écart négatif de 0,25 % entre la valorisation volumétrique et la valorisation monétaire s'explique par l'utilisation de 7 tranches tarifaires distinctes pour le C.V.D., par des exemptions supplémentaires pour le C.V.A., par une hausse de 47 mille m³ de dégrèvements accordés sur le C.V.A. et de 78 mille m³ sur le C.V.D. L'impact de la croissance du nombre de compteurs en service sur le produit des redevances annuelles forfaitaires C.V.D. et C.V.A. compense partiellement la perte de chiffre d'affaires. Enfin la contribution au Fonds Social de l'Eau et la location annuelle des compteurs d'un diamètre de 25mm et plus sont systématiquement indexées au 1^{er} janvier.

Le produit des activités annexes augmente de 325 mille EUR entre 2018 et 2019, mais doit être corrélé à la variation négative des encours de fabrication et produits finis.

- A la clôture de l'exercice 2019, la variation des encours et produits finis évolue négativement de 1,258 million d'EUR, dont 1,056 million d'EUR correspond au transfert d'une partie des coûts exposés par le bureau d'études sur des travaux d'investissement en cours d'exécution ou à venir. Le solde négatif de 202 mille EUR doit être mis en parallèle à la croissance des produits d'activités annexes évoquée ci-avant.
- Le transfert partiel de l'encours du bureau d'études (1,056 million d'EUR) justifie l'augmentation de la production immobilisée de 2019, qui ainsi croît de 702 mille EUR par rapport à 2018.
- Les autres produits d'exploitation de 2019 sont supérieurs de 4,693 millions d'EUR à ceux de 2018 au motif essentiel d'un prélèvement de 4,500 millions d'EUR sur l'excédent des réserves mathématiques libres détenues par la CILE sur son canton de pension dans l'O.F.P. OGEO Fund. Légalement le surplus de couverture ne peut être rétrocédé au cotisant qu'au prorata maximal de ses dépenses en cotisations patronales de pensions.

En 2018, à l'élaboration du budget 2019, et plus encore en 2019 à la constitution du plan stratégique 2020-2022, vu l'impossibilité politique de pouvoir faire évoluer le C.V.D, fusse même à l'index avant 2021, voire aujourd'hui 2022 (effet du Covid-19 sur l'économie mondiale), alors que l'inflation du 1^{er} février 2015 à ce jour peut raisonnablement être estimée à 7,5 %, nous a conduit à entamer une réflexion sur le financement alternatif des cotisations patronales de pensions, en ce compris la cotisation de responsabilisation.

Le Conseil d'Administration de la CILE du 10 septembre 2019 a décidé de solliciter du Conseil d'Administration d'OGEO Fund de pouvoir prélever, moyennant l'aval de la FSMA, 30 millions d'EUR sur une période de 10 ans pour couvrir tout ou partie de ses besoins à des fins de pensions.

Suite aux autorisations obtenues des diverses parties, vu les dépenses patronales de pensions supportées en 2019 pour plus de 5,290 millions d'EUR et aux motifs évoqués à la prise de décision du C.A. de la CILE du 10 septembre 2019, nous avons sollicité auprès d'OGEO Fund, par le biais de nos sur-couvertures mathématiques de réserves de pensions, le refinancement de ces dépenses à hauteur de 4,500 millions pour l'exercice 2019.

- Les produits d'exploitation non récurrents de 2019 sont de 55 mille EUR, comparés à un an auparavant ils diminuent de 63 mille EUR (118 mille EUR en 2018).

Ces produits concernent :

- Des plus-values sur cessions d'actifs (ventes véhicules automobiles) pour 44 mille EUR ;
- Des versements litigieux de 2014, irremboursables et non imputables pour 11 mille EUR.

Les charges d'exploitation 2019 se chiffrent à 143,652 millions d'EUR ; comparées à l'exercice 2018 elles augmentent de 1,507 million d'EUR (+ 1,06 %).

- Les approvisionnements et marchandises sont comptabilisés pour 70,660 millions d'EUR, ils croissent de 268 mille d'EUR, en raison principale des achats d'eau supplétifs à notre ressource de Hesbaye au puits régulateur d'Othée, mis à l'arrêt de mi-août à mi-décembre pour cause de pollution.

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Coût de l'assainissement	53,166 M€	53,809 M€	- 0,643 M€
Coût net des achats d'eau	8,283 M€	7,496 M€	+ 0,787 M€
Redevance de protection des captages	2,933 M€	2,941 M€	- 0,008 M€
Contribution de prélèvement	3,233 M€	3,159 M€	+ 0,074 M€
Achats de marchandises	2,459 M€	2,465 M€	- 0,006 M€
Coût de la sous-traitance à facturer	0,586 M€	0,522 M€	+ 0,064 M€

Évolution des ressources et approvisionnements

(en million de m ³)	M ³ budget	M ³ en 2019	M ³ en 2018	M ³ en 2017	M ³ en 2016
Captages de Hesbaye	15,250	15,089	16,304	16,493	14,504
Captages de Néblon	9,855	9,941	10,485	9,751	11,243
Autres captages	1,400	1,188	1,226	1,167	1,301
Production interne	26,505	26,218	28,015	27,411	27,048
Achats externes	10,230	12,719	11,042	10,977	10,290
Production totale	36,735	38,937	39,057	38,388	37,338

La production totale de 2019 est 120 mille m³ inférieure à celle de 2018. Cette diminution de 0,3 % doit être mise en parallèle avec la baisse de 1 % de la cession globale de nos ventes d'eau.

Hormis ce constat, la baisse de 1,797 million de m³ de notre production interne, étroitement liée à la pollution au puits régulateur d'Othée, est compensée par des achats d'eau supplémentaires à hauteur 1,677 million de m³, dont la majorité via notre sécurisation avec Vivaqua au départ de leur captage de Modave. Cet incident indépendant d'une quelconque responsabilité CILE, met en exergue le bien fondé du dédoublement de l'adduction du Néblon.

De ce fait, l'autonomie hydrique de la CILE passe de 71,73 % en 2018 à 67,33 % en 2019.

Les services et biens divers se totalisent à 19,189 millions d'EUR. Globalement ils augmentent de 971 mille EUR par rapport à un an plus tôt, ce qui s'explique par la croissance des frais informatiques, des fournitures à l'Intercommunale, du coût des assurances et des frais d'intérimaires. Seuls les honoraires et les émoluments, en application des nouvelles règles de bonne gouvernance, sont en régression.

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Les frais sur achats	0,020 M€	0,035 M€	- 0,015 M€
Les indemnités d'occupation du domaine public	2,588 M€	2,603 M€	- 0,015 M€
Les autres indemnités conventionnelles	0,034 M€	0,033 M€	+ 0,001 M€
Les charges locatives	0,344 M€	0,346 M€	- 0,002 M€
Les frais d'entretien et de réparations	6,773 M€	6,746 M€	+ 0,027 M€
Les frais informatiques	3,396 M€	2,625 M€	+ 0,771 M€
Les fournitures à l'Intercommunale	3,038 M€	2,900 M€	+ 0,138 M€
Les redevances et assurances	1,101 M€	0,856 M€	+ 0,245 M€
Les honoraires et cotisations	1,053 M€	1,285 M€	- 0,232 M€
Les frais de mission et de visibilité	0,486 M€	0,464 M€	+ 0,022 M€
La charge du personnel intérimaire	0,212 M€	0,098 M€	+ 0,114 M€
Les émoluments aux organes de gestion	0,144 M€	0,227 M€	- 0,083 M€

- Les rémunérations et charges sociales s'élèvent à 30,441 millions d'EUR, elles augmentent de 699 mille EUR par rapport à l'exercice 2018 aux motifs :
 - de l'impact complet du dernier saut d'index obtenu en octobre 2018 ;
 - de l'évolution barémique usuelle (ancienneté dans les plans de carrière) ;
 - d'une substitution d'emploi plus qualitative dans la mutation du personnel entrant et sortant ;
 - de l'augmentation de l'effectif moyen du personnel de 1,5 E.T.P. pour atteindre en 2019 le nombre de 375 E.T.P. ;
 - de la croissance de la cotisation de responsabilisation (1,013 million d'EUR en 2019, pour 836 mille EUR en 2018, 751 mille EUR en 2017, 626 mille EUR en 2016, 541 mille EUR en 2015 et 330 mille EUR en 2014) ;
 - de l'arrêt de l'assurance groupe en complément de pension ;
 - de la constitution d'une provision de 426 mille EUR en couverture du total des heures supplémentaires restant ouvertes au 31-12-2019.

En valeur, ces variations portent sur :

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Les rémunérations et avantages sociaux directs	20,084 M€	19,457 M€	+ 0,627 M€
Les charges patronales d'assurances sociales	8,630 M€	8,334 M€	+ 0,296 M€
Les primes patronales pour assurances extralégales	0,252 M€	0,870 M€	- 0,618 M€
Les autres frais de personnel	1,003 M€	0,981 M€	+ 0,022 M€
Les mouvements de provision pour pécules de vacances	0,015 M€	0,086 M€	- 0,071 M€
Les mouvements de provision pour primes d'évaluation	0,031 M€	0,014 M€	+ 0,017 M€
Les mouvements de provision pour primes d'évaluation	0,426 M€		0,000 M€

Les charges sociales et salariales sont 128 mille EUR inférieures au budget adopté pour 2019 (30,569 millions d'EUR), ce qui représente un écart budgétaire bénéficiaire de 0,4 %.

- Les amortissements se chiffrent à 20,969 millions d'EUR, ils augmentent de 657 mille EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse se justifie par les investissements de 2018, qui subissent leur premier impact annuel complet de dépréciation comptable, alors que ceux de l'exercice sont amortis prorata temporis depuis leur date d'acquisition ou de mise en exploitation effective.

La charge globale des amortissements ordinaires actés en 2019 est inférieure de 861 mille EUR à notre prévision budgétaire, soit un boni budgétaire de 3,9 %.

Cette rubrique se scinde en :

- Amortissements sur immobilisations incorporelles : 0,645 million d'EUR.
- Amortissements sur immobilisations corporelles : 20,324 millions d'EUR.

Les dépenses d'investissement en 2019 s'élèvent à 17,209 millions d'EUR, dont 2,640 millions sont couverts par des interventions de tiers (compensation de la charge d'amortissement par un produit financier).

Les investissements 2019 se répartissent pour :

- 0,403 million sur des immobilisations incorporelles ;
- 16,806 millions sur des immobilisations corporelles.

En synthèse les dépenses d'investissement 2019 se présentent comme suit :

Dépenses d'investissements	
Travaux	12.052.172,60 €
En cours au 01-01-2019	- 9.132.668,23 €
En cours au 31-12-2019	10.886.994,91 €
Transfert de l'encours du bureau d'études	1.056.065,32 €
Sous-total travaux	14.862.564,60 €
Acquisitions directes terrains	92.200,22 €
Autres acquisitions directes	1.850.893,62 €
Immobilisations incorporelles : SAP & IT	403.516,73 €
Dépenses d'investissements 2019	17.209.175,17 €
Dont financées sur fonds de tiers	2.639.620,67 €

- Les réductions de valeur de l'exercice 2019, d'un montant de 1,346 million d'EUR, portent uniquement sur l'ajustement des créances commerciales douteuses ventes d'eau et travaux, en application de l'article R.305 bis-20 du Code de l'Eau.

Par rapport à un an plutôt elles augmentent de 1,194 million d'EUR du fait de l'arrêt forcé du recouvrement externalisé de nos créances commerciales, tant en phase amiable que judiciaire, sur la période allant de mai 2018 à juin 2019. Les conséquences du recours au Conseil d'Etat à l'encontre de l'attribution de ce marché référencé S17-1683 a été provisionné à hauteur de 556 mille EUR à l'exercice 2018.

Cette forte évolution est compensée par une diminution tout aussi importante des abandons et moins-values actées sur nos créances commerciales (- 946 mille EUR). En outre, l'attribution d'un nouveau marché de 12 mois en juillet 2019 a permis de récupérer 25 % de ces "vieilles" créances à la clôture de l'exercice.

Le taux complet de défaut de recouvrement sur le produit de la facturation des ventes d'eau, en ce compris les abandons de créances, s'élève pour l'exercice 2019 à 1,59544893 % venant de 1,4225848 % en 2018, de 1,4526907 % en 2017, de 1,2218637 % en 2016 et de 0,9927043 % en 2015.

- Les mouvements de provisions de l'exercice 2019 se soldent par une reprise de 504 mille EUR, résultat de la contraction entre :
 - Des dotations à concurrence de 1,496 million d'EUR, dont :
 - 0,839 million d'EUR de provision pour les engagements sociaux statutaires ;
 - 0,657 million d'EUR de provision pour le Fonds Social wallon de l'Eau.
 - Des utilisations et reprises à concurrence de 2,000 millions d'EUR, dont :
 - 0,771 million d'EUR de provision pour les engagements sociaux statutaires ;
 - 0,006 million d'EUR de provision pour le remplacement des compteurs "Box" ;
 - 0,023 million d'EUR de provision pour le rattrapage dans la mutation des compteurs vétustes ;
 - 0,644 million d'EUR de provision pour le Fonds Social wallon de l'Eau ;
 - 0,556 million d'EUR de provision pour pertes sur créances commerciales en raison de l'annulation du marché recouvrement S17-1683.

Par rapport à un an plus tôt la variation des provisions génère une réduction de charge de 1,430 million d'EUR.

- Les autres charges d'exploitation se totalisent à 1,486 million d'EUR, elles diminuent de 898 mille EUR par rapport à 2018 en raison de la forte diminution des abandons et moins-values sur la récupération des créances commerciales.

Les autres charges d'exploitation se répartissent entre :

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Moins-values et abandons sur créances commerciales	0,770 M€	1,716 M€	- 0,946 M€
Taxes diverses d'exploitation	0,063 M€	0,024 M€	+ 0,039 M€
Frais de gestion et droits de tirage sur F.S.E.	0,644 M€	0,635 M€	+ 0,009 M€
T.V.A. non déductible & procès-verbaux	0,009 M€	0,009 M€	+ 0,000 M€

- Les charges d'exploitation non récurrentes s'élèvent à 65 mille EUR, elles correspondent pour 8 mille EUR à des amortissements exceptionnels sur des désaffectations d'actifs, pour 55 mille EUR à des indemnités versées sur des clôtures de chantier et pour 2 mille EUR à des renoncations de recours sur d'anciennes créances diverses.

Le résultat financier est bénéficiaire de 263 mille EUR, en comparaison de l'exercice 2018 il s'améliore de 237 mille EUR par :

- L'évolution de l'amortissement des subsides en capitaux (105 mille EUR) ;
- La clôture du prêt d'ECETIA Intercommunale au 28-12-2018 (78 mille EUR) ;
- Au gain d'intérêts sur les remboursements d'annuité B.E.I. (77 mille EUR).

A contrario nous perdons 32 mille EUR sur les dividendes encaissés en 2019, dont :

- 26 mille EUR sur le dividende d'ECETIA FINANCE à mettre en parallèle avec le remboursement de 1.759 parts B2 (720 mille EUR) ;
- 6 mille EUR sur le dividende d'AQUAWAL, qui est diminué de moitié.

Les produits financiers de 2019 s'élèvent à 2,236 millions d'EUR et s'éclatent entre :

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Les revenus d'actions	0,514 M€	0,546 M€	- 0,032 M€
Les intérêts sur placements et valeurs disponibles	0,026 M€	0,022 M€	+ 0,004 M€
L'amortissement des subsides en capital	1,696 M€	1,591 M€	+ 0,105 M€
Les escomptes obtenus	0,000 M€	0,001 M€	- 0,001 M€
			+ 0,076 M€

Les charges financières de 2019 se totalisent à 1,973 millions d'EUR et se ventilent entre :

	Ex. 2019	Ex. 2018	Ecart
Intérêts sur le prêt d'ECETIA Intercommunale	0,000 M€	0,078 M€	- 0,078 M€
Intérêts sur le leasing de l'usine d'embouteillage à Hamoir	0,012 M€	0,015 M€	- 0,003 M€
Intérêts sur l'emprunt B.E.I.	1,960 M€	2,037 M€	- 0,077 M€
Réduction de valeur sur actifs circulants (Sur le placement titre Belfius à 3 ans 50/25/25 pour 2018)	0,000 M€	- 0,011 M€	+ 0,011 M€
Charges financières diverses (intérêts de retard)	0,000 M€	0,014 M€	- 0,014 M€
			- 0,161 M€

La charge fiscale de l'exercice se chiffre à 284 mille EUR, elle est constituée :

- Du précompte mobilier retenu sur les revenus d'actions pour 154 mille EUR (30 % de 514 mille EUR) ;
- Du précompte mobilier retenu sur le produit des placements et valeurs disponibles pour 8 mille EUR (30 % de 26 mille EUR) ;
- De la charge fiscale estimée à l'IPM pour l'exercice d'imposition 2020 (bilan 2019) pour 122 mille EUR.

Affectation le résultat de l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de 484 mille EUR, venant d'une perte de 1,664 million d'EUR un an plus tôt, soit un écart positif de 2,148 millions d'EUR.

En regard du résultat prévisionnel à affecter pour 2019, perte de 3,194 millions d'EUR, le résultat final présente un boni budgétaire de 3,678 millions d'EUR.

Après affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale (24 mille EUR), le solde (460 mille EUR) est alloué au bénéfice à reporter, portant celui-ci à 9,321 millions d'EUR.

Affectations et prélèvements	
Bénéfice de l'exercice à affecter	0,484 million d'EUR.
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	8,861 millions d'EUR.
Bénéfice à affecter	9,345 millions d'EUR.
Affectation à la réserve légale	- 0,024 million d'EUR.
Bénéfice à reporter	- 9,321 millions d'EUR.

2. Principaux risques et incertitudes

Risques et incertitudes liés à l'activité de l'Intercommunale et à son développement futur

Complémentairement aux initiatives visant à restreindre les charges d'exploitation, nous aurons à tenir compte :

- De l'évolution future des consommations domestiques, industrielles et agricoles ;
- Du rendement des réseaux, tant de production que de distribution, dont les infrastructures restent tributaires des conditions climatiques rencontrées, de leur maintenance, de leur renouvellement et de l'intensité de leur utilisation ;
- De la signature au 25 septembre 2019 de la nouvelle convention d'approvisionnement et de sécurisation en eau au départ des ressources de VIVAQUA, en remplacement des accords antérieurs dénoncés ;
- Du coût supplémentaire au 1^{er} janvier 2020 induit par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, dont l'impact annuel est estimé à 230 mille EUR pour un volume de 2 millions de m³ ;
- De l'assimilation par les utilisateurs des mises à niveau et autres futurs développements dans S.A.P., de l'intégration de ceux-ci dans un schéma organisationnel admis et respecté par tous ;
- Du déploiement de la roadmap informatique, des priorisations à y réserver ;
- Du risque de black-out électrique et de l'impact d'éventuelles mesures de délestage sur le pompage, le refoulement et le traitement des eaux ;
- Des implications issues du R.G.P.D., des nouvelles obligations nées du respect impératif des données à caractère privé, de leur gestion, de leur diffusion, du droit sous condition à l'oubli ;
- D'une manière générale des risques et pénalités liés à l'exploitation de bases de données privées tant internes, qu'externes à l'entreprise ;
- Du maintien de l'autorisation, dans le respect des conditions inscrites au Code de l'Eau, de pouvoir recourir en toute autonomie à la pose de limiteur de débit, en phase amiable de notre processus de recouvrement d'impayés persistants ;
- De la nouvelle réglementation dans les conditions d'octroi de dégrèvement sur les consommations accidentelles et de la gratuité totale sur le dépassement des 2.000 m³ de fuite reconnue ;
- De l'évolution à venir de l'inflation, des conséquences sur l'indexation des salaires, sur le coût du crédit, sur le prix des matières et services ;

- De l'évolution future des cotisations patronales versées à l'O.N.S.S. pour le fonds solidarisé de pension en regard des agents statutaires, de l'impact des taux de responsabilisation ;
- De l'avancement futur des dépenses dans l'exécution des travaux d'investissement adjugés, dont le solde prévisionnel des engagements au terme de l'exercice 2019 s'élève à 15,221 millions d'EUR ;
- Du maintien du CVA à son niveau actuel de 2,3650 €/m³ ;
- De la volonté de reconduire le CVD 2015 sur l'exercice 2021, sans possibilité d'indexation automatique et commune à l'ensemble du secteur ;
- De la régulation du prix de l'eau ;
- De l'attribution prochaine du renouvellement de marchés de services connexes importants que sont le print-shop et le recouvrement externalisé de nos créances, tant en phase amiable qu'en phase judiciaire ;
- Des conséquences et aboutissements de l'étude, commandée par le Gouvernement wallon, relative à la rationalisation du secteur de l'eau.

Le dénominateur commun des plans stratégiques successifs 2008-2010, 2011-2013 et 2014-2016 porte sur l'ampleur des travaux d'investissement rendus possibles par le cofinancement de la Banque Européenne d'Investissement. Si les travaux de renforcement et de sécurisation des adductions d'eau alimentaire répondent à une stratégie développée par les dirigeants de la CILE, les travaux visant la suppression totale du contact eau et plomb, ainsi que les infrastructures permettant de satisfaire aux nouvelles exigences de la qualité de l'eau résultent de directives de la Commission européenne.

Le financement et l'amortissement de ces travaux, les nouvelles missions et obligations qui nous ont été imposées au travers des décrets successifs portant sur le Fonds Social, les conditions de la distribution publique de l'eau, la qualité alimentaire de l'eau, la tarification, le plan comptable de l'eau, ainsi que l'évolution continue des charges d'exploitation nous ont conduits à solliciter annuellement et de manière successive la révision de notre coût vérité distribution.

A l'adoption du plan stratégique 2017-2019, il a été unanimement décidé de maintenir l'usage du C.V.D. tel qu'autorisé depuis le 1^{er} février 2015 jusqu'au terme de l'exercice 2019. Le nouveau plan stratégique 2020-2022 prévoit une liaison du CVD à l'index à partir du 1^{er} janvier 2021. A défaut de nouvelles ressources, nous poursuivons notre réflexion quant à la rationalisation de nos charges d'exploitation, dont l'ajustement de nos taux d'amortissement en adéquation avec les durées recommandées dans le plan comptable de l'eau.

3. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

C'est au retour des vacances de carnaval que nous avons été alertés et sensibilisés sur l'éminence d'une pandémie initialement baptisée "Coronavirus" puis "Covid-19", état grippal inconnu et mortel né en Chine fin septembre 2019 dans la ville de Wuhan. Il aura fallu trois mois pour que la gravité de ce nouveau virus soit reconnue, et ce qui était une épidémie locale encore en janvier 2020 a basculé en pandémie courant du mois de février.

L'Europe sera frappée par cette pandémie au départ de l'Italie.

Très vite la CILE s'est organisée et structurée autour d'un groupe de gestion de crise, composé d'une vingtaine de personnes représentant l'ensemble des activités et secteurs de l'Intercommunale.

Ce groupe a établi un Plan de Continuité des Affaires, qui a été communiqué aux autorités compétentes (Ministre régionaux, Gouverneur, Bourgmestres des communes associées).

Ce Plan de Continuité des Affaires garanti le respect des décisions et directives édictées par les autorités fédérales et régionales, afin qu'en sa qualité de service public essentiel la CILE puisse continuer à assurer ses activités de production et de distribution d'eau alimentaire, de qualité et en quantité, pour tous ses clients et ses partenaires.

En effet, dans ces circonstances exceptionnelles, l'accès à l'eau revêt une importance primordiale en matière d'hygiène publique.

Dans ce cadre, toutes les activités ont été recensées, triées et scindées en nécessités primordiales, essentielles et secondaires, en raison de leur impact sur la continuité du service, des besoins et de la satisfaction de la clientèle, ainsi qu'en fonction des directives de sécurité et recommandations sanitaires reçues.

Dès le 2 mars, en accord avec le Bureau Exécutif et en concertation avec les organisations représentantes des travailleurs, en anticipant les mesures de confinement la CILE a décidé :

Pour l'ensemble du personnel :

- De sensibiliser ses collaborateurs aux mesures de prévention, d'hygiène et de distanciation sociale ;
- De faciliter le télétravail et la mobilité professionnelle pour l'ensemble du personnel ;
- De recentrer et réorganiser les missions du personnel itinérant dans le respect des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- De renforcer les mesures d'hygiène, notamment, en mettant à disposition du gel hydroalcoolique pour tous les collaborateurs, des gants chirurgicaux en protection des contacts ;
- D'augmenter la fréquence du nettoyage, ainsi que la désinfection des locaux et des surfaces de contact ;
- De supprimer toutes les réunions physiques, formations et workshops ;
- De communiquer, quotidiennement, aux managers les taux d'absence, par service, afin d'anticiper tout impact sur l'activité ;
- De maintenir la communication régulière avec chaque agent par une stratégie multi-canaux ;
- De surveiller constamment la capacité du réseau à absorber le flux de télétravail

Pour la clientèle :

- De suspendre les interruptions de fournitures d'eau pour non-paiement et d'enlever tous les limiteurs de débit qui avaient été posés ;
- De maintenir toutes les interventions liées aux réparations sur les réseaux, ainsi que l'exécution des nouveaux raccordements ;
- D'effectuer les relevés d'index sans entrer dans les bâtiments et de renforcer, à cet effet, des lignes téléphoniques dédiées au rapatriement des données ;
- D'afficher, aux guichets d'accueil, les recommandations d'hygiène et de mettre en place des mesures de distanciation sociale ;
- De maintenir le service des cols de cygne à destination des entreprises et indépendants ;
- De renforcer les stocks stratégiques de bonbonnes de 10 litres produites par l'unité d'embouteillage interne afin de pallier d'éventuelles interruptions de fournitures ;
- De communiquer l'ensemble des mesures prises via le site internet de la société (www.cile.be) ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, ...).

Depuis le 18 mars, le Conseil National de Sécurité a décidé de mesures renforcées. Afin d'y répondre, la CILE a adapté son Plan de Continuité des Affaires ce qui implique, notamment, les dispositions suivantes :

- Télétravail rendu obligatoire pour un maximum de collaborateurs ;
- Organisation des réunions stratégiques, comme le Bureau Exécutif ou le Conseil d'Administration, par voie électronique (audio et/ou vidéo-conférences) ;
- Présence physique limitée dans les bureaux suivant les impératifs des services ;
- Nouvelle organisation du travail pour le personnel itinérant afin de réduire le nombre d'agents présents au même moment sur le lieu de travail :
 - Etalement des plages horaires d'arrivée du personnel itinérant ;
 - Mise en place d'un système de rotation des équipes d'intervention ;
- Accueil de la clientèle aux guichets suspendu, mais maintien de la gestion des cols de cygne à destination des entrepreneurs ;

- Activités au domicile des clients strictement limitées aux interventions urgentes ;
- Maintien de la pose des nouveaux raccordements ;
- Maintien de toutes les activités liées aux prélèvements d'eau et à l'analyse de sa qualité ;
- Les factures fournisseurs sont honorées dans les meilleurs délais ;
- Le réapprovisionnement en gel hydroalcoolique et en savon est assuré pour l'ensemble du personnel ;
- Acquisition de matériel de protection individuelle pour le personnel en contact avec la clientèle (gants jetables, masques chirurgicaux, masques anti-poussières FFP2, écran de protection en plexiglass, salopettes jetables, visières 3D) ;
- Port de gants obligatoire pour les personnes manipulant du courrier ou pour les retours de cols de cygne ;
- Délivrance d'un modèle d'attestation de circulation à destination du personnel ;
- Paiement des factures d'eau temporairement différé de 60 jours à partir de la date d'échéance inscrite sur les factures émises depuis le 23 mars, afin de soulager la trésorerie de certains débiteurs, ce délai est ramené à 40 jours pour les domiciliations ;
- Aide aux sans-abris déployée par la mise à disposition de bonbonnes d'eau de 10 litres, ainsi que de conteneurs d'eau de 1.000 litres ;
- Don d'une somme de 250.000 euros, réparti à part égale entre les quatre centres hospitaliers liégeois, CHR de la Citadelle, le CHU de Liège, le CHBA (Bois de l'Abbaye) et le CHC (Mont Légia).

Sur recommandations des experts, qui prédisent une continuité certaine du Coronavirus pendant plusieurs mois encore et à tout le moins le laps de temps nécessaire à trouver, produire et diffuser un vaccin, nous devons réapprendre à vivre, à relancer l'ensemble des activités humaines, économiques, sociales et culturelles en nous imposant des mesures strictes pour éviter une nouvelle propagation ou recrudescence du virus.

Depuis le 27 avril, dans la perspective d'un déconfinement lent et progressif, nous avons :

- Arrêté et défini un guide adapté à la reprise des activités au sein de notre société, qui comporte des mesures générales et comportementales communes à tout individu, mais aussi des spécificités liées aux métiers exercés, aux lieux occupés, aux moyens et équipements mis à disposition, aux horaires de prestations adoptés ;
- Déterminé les règles de bienséance à respecter dans l'enceinte des bâtiments ;
- Réglementé l'usage des douches, limité les rassemblements dans les vestiaires et espaces d'attente ;
- Généralisé l'obligation du port du masque dans toutes parties communes, dans les bureaux où une distanciation sociale ne peut être observée, idem dans les véhicules de service ;
- Identifié et affiché les capacités d'accueil des salles de réunion ;
- Ordonné et organisé les espaces bureaux de type paysagé en y apportant des séparations adaptées en plexiglass, en imposant un sens de rotation si plusieurs accès existent ;
- Sécurisé les espaces sanitaires communs, en condamnant une partie des équipements de trop forte proximité (urinoirs, éviers, douches, distributeurs de boissons et friandises) ;
- Recommandé le maintien intensif du télétravail, en associant le principe de rotation entre les agents ;
- Anticipé sur l'acquisition de masques réutilisables en tissu pour permettre à chaque agent d'avoir à disposition un stock personnel de 10 masques, offrant ainsi une perspective d'une semaine complète de travail ;
- Défini des règles de conduites, d'accès et de distanciation sociales pour les travaux hors site, les chantiers en voirie ou en d'autres espaces publics.

Impacts et perspectives

Il y a 18 mois, par souci de favoriser une meilleure mobilité et pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique, la CILE a fait le choix d'offrir à son personnel l'opportunité d'opter pour le télétravail régulier (un jour/semaine) ou occasionnel. La dématérialisation accrue des données et l'implémentation du télétravail ont nécessité le renouvellement de tout ou partie du matériel existant. Les anciens ordinateurs fixes ont été très rapidement remplacés par des PC portables de nouvelle génération et des écrans supplémentaires ont complété l'équipement individuel de chaque agent administratif.

La mesure de télétravail au départ renforcé, puis vite rendue obligatoire pour plus de 90 % du personnel administratif n'a dès lors posé aucun problème, si ce n'est de s'habituer de travailler de son domicile et d'échanger entre collègues par vidéo conférence, Skype ou Teams.

Cette solution a aussi permis de maintenir l'ensemble du personnel au travail et l'option du chômage temporaire pour les agents contractuels, bien qu'abordée, n'a pas été retenue.

Du point de vue gestion clientèle nous avons adapté certains protocoles, notamment dans la relève et transmission des index, modifié quelques documents déposés chez l'utilisateur, rallongé les délais d'échéance usuel de 60 jours, stoppé les relances et mises en demeure CILE, retiré les limiteurs de débit posés dans le cadre de la procédure de recouvrement amiable. Dans nos observations actuelles, nous ne relevons aucune lacune ou dérive, le nombre de factures émises sur base d'un index estimé est similaire aux trois dernières années, les taux d'encaissement des domiciliations pour les mois de mars et d'avril sont conformes à la moyenne de 97 % alors que nous connaissions des niveaux d'encaissements hebdomadaires supérieurs au million d'EUR.

Nous avons sollicité des agents du service commercial une écoute empathique et un dialogue favorable à l'octroi de facilités de paiement raisonnables. Pour les agents de l'indexage, nous leur avons demandé une présence physique dans la relève des index affichés, une communication soignée et le respect de la distanciation sociale s'ils étaient interpellés. Nous pensons que dans ces moments pénibles, de peur, d'angoisse et d'isolement, le fait de soigner sa communication et faire preuve d'humanité modifient le comportement des usagers à notre égard ; nos prestations, notre service réapparaissent comme essentiels.

Le risque d'une évolution sensible des impayés peut être vraisemblable, d'autant si la situation sanitaire devait encore se dégrader. Les difficultés financières liées à un arrêt prolongé des activités économiques, sociales et culturelles auront outre une dégradation du PIB, des conséquences collatérales sur la perception de nos créances.

Du point de vue technique il est évident que l'arrêt des activités dites secondaires, non primordiales, crée un ralentissement dans l'exécution des travaux, qu'ils soient d'exploitation ou d'investissement. La constitution d'un bouchon est inévitable et la planification de sa résorption ne pourra-t-être que progressive. Nous pensons particulièrement à des actes techniques nécessitant une intervention au domicile des usagers, telle la mutation des compteurs vétustes.

Pour les travaux d'investissement, le retard ou le report de mise en exploitation sera excusé et facilement justifiable. Cependant, les prétentions d'indemnités réclamées par certains entrepreneurs, pour l'arrêt de chantier en conséquence de forces majeures et impérieuses, nous semblent inappropriées et hors normes. Certaines compensations financières sont disproportionnées, alors que la responsabilité de la CILE ne peut être mise en cause. Au pire, ces arrêts pourraient nous valoir plusieurs dizaines de milliers d'euros d'indemnités à payer.

Du point de vue des consommations d'eau, le service de production a enregistré au cours du premier mois de confinement une croissance journalière de 5 % par rapport à la moyenne des volumes produits à la même période un an plus tôt. Depuis, les volumes ont diminué. On suppose que l'ensoleillement du premier mois de confinement aurait été mis à profit pour les nettoyages de printemps et le remplissage de piscines, outre les besoins spécifiques des travaux agricoles à cette période de l'année (pulvérisation des champs et prés).

En ce qui concerne des dépenses directement associées au virus Covid-19, soit les multiples achats d'équipements de protection individuelle (masques, visières, produits hydroalcooliques, savon liquide), mais aussi les dépenses de désinfections supplémentaires des revêtements de sol, surfaces de bureau, ascenseurs et poignées de portes, elles sont actuellement évaluées à 110 mille EUR.

Bien que nous connaissions un ralentissement des activités, nous ne sommes pas confrontés à des problèmes d'approvisionnement spécifique ou stratégique, tels les produits indispensables

au bon fonctionnement de l'unité de traitement des eaux de Hesbaye à Ans.

Nous n'avons pas et ne devrions pas connaître des difficultés de trésorerie, en dépit de notre offre de report de nos créances.

Enfin une dépense globale de 250 mille EUR a été consentie sous forme de don aux quatre grands hôpitaux liégeois, en réponse à leur demande d'aide pour l'acquisition de respirateurs. Cette dépense a été validée par le Conseil d'Administration du mois d'avril.

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'Intercommunale

Comme nous l'avons décrit, l'impact de la pandémie du Coronavirus est principalement ancré dans notre organisation fonctionnelle et opérationnelle du travail. L'ensemble des mesures que nous avons prises veillent surtout à la sauvegarde de notre personnel, dans le respect des recommandations de distanciation sociale via l'usage du télétravail pour plus de 95 % des tâches administratives d'une part et dans la mise en rotation du personnel ouvrier du fait de l'arrêt temporaire des missions non essentielles d'autre part. L'application des mesures sanitaires, dont le port du masque dans les endroits communs, le lavage systématique des mains à l'eau et au savon ou avec du produit hydroalcoolique, a été rendue obligatoire à l'intérieur des bâtiments.

A ce stade de la pandémie, hormis les coûts effectifs pour l'acquisition de matériel et produit de protection individuelle (110 mille EUR) et les dons aux hôpitaux (250 mille EUR), nous ne pouvons que supputer sur les coûts de sortie du confinement et sur les pertes d'efficacité dans l'exécution des travaux d'exploitation ou d'investissement, ainsi que dans le recouvrement de nos créances sur vente d'eau. Ce risque ne pourra que croître si les conditions actuelles perdurent, avec en toile de fond la naissance d'une crise économique aigüe.

5. Activités en matière de recherche et de développement

Néant

6. Succursales

Néant

7. Utilisation des instruments financiers

L'Intercommunale gère ses avoirs financiers au travers de comptes à vue, de comptes à terme et de placements garantissant le retour total du capital.

8. Divers

Au vu de la réalisation de son objet social, l'Intercommunale a mis en place et suit les indicateurs de performances propres à son secteur d'activité.

Seules les rubriques "Etat du capital", "Composition des organes de gestion", "Rapport de gestion" et "les Comptes annuels" ont été soumises à la lecture, au contrôle et à l'assentiment du Commissaire aux comptes.

Alain PALMANS,
Directeur général.

Francis BEKAERT,
Président.

A white utility truck with a canopy is driving on a road. The truck has a license plate that reads 'C 512'. There are some logos and text on the side of the canopy, but they are not clearly legible. The truck is moving towards the left of the frame. The background shows a road curving to the right, with trees and a cloudy sky. A large white number '4' is overlaid on the left side of the image.

4

Rapport de
rémunération

1. Textes de référence

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu l'article L6421-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation (ci-après, le CDLD) lequel précise que le principal organe de gestion de l'Intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. Les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'Audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau Exécutif ou du Comité d'Audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau Exécutif au sein de l'Intercommunale ;
2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. La liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. Pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'Intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. La liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Vu l'article L6421-1 §3, qui précise que le principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon ;
- aux différentes communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

Vu l'article 3131-1, §3, 2^o du CDLD qui précise que l'approbation des comptes annuels est soumise au Gouvernement wallon (qui recevra le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'Administration, nldr) ;

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu la circulaire du 18 avril 2018 de mise en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;

Vu la circulaire du 14 juin 2018 qui fixe les modèles de rapports annuels de rémunération qui doivent être transmis au Gouvernement ;

Vu la circulaire du 29 janvier 2019 qui précise que le rapport de rémunération fait partie des annexes du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration qui sert en matière de justification des comptes annuels soumis à la tutelle spéciale d'approbation.

2. Décisions

Vu la décision du Conseil d'Administration du 15 mai 2018 relative à la fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de Rémunération ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 juin 2018 relative à la fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de Rémunération ;

Vu la décision du 18 septembre 2018 par laquelle le Service Public de Wallonie nous informe que les rémunérations fixées pour le Président, Vide-Président, les administrateurs du Conseil d'Administration et les administrateurs des organes restreints de gestion sont conformes ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018 qui décidait d'octroyer à Messieurs les Président et Vide-Président une tablette numérique ;

Les montants des jetons de présence et des émoluments revenant aux administrateurs ont été fixés par notre Assemblée Générale en date du 21 juin 2018 (pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 19 juin 2019) et du 19 décembre 2019 (pour la période du 20 juin 2019 au 31 décembre 2019).

3. Rapport de rémunération 2019

3.1. Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	202.395.052
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée Générale	2
Conseil d'Administration	12
Bureau Exécutif	21
Comité de Rémunération	4
Comité d'Audit	3
Comité de Secteur	néant
Nombre de réunions du Comité de Secteur	néant

3.2. Justification de la rémunération

	Emoluments ^a			Jetons de présence	
	Rémunération ^c	ATN ^b	Accord Tutelle	Rémunération ^c	Accord Tutelle
Assemblée Générale	SO	SO	SO	SO	SO
Conseil d'Administration	SO	SO	SO	213,36 €	18-09-18
Bureau Exécutif	SO	SO	SO	213,36 €	18-09-18
Comité de Rémunération	SO	SO	SO	SO	SO
Comité d'Audit	Président	SO	SO	307,24 €	18-09-18
	Membre	SO	SO	213,36 €	18-09-18
Comité de Secteur	N'existe pas	SO	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas
Président	2.844,43 €	SO	18-09-18	SO	SO
Vide-Président	2.133,32 €	96,00 €	18-09-18	SO	SO

Légende :

Index du 01/01/19 au 31/12/19 : 1,7069

SO : sans objet

(a) Emolument paiement mensuel : terme échu

(b) ATN (inclus dans la rémunération) : mise à disposition tablette (3€/mois) / abonnement internet (5€/mois)

(c) Modalités de révision des jetons & émoluments (Art 5311-1§14) : ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Taux de participation aux réunions du CA
Président du Conseil d'Administration du 01/01/19 au 31/12/19	BEKAERT Francis	34.133,16 €	Emolument (AG du 21/06/18)	Emolument		100,00%
Vice-Président du Conseil d'Administration du 01/01/19 au 31/12/19	CIALONE Thomas	25.599,84 €	Emolument (AG 21/06/18) et ATN (CR 08/11/18)	Emolument et ATN		75,00% (*)
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	BOUGNOUCH Mohammed	1.280,16 €	Jeton de présence	Néant		100,00%
Président du Comité d'Audit du 01/01/19 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	CAPPA Marc	3.055,33 €	Jeton de présence	Néant	Voir point.3.4	91,67%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	COGOLATI Samuel	1.493,53 €	Jeton de présence	Néant		100,00%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/19 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	DELIEGE Christel	6.400,89 €	Jeton de présence	Néant		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	DUPONT Francy	2.773,71 €	Jeton de présence	Néant		100,00%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Taux de participation aux réunions du CA
Membre du Bureau Exécutif du 20/06/19 au 31/12/19 Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	GIELEN Daniel	3.840,52 €	Jeton de présence	Néant		83,33%
Membre du Comité d'Audit du 04/02/19 au 20/06/19 Membre du Comité de Rémunération du 04/02/19 au 20/06/19 Administrateur du 04/02/19 au 20/06/19	LAMALLE Philippe	1.280,17 €	Jeton de présence	Néant		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19 Membre du Comité de Rémunération 10/09/2019 au 31/12/19 Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	LECERF Patrick	1.066,82 €	Jeton de présence	Néant		66,67%
Membre du Comité de Rémunération du 10/09/2019 au 31/12/19 Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	LEFEBVRE Jean-Louis	1.280,17 €	Jeton de présence	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	LEGROS Michel	426,72 €	Jeton de présence	Néant		33,33%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	LEJEUNE Jean-Denis	3.413,81 €	Jeton de présence	Néant	Voir point 3.4	83,33%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 31/12/19 Membre du Comité de Rémunération du 10/09/2019 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	MANIGLIA Giuseppe	2.773,71 €	Jeton de présence	Néant		91,67%
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/2019 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	MARLIER Bernard	1.280,16 €	Jeton de présence	Néant		50,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	NIKOLIC Diana	853,45 €	Jeton de présence	Néant		50,00%
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19 Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	STADLER Christelle	1.066,81 €	Jeton de présence	Néant		66,67%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	VRANCKEN André	4.267,26 €	Jeton de présence	Néant		83,33%
Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	BELHOCINE Sandra	1.066,80 €	Jeton de présence	Néant		83,33%
Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	DE TOFFOL Samuel	1.066,81 €	Jeton de présence	Néant		83,33%

4. Rapport de rémunération

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Taux de participation aux réunions du CA
Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	DOMBARD André	1.280,17 €	Jeton de présence	Néant	Voir point 4.3.4	
Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	FERNANDEZ Miguel	1.920,25 €	Jeton de présence	Néant		75,00%
Administrateur du 10/09/19 au 31/12/19	GERARD Annick	640,08 €	Jeton de présence	Néant		75,00%
Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	MARCK Christophe	1.066,80 €	Jeton de présence	Néant		83,33%
Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	MEZIANE Sofiane	1.280,16 €	Jeton de présence	Néant		100,00%
Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	OCHENDZAN Stéphane	1.066,80 €	Jeton de présence	Néant		83,33%
Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	PERRIN Dominique	426,72 €	Jeton de présence	Néant		33,33%
Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	SCHLITZ Sarah	426,72 €	Jeton de présence	Néant		33,33%
Observateur du 01/01/19 au 31/12/19	HERRY Florence	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		8,33%
Observateur du 01/01/19 au 31/12/19	JOINÉ Luc	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		33,33%
Observateur du 01/01/19 au 31/12/19	VAN SEVENANT Eric	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		25,00%
Représentant du personnel du 01/01/19 au 20/06/19	HAKIER Luc	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		0,00%
Représentant du personnel du 20/06/19 au 31/12/19	KNOPS Arnaud	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		66,67%
Représentant du personnel du 01/01/19 au 20/06/19	LACASSE Martine	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		66,67%
Représentant du personnel du 01/01/19 au 31/12/19	VLEUGELS Micheline	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		100,00%
Représentant du personnel du 01/01/19 au 20/06/19	WARLOMONT Henri	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		83,33%
Représentant du personnel du 20/06/19 au 31/12/19	WATRIN Bernard	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		83,33%
Représentant du personnel du 20/06/19 au 31/12/19	WUIDAR Eric	Non rémunéré	Jeton de présence	Néant		

MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence BE
Président du Conseil d'Administration du 01/01/19 au 31/12/19	BEKAERT Francis		Voir tableau CA		100,00%
Vice-Président du Conseil d'Administration du 01/01/19 au 31/12/19	CIALONE Thomas		Voir tableau CA		90,48% ^a
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/19 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	DELIEGE Christel		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Bureau Exécutif du 20/06/19 au 31/12/19 Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	GIELEN Daniel		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	VRANCKEN André		Voir tableau CA		84,62%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	LEJEUNE Jean Denis		Voir tableau CA		84,62%

(a) Conformément aux dispositions de l'article L5311-1 §10 du CDLD, une régularisation sera opérée sur les émoluments de l'exercice 2020.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence CR
Président du Comité de Rémunération du 26/11/19 au 31/12/19					
Membre du Comité de Rémunération 10/09/2019 au 26/11/19	LEFEBVRE Jean-Louis		Voir tableau CA		100,00%
Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19					
Membre du Bureau Exécutif du 20/06/19 au 31/12/19					100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19	GIELEN Daniel		Voir tableau CA		
Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19					
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19					100,00%
Membre du Comité de Rémunération 10/09/2019 au 31/12/19	LECERF Patrick		Voir tableau CA		
Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19					
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 31/12/19					100,00%
Membre du Comité de Rémunération 10/09/2019 au 31/12/19	MANIGLIA Giuseppe		Voir tableau CA		
Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19					
Membre du Comité de Rémunération 01/01/2019 au 31/12/19	MARLIER Bernard		Voir tableau CA		50,00%
Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19					
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19	BOUGNOUCH Mohammed		Voir tableau CA		66,67%
Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19					
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 20/06/19					100,00%
Membre du Comité de Rémunération 01/01/19 au 20/06/19	LAMALLE Philippe		Voir tableau CA		
Administrateur du 04/02/19 au 20/06/19					
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/19 au 20/06/19	LEGROS Michel		Voir tableau CA		33,33%
Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19					

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence CAud.
Président du Comité d'Audit du 01/01/19 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	CAPPA Marc		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	DUPONT Francy		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19 Membre du Comité de Rémunération 10/09/2019 au 31/12/19 Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	LECERF Patrick		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 31/12/19 Membre du Comité de Rémunération 10/09/2019 au 31/12/19 Administrateur du 01/01/19 au 31/12/19	MANIGLIA Giuseppe		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 10/09/19 au 31/12/19 Administrateur du 20/06/19 au 31/12/19	STADLER Christelle		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	COGOLATI Samuel		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 01/01/19 au 20/06/19	NIKOLIC Diana		Voir tableau CA		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/19 au 20/06/19 Membre du Comité de Rémunération 01/01/19 au 20/06/19 Administrateur du 04/02/19 au 20/06/19	LAMALLE Philippe		Voir tableau CA		100,00%

3.3 Membres du Conseil de Direction

RÉMUNÉRATIONS

Fonction	Nom et Prénom	Date de début	Date de fin	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération		Total ^a	Mandats dérivés
					Chèques-repas	Eco-chèques		
Directeur Général	PALMANS Alain ^b	01-01-19	31-12-19	265.040,61	1.458,56	250,00	266.749,14	Voir point 4.3.4
Directeur d'Exploitation	MICHAUX Bernard	01-01-19	31-12-19	118.085,16	1.279,68	250,00	119.614,84	
Directeur d'Administration	GOFFIN Marc	01-01-19	31-12-19	131.257,69	1.534,24	250,00	133.041,93	
Directeur d'Administration	HEGGE-RICKX Marc	01-01-19	31-12-19	116.877,03	1.465,44	250,00	118.592,47	
Chef de service	GERLACHE Marc	01-01-19	31-12-19	111.089,20	1.486,08	250,00	112.825,28	
Chef de service	COMPERE Jean Michel	01-01-19	31-12-19	110.279,00	1.479,20	250,00	112.008,20	
Chef de service	MARECHAL Julien	01-10-19	31-12-19	21.736,27	378,40	250,00	22.364,67	
Chef de service	PARELLO Angelo	01-01-19	31-12-19	98.378,73	1.465,44	250,00	100.094,17	

(a) Hors éléments exclus de la rémunération conformément à l'annexe 4 du CDLD

(b) L'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) versera, en 2020, une prime de compensation pour 2019. Cette prime est destinée à compenser le coût éventuel des mesures prises pour permettre au travailleur d'assumer ses fonctions. Le coût des mesures a été évalué à 45% du coût salarial du travailleur.

3.4 Mandats dérivés

MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION - LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE

Fonction	Nom	Société	Instance	Titre	Rémunération du 01.01.2019 au 31.12.2019
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	S.W.D.E.	Conseil d'Administration	Observateur	Non rémunéré
Directeur Achats & RH	Monsieur Marc HEGGERICKX (depuis le 12-02-2019)	A.I.D.E.	Conseil d'Administration	Observateur	Non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS (jusqu'au 12-02-2019)	A.I.D.E.	Conseil d'Administration	Observateur	Non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	AQUAWAL	Conseil d'Administration	Administrateur	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	AQUAWAL	Organe restreint de gestion	Membre	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	NRB	Conseil d'Administration	Administrateur	Jeton de 500,00 € brut par séance (rétrocédé) ; rémunération fixe de 5000,00 € brut par an (rétrocédée)
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS (jusqu'au 12-02-2019)	ECETIA Finances	Conseil d'Administration	Invité	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	GUBERNA	Autre organe	Autre	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	CONSEIL MONDIAL DE L'EAU	Autre organe	Autre	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	AQUA PUBLICA EUROPEA	Autre organe	Autre	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	SPGE	Conseil d'Administration	Administrateur	non rémunéré (depuis le 9/11/2018)
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	SPGE	Comité de Rémunération	Membre	non rémunéré
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS (jusqu'au 12-02-2019)	INTRADEL	Conseil d'Administration	Invité	non rémunéré
Secrétariat général	Monsieur Angelo PARELLO (depuis le 12-02-2019)	INTRADEL	Conseil d'Administration	Invité	non rémunéré
Représentant	Monsieur Mauro LENZINI (jusqu'au 27-06-2019)	INTRADEL	Bureau Exécutif	Administrateur	213,36 € brut par séance
Représentant	Monsieur Ernur COLAK (depuis le 27-06-2019)	INTRADEL	Conseil d'Administration	Administrateur	213,36 € brut par séance
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	CESE Wallonie	Pôle Environnement	Membre effectif additionnel de la section "Eau"	non rémunéré
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	ASTE	Conseil d'Administration	Observateur	non rémunéré
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	JOBS@SKILLS	Organe consultatif	Membre	non rémunéré
Direction production	Monsieur Bernard MICHAUX	TERRANOVA	Conseil d'Administration	Administrateur	243,27 € brut par séance (rétrocédé)

**EXERCICE 2019 - LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS,
REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Fonction	Nom	Société		Rémunération	Décision Instance	Remarque
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	ASTEE	AG 04/04/2019	Non rémunéré	BE 25/03/2019	
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	NRB	AG 25/04/2019	Non rémunéré	BE 25/03/2019	Procuration à M. Ph. LALLEMAND
Administrateur	Monsieur André VRANCKEN	TERRANOVA	AG 26/04/2018	Non rémunéré	BE 29/04/2019	
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	ASTEE	AG 04/06/2019	Non rémunéré	BE 15/05/2019	
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	CEBEDEAU	AG 11/06/2019	Non rémunéré	BE 15/05/2019	
Direction générale	Monsieur Alain PALMANS	ETHIAS	AG 13/06/2019	Non rémunéré	BE 15/05/2019	Empêchement, remplacé par M. HEGGERICKX
Direction administrative	Monsieur Marc GOFFIN	AQUAWAL	AG 14/06/2019	Non rémunéré	CA 12/03/2019	
Direction Achats et Marchés - GRH	Monsieur Marc HEGGERICKX	A.I.D.E.	AG 27/06/2019	Non rémunéré	BE 27/05/2019	
Direction administrative	Monsieur Marc GOFFIN	ECETIA FINANCES	AG 25/06/2019	Non rémunéré	BE 27/05/2019	
Administrateur	Monsieur André VRANCKEN	INTRADEL	AG 27/06/2019	Non rémunéré	BE 27/05/2019	
Protection des captages	Monsieur Jean Michel COMPERE	CEBEDEAU	AG 20/06/2018	Non rémunéré	CG 12/06/2018	
Administrateur	Monsieur André VRANCKEN	SPI	AG 29/06/2018	Non rémunéré	CG 12/06/2018	
Membre du Comité de Direction	Monsieur Marc GERLACHE	SPI	AG 27/06/2019	Non rémunéré	BE 27/05/2019	
Direction Production	Monsieur Bernard MICHAUX	TERRANOVA	AG 18/06/2019	Non rémunéré	BE 12/06/2019	
Membre du Comité de Direction	Monsieur Bruno GIACCIO	UVCW	AG 26/11/2019	Non rémunéré	BE 19/11/2019	
Direction Achats et Marchés - GRH	Monsieur Marc HEGGERICKX	INTRADEL	AG 19/12/2019	Non rémunéré	BE 09/12/2019	



5

Rapport
du Contrôleur
aux comptes

1. Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de la scri CILE

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la CILE (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale du 20 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la CILE pour la première année.

la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1.1. Rapport sur les comptes annuels

OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 421.542.819 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 484.331 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

OBSERVATION - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur l'annexe C 6.20 des comptes annuels à travers laquelle le Conseil d'administration décrit les conséquences de la pandémie du COVID-19 sur les opérations et la situation financière de la Société.

AUTRE POINT

Les comptes annuels de la CILE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 16 mai 2019, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne com-

portant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appro-

priés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

1.2. Autres obligations légales et réglementaires

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE GESTION

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

MENTION RELATIVE AU BILAN SOCIAL

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

MENTIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

AUTRES MENTIONS

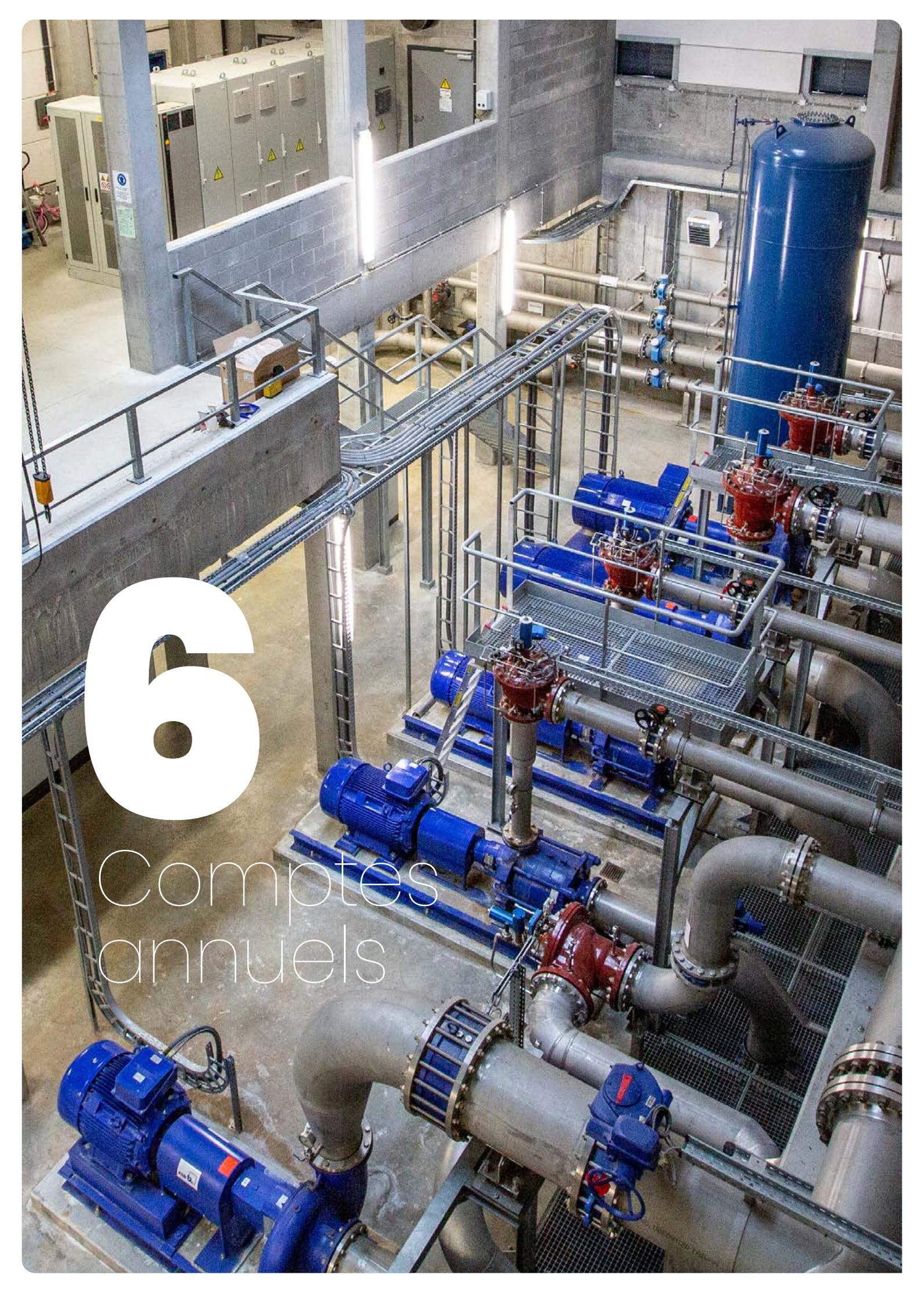
Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 31 décembre 2019 du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 14 mai 2020

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON



6

Comptes
annuels

1. Bilan de la production

Actif

	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	168.698.088	173.391.791
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	162.825.194	166.799.466
Terrains et constructions	50.008.670	51.827.621
Installations, machines et outillage	106.836.351	110.681.961
Mobilier et matériel roulant	581.975	237.286
Location-financement et droits similaires	669.383	699.356
Autres immobilisations corporelles	354.750	375.000
Immobilisations en cours et acomptes versés	4.374.065	2.978.242
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.872.894	6.592.325
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	571.542	571.542
Participations	571.542	571.542
Autres immobilisations financières	5.301.352	6.020.783
Actions et parts	5.277.942	5.997.373
Créances et cautionnements en numéraire	23.410	23.410
ACTIFS CIRCULANTS	38.233.952	32.464.043
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	375.811	552.564
Stocks	375.811	552.564
Approvisionnements	329.575	316.948
En-cours de fabrication	37.808	217.830
Produits finis	8.428	17.786
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	37.819.482	31.869.548
Créances commerciales	841.324	1.136.710
Autres créances	36.978.158	30.732.838
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		
Autres placements		
VALEURS DISPONIBLES		
COMPTES DE RÉGULARISATION	38.659	41.931
TOTAL DE L'ACTIF	206.932.040	205.855.834

Passif

	2019	2018
CAPITAUX PROPRES	200.375.080	198.617.944
CAPITAL	10.876.523	10.876.523
Capital souscrit	32.716.500	32.716.500
Capital non appelé	21.839.977	21.839.977
PRIMES D'ÉMISSION	475.454	475.455
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	62.230.949	66.090.920
RÉSERVES	111.323.963	107.439.774
Réserve légale	2.491.973	2.467.756
Réserves indisponibles	991.317	991.317
Autres	991.317	991.317
Réserves immunisées		
Réserves disponibles	107.840.673	103.980.701
BÉNÉFICE REPORTÉ	12.113.081	9.871.407
SUBSIDES EN CAPITAL	3.355.110	3.863.865
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	375.752	351.337
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	375.752	351.337
Pensions et obligations similaires	295.752	271.337
Autres risques et charges	80.000	80.000
DETTES	6.181.208	6.886.553
DETTES À PLUS D'UN AN	112.584	176.917
Dettes financières	112.584	176.917
Dettes de location-financement et assimilées	112.584	176.917
Établissements de crédit		
DETTES À UN AN AU PLUS	5.927.859	6.232.483
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	64.333	64.333
Dettes commerciales	3.530.672	4.037.990
Fournisseurs	3.530.672	4.037.990
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.222.649	1.041.141
Impôts	47.749	38.460
Rémunérations et charges sociales	1.174.900	1.002.681
Autres dettes	1.110.205	1.089.019
COMPTES DE RÉGULARISATION	140.765	477.153
TOTAL DU PASSIF	206.932.040	205.855.834

Compte de résultats

	2019	2018
VENTES ET PRESTATIONS	41.055.492	39.738.596
Chiffre d'affaires	39.381.512	39.148.535
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	(189.379)	(37.805)
Production immobilisée	350.695	366.720
Autres produits d'exploitation	1.491.322	227.053
Produits d'exploitation non récurrents	21.342	34.093
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	38.285.742	36.600.027
Approvisionnements et marchandises	15.503.390	14.660.091
Achats	15.516.016	14.725.417
Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	(12.626)	(65.326)
Services et biens divers	5.394.046	4.913.003
Rémunérations, charges sociales et pensions	8.347.030	8.113.885
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.914.097	8.841.319
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	(17.062)	2.145
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	69.338	46.679
Autres charges d'exploitation	74.622	22.905
Charges d'exploitation non récurrentes	281	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	2.769.750	3.138.569
PRODUITS FINANCIERS	1.053.307	1.068.892
Produits financiers récurrents	1.053.307	1.068.892
Produits des immobilisations financières	514.678	534.565
Autres produits financiers	538.629	534.327
Produits financiers non récurrents		
CHARGES FINANCIÈRES	1.401.586	1.452.732
Charges financières récurrentes	1.401.586	1.452.732
Charges des dettes	1.401.571	1.449.919
Autres charges financières	15	2.813
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	2.421.471	2.754.729
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	155.580	161.145
Impôts	155.580	161.145
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	2.265.891	2.593.584
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	2.265.891	2.593.584

Affectations et prélèvements

	2019	2018
Bénéfice (perte) à affecter	12.137.298	9.871.407
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	2.265.891	2.593.584
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	9.871.407	7.277.823
Affectations aux capitaux propres	24.217	
à la réserve légale	24.217	
aux autres réserves		
Bénéfice (perte) à reporter	12.113.081	9.871.407

2. Bilan de la distribution

Actif

	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	147.775.504	147.569.995
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.299.217	4.541.035
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143.470.752	143.023.965
Terrains et constructions	1.580.759	1.801.351
Installations, machines et outillage	132.396.717	134.059.317
Mobilier et matériel roulant	1.904.710	1.008.871
Location-financement et droits similaires	19.570	
Immobilisations en cours et acomptes versés	7.568.996	6.154.426
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.535	4.995
Autres immobilisations financières	5.535	4.995
Créances et cautionnements en numéraire	5.535	4.995
ACTIFS CIRCULANTS	102.582.080	97.883.968
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	60.000	60.000
Autres créances	60.000	60.000
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	1.832.175	2.737.030
Stocks	1.832.175	2.737.030
Approvisionnements	1.534.046	1.370.483
En-cours de fabrication	298.129	1.366.547
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	28.606.648	24.772.939
Créances commerciales	23.240.780	22.357.929
Autres créances	5.365.868	2.415.010
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	18.568.171	16.068.171
Autres placements	18.568.171	16.068.171
VALEURS DISPONIBLES	32.657.990	33.179.505
COMPTES DE RÉGULARISATION	20.857.096	21.066.323
TOTAL DE L'ACTIF	250.357.584	245.453.963

Passif

	2019	2018
CAPITAUX PROPRES	111.683.482	112.167.037
CAPITAL	34.423.247	34.423.247
Capital souscrit	98.414.250	98.414.250
Capital non appelé	63.991.003	63.991.003
PRIMES D'ÉMISSION	4.061.793	4.061.793
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	3.042.636	3.382.051
RÉSERVES	54.511.286	54.171.870
Réserve légale	3.665.587	3.665.587
Réserves indisponibles	19.724.219	19.724.219
Autres	19.724.219	19.724.219
Réserves immunisées		
Réserves disponibles	31.121.480	30.782.064
BÉNÉFICE (PERTE) REPORTÉ(E)	(2.792.316)	(1.010.756)
SUBSIDES EN CAPITAL	18.436.836	17.138.832
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	1.933.709	2.462.464
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.933.709	2.462.464
Pensions et obligations similaires	525.782	482.378
Autres risques et charges	1.407.927	1.980.086
DETTES	136.740.393	130.824.462
DETTES À PLUS D'UN AN	72.014.208	75.500.000
Dettes financières	72.014.208	75.500.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	14.208	
Établissement de crédit	72.000.000	75.500.000
DETTES UN AN AU PLUS	64.166.975	54.829.587
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.505.652	2.250.000
Dettes commerciales	16.903.448	14.451.978
Fournisseurs	16.903.448	14.451.978
Acomptes reçus sur commandes	153.703	130.806
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.838.014	4.552.860
Impôts	1.627.039	1.675.522
Rémunérations et charges sociales	3.210.975	2.877.338
Autres dettes	38.766.158	33.443.943
COMPTES DE RÉGULARISATION	559.210	494.875
TOTAL DU PASSIF	250.357.584	245.453.963

Compte de résultats

	2019	2018
VENTES ET PRESTATIONS	138.526.159	136.114.810
Chiffre d'affaires	130.993.482	131.802.398
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	(1.068.418)	(192.812)
Production immobilisée	2.866.130	2.148.624
Autres produits d'exploitation	5.701.240	2.273.122
Produits d'exploitation non récurrents	33.725	83.478
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	140.791.316	140.663.968
Approvisionnements et marchandises	90.582.235	90.850.801
Achats	90.745.798	90.909.573
Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	(163.563)	(58.772)
Services et biens divers	13.795.104	13.304.980
Rémunérations, charges sociales et pensions	22.093.466	21.627.682
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	12.054.706	11.470.175
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	1.362.964	150.209
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	(573.677)	879.119
Autres charges d'exploitation	1.411.423	2.361.554
Charges d'exploitation non récurrentes	65.095	19.448
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(2.265.157)	(4.549.158)
PRODUITS FINANCIERS	1.182.920	1.090.172
Produits financiers récurrents	1.182.920	1.090.172
Produits des immobilisations financières		11.965
Produits des actifs circulants	25.759	21.833
Autres produits financiers	1.157.161	1.056.374
CHARGES FINANCIÈRES	571.103	679.966
Charges financières récurrentes	571.103	679.966
Charges des dettes	570.800	679.725
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)		(11.340)
Autres charges financières	303	11.581
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	(1.653.340)	(4.138.952)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	128.220	118.575
Impôts	128.220	118.575
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	(1.781.560)	(4.257.527)
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	(1.781.560)	(4.257.527)

Affectations et prélèvements

	2019	2018
Bénéfice (perte) à affecter	(2.792.316)	(1.010.756)
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	(1.781.560)	(4.257.527)
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(1.010.756)	3.246.771
Affectations aux capitaux propres		
à la réserve légale		
aux autres réserves		
Bénéfice (perte) à reporter	(2.792.316)	(1.010.756)

3. Bilan consolidé

Actif

	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	316.473.591	320.961.786
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.299.217	4.541.035
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	306.295.945	309.823.431
Terrains et constructions	51.589.429	53.628.972
Installations, machines et outillage	239.233.068	244.741.278
Mobilier et matériel roulant	2.486.685	1.246.157
Location-financement et droits similaires	688.953	699.356
Autres immobilisations corporelles	354.750	375.000
Immobilisations en cours et acomptes versés	11.943.060	9.132.668
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.878.429	6.597.320
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	571.542	571.542
Participations	571.542	571.542
Autres immobilisations financières	5.306.887	6.025.778
Actions et parts	5.277.942	5.997.373
Créances et cautionnements en numéraire	28.945	28.405
ACTIFS CIRCULANTS	105.069.228	99.619.708
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	60.000	60.000
Autres créances	60.000	60.000
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	2.207.987	3.289.594
Stocks	2.207.987	3.289.594
Approvisionnements	1.863.621	1.687.432
En-cours de fabrication	335.937	1.584.377
Produits finis	8.429	17.785
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	30.679.326	25.914.185
Créances commerciales	24.082.104	23.494.640
Autres créances	6.597.222	2.419.545
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	18.568.171	16.068.170
Autres placements	18.568.171	16.068.170
VALEURS DISPONIBLES	32.657.990	33.179.505
COMPTES DE RÉGULARISATION	20.895.754	21.108.254
TOTAL DE L'ACTIF	421.542.819	420.581.494

Passif

	2019	2018
CAPITAUX PROPRES	312.058.562	310.784.981
CAPITAL	45.299.770	45.299.770
Capital souscrit	131.130.750	131.130.750
Capital non appelé	85.830.980	85.830.980
PRIMES D'ÉMISSION	4.537.248	4.537.248
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	65.273.584	69.472.972
RÉSERVES	165.835.248	161.611.643
Réserve légale	6.157.559	6.133.342
Réserves indisponibles	20.715.536	20.715.536
Autres	20.715.536	20.715.536
Réserves immunisées		
Réserves disponibles	138.962.153	134.762.765
BÉNÉFICE REPORTÉ	9.320.765	8.860.651
SUBSIDES EN CAPITAL	21.791.947	21.002.697
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.309.461	2.813.801
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.309.461	2.813.801
Pensions et obligations similaires	821.534	753.715
Autres risques et charges	1.487.927	2.060.086
DETTES	107.174.796	106.982.712
DETTES À PLUS D'UN AN	72.126.791	75.676.917
Dettes financières	72.126.791	75.676.917
Dettes de location-financement et assimilées	126.791	176.917
Établissements de crédit	72.000.000	75.500.000
Autres emprunts		
DETTES À UN AN AU PLUS	34.348.030	30.333.768
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.569.985	2.314.333
Dettes commerciales	20.434.120	18.489.968
Fournisseurs	20.434.120	18.489.968
Acomptes reçus sur commandes	153.703	130.806
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.060.663	5.594.001
Impôts	1.674.787	1.713.982
Rémunérations et charges sociales	4.385.876	3.880.019
Autres dettes	4.129.559	3.804.660
COMPTES DE RÉGULARISATION	699.975	972.027
TOTAL DU PASSIF	421.542.819	420.581.494

Compte de résultats

	2019	2018
VENTES ET PRESTATIONS	144.156.497	140.734.703
Chiffre d'affaires	134.949.840	135.832.230
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	(1.257.797)	(230.616)
Production immobilisée	3.216.825	2.515.344
Autres produits d'exploitation	7.192.562	2.500.174
Produits d'exploitation non récurrents	55.067	117.571
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	143.651.904	142.145.292
Approvisionnements et marchandises	70.660.471	70.392.188
Achats	70.836.661	70.516.286
Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	(176.190)	(124.098)
Services et biens divers	19.189.150	18.217.983
Rémunérations, charges sociales et pensions	30.440.496	29.741.567
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	20.968.803	20.311.495
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	1.345.901	152.354
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	(504.339)	925.798
Autres charges d'exploitation	1.486.046	2.384.459
Charges d'exploitation non récurrentes	65.376	19.448
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	504.593	(1.410.589)
PRODUITS FINANCIERS	2.236.227	2.159.064
Produits financiers récurrents	2.236.227	2.159.064
Produits des immobilisations financières	514.678	546.530
Produits des actifs circulants	25.760	21.834
Autres produits financiers	1.695.789	1.590.700
Produits financiers non récurrents		
CHARGES FINANCIÈRES	1.972.690	2.132.698
Charges financières récurrentes	1.972.690	2.132.698
Charges des dettes	1.972.371	2.129.644
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales, dotations (reprises)		(11.340)
Autres charges financières	319	14.394
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	768.130	(1.384.223)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	283.799	279.720
Impôts	283.799	279.720
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	484.331	(1.663.943)
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	484.331	(1.663.943)

Affectations et prélèvements

	2019	2018
Bénéfice (perte) à affecter	9.344.982	8.860.651
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	484.331	(1.663.943)
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	8.860.651	10.524.594
Affectations aux capitaux propres	24.217	
à la réserve légale	24.217	
aux autres réserves		
Bénéfice (perte) à reporter	9.320.765	8.860.651

4. Annexes

État des immobilisations incorporelles

	Frais de développement	Concessions. Brevets. Licences. Savoir-faire. Marques et droits similaires
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	396.650	5.783.201
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	16.168	120.336
Cessions et désaffectations		
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		267.013
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	412.818	6.170.550
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	368.121	1.270.695
Mutations de l'exercice :		
Actés	8.816	636.519
Repris		
Acquis de tiers		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)		
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	376.937	1.907.214
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	35.881	4.263.336

État des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	83.985.985	404.288.348	6.724.390
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	92.200	284.601	1.546.433
Cessions et désaffectations	150	93.300	334.167
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	414.559	11.475.342	161.606
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	84.492.594	415.954.991	8.098.262
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2.919.810	164.279.177	26.942
Mutations de l'exercice :			
Actées			
Acquises de tiers			
Annulées		66	
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	2.919.810	164.279.111	26.942
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	33.276.823	323.826.247	5.505.175
Mutations de l'exercice :			
Actés	2.546.175	17.268.170	466.875
Repris			
Acquis de tiers			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	23	93.383	333.531
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)			
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	35.822.975	341.001.034	5.638.519
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	51.589.429	239.233.068	2.486.685
	Location - financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	999.079	704.747	9.132.668
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	19.860		15.128.912
Cessions et désaffectations			
Transferts d'une rubrique à une autre			(12.318.520)
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	1.018.939	704.747	11.943.060
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	299.724	329.747	
Mutations de l'exercice :			
Actés	30.262	20.250	
Repris			
Acquis de tiers			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)			
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	329.986	349.997	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	688.953	354.750	11.943.060
dont terrains et constructions	669.383		
dont installations, machines et outillage			
dont mobilier et matériel roulant	19.570		

État des immobilisations financières

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	1.321.542	6.025.501
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions		
Cessions et retraits		719.431
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	1.321.542	5.306.070
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		6.800
Mutations de l'exercice:		
Actées		
Annulées		
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE		6.800
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
Mutations de l'exercice :		
Actées		
Reprise		
Annulées à la suite de cessions et retraits		
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE		
MONTANTS NON APPELÉS AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	750.000	34.928
Mutations de l'exercice :		
MONTANTS NON APPELÉS AU TERME DE L'EXERCICE	750.000	34.928
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	571.542	5.277.942
CRÉANCES		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		28.405
Mutations de l'exercice :		
Additions		1.350
Remboursements		810
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		28.945

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

SA AQUAWAL - RUE FÉLIX WODON, 21 - 5000 NAMUR, BELGIQUE - BE 0466.523.181

Droits sociaux directement détenus :	
Nombre d'actions détenues :	1.276
Pourcentage	20,45
Comptes annuels arrêtés au 31.12.2019	
Capitaux propres	3.109.701
Résultat net	2.708

SA TERRANOVA - RUE DE L'ILE MONSIN, 80 - 4020 LIÈGE, BELGIQUE - BE 0872.242.806

Droits sociaux directement détenus :	
Nombre d'actions détenues (sans valeur nominale) :	435
Pourcentage	16,67
Comptes annuels arrêtés au 31.12.2019	
Capitaux propres	1.673.919
Résultat net	240.374

Placements de trésorerie : autres placements

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS, PARTS ET PLACEMENTS AUTRES QUE PLACEMENTS À REVENU FIXE		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé		
TITRES À REVENU FIXE	500.000	
dont émis par des établissements de crédit	500.000	
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18.000.000	16.000.000
avec une durée résiduelle ou de préavis :		
de plus d'un an	18.000.000	16.000.000
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	68.171	68.171

Comptes de régularisation

	Exercice
Estimation chiffre d'affaires et assainissement	20.575.854
Intérêts à percevoir sur comptes financiers	869
Récupérations diverses Ethias	22.008
Charges à reporter fournisseurs	297.024

État du capital et structure de l'actionariat

	Montant	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit		
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	131.130.750	
Modifications au cours de l'exercice :		
AU TERME DE L'EXERCICE	131.130.750	
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Parts "A" : Communes (production)	29.561.000	118.244
Parts "B1" : Province de Liège (production)	2.956.000	11.824
Parts "B2" : A.I.D.E. + INTRADEL (production)	199.500	798
Parts "C" : Communes (distribution)	98.414.250	393.657
Actions nominatives		
		524.523
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
CAPITAL NON LIBÉRÉ		
Capital non appelé	85.830.980	
Capital appelé, non versé		
Actionnaires redevables de libération		
Capital A	19.651.549	
Capital B1	2.188.428	
Capital C	63.991.003	

Provisions pour autres risques et charges

	Exercice
Provisions techniques diverses à l'activité de Distribution	751.279
Provisions techniques diverses à l'activité de Production	80.000
Provision pour Fonds Social wallon de l'Eau	656.648

État des dettes et comptes de régularisation du passif

	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE			
Dettes financières	3.569.985	20.626.791	51.500.000
Dettes de location-financement et assimilées	69.985	126.791	
Établissements de crédit	3.500.000	20.500.000	51.500.000
TOTAL	3.569.985	20.626.791	51.500.000

Exercice

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières		75.500.000
Établissements de crédit		75.500.000
TOTAL		75.500.000

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts		
Dettes fiscales non échues		1.674.788
Rémunérations et charges sociales		
Autres dettes salariales et sociales		4.385.876

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges financières		166.149
Charges à imputer fournisseurs		17.225
Produits à reporter locations antennes		10.672
Produits à reporter sur travaux		505.929

Résultats d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHARGES D'EXPLOITATION		
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
Nombre total à la date de clôture	375	381
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	375,0	373,5
Nombre effectif d'heures prestées	485.576	478.200
FRAIS DE PERSONNEL		
Rémunérations et avantages sociaux directs	20.084.011	19.456.728
Cotisations patronales d'assurances sociales	8.630.471	8.334.409
Primes patronales pour assurances extra-légales	252.061	869.567
Autres frais de personnel	1.473.953	1.080.863
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		
Dotations (+) ; utilisations et reprises (-)	67.819	129.665
RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Sur stocks et commandes en cours :		
Actées		
Reprises		
Sur créances commerciales :		
Actées	1.345.901	152.354
Reprises		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Constitutions	1.495.546	2.526.593
Utilisations et reprises	1.999.885	1.600.795
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	8.172	7.909
Autres	1.477.874	2.376.550
PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
Nombre total à la date de clôture	4	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	4,4	2,1
Nombre effectif d'heures prestées	8.249	3.980
Frais pour l'entreprise	211.677	97.970

Résultats financiers

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS		
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
Subsides en capital	678.046	676.480
Amortissements financiers des subsides autres que pouvoirs publics	1.017.735	914.220
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
Actées		
Reprises		11.340
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts de retard sur factures fournisseurs	319	14.307
Intérêts créditeurs négatifs sur compte bancaire		87

Résultats exceptionnels

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	55.067	117.571
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTS :	55.067	117.571
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	40	23.816
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	43.836	30.258
Autres produits d'exploitation non récurrents	11.191	63.497
CHARGES NON RÉCURRENTES	65.376	19.448
CHARGES D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTES :	65.376	19.448
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.264	14.262
Autres charges d'exploitation non récurrentes	57.112	5.186

Impôts et taxes

	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	
Impôts sur le résultat de l'exercice	283.799
impôts et précomptes dus ou versés	283.799
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, PORTÉES EN COMPTE :		
à l'entreprise (déductibles)	18.957.698	18.584.389
par l'entreprise	12.425.860	12.053.284
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
Précompte professionnel	5.583.571	5.531.234

Droits et engagements hors bilan

	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	
Travaux 2019 adjugés et non terminés	15.221.494

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description

succincte

Le Conseil d'Administration de la CILE, réuni en séance le 28 décembre 2011, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'affilier au fonds de pension solidarisé de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations locales et Provinciales (O.N.S.S.A.P.L.) à dater du 1^{er} janvier 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les pensions de retraite et de survie sont à charge du fonds de pension solidarisé de l'O.N.S.S.A.P.L. selon les règles de calcul du régime de pension du secteur public.

En 2016, l'O.N.S.S.A.P.L. est devenue l'O.R.P.S.S. (par fusion avec l'OSSOM) et ensuite transférée à l'O.N.S.S. en 2017.

Le régime de pension repris au statut du personnel est plus favorable que le régime de pension du secteur public.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pour garantir les droits acquis des agents, la CILE, au travers de l'OGEO FUND, prend en charge la différence entre le montant de la pension calculé selon les règles de calcul reprises au statut du personnel et celui obtenu suivant les règles de calcul du régime de pension du secteur public.

Afin de respecter les engagements de pension de la CILE, une note technique et un plan de financement sont rédigés par OGEO FUND tous les trois ans ou à chaque changement de législation. Ces documents sont communiqués à la FSMA.

La charge de pension 2019 supportée par la CILE (engagement à charge d'OGEO FUND) s'élève à 614.369,70 EUR.

La valeur du Canton CILE dans OGEO FUND au 31 décembre 2019 est de 162.918.321,69 EUR.

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

SPW - Commission de Coordination des Chantiers	50.000
--	--------

Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Exercice

Exercice précédent

AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières	571.542	571.542
Participations	571.542	571.542

Relations financières avec

Exercice

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :

aux administrateurs et gérants	106.528
--------------------------------	---------

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Émoluments du (des) commissaire(s)	29.700
------------------------------------	--------

5. Bilan social

État des personnes occupées

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équiv. temps plein (ETP)
AU COURS DE L'EXERCICE			
Nombre moyen de travailleurs :	358,1	21,8	375,0
Hommes	277,3	8,6	283,9
Femmes	80,8	13,2	91,1
Nombre d'heures effectivement prestées :	465.411	20.165	485.576
Hommes	357.842	6.667	364.509
Femmes	107.569	13.498	121.067
Frais de personnel :	29.018.049	1.422.447	30.440.496
Hommes	22.684.622	555.984	23.240.606
Femmes	6.333.427	866.463	7.199.890
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
Nombre moyen de travailleurs en ETP :			373,5
Hommes			286,4
Femmes			87,1
Nombre d'heures effectivement prestées :			478.200
Hommes			371.752
Femmes			106.448
Frais de personnel :			29.741.567
Hommes			22.957.340
Femmes			6.784.227
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE			
Nombre de travailleurs	354	21	370,1
Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	350	21	366,1
Contrat à durée déterminée	3		3,0
Contrat de remplacement	1		1,0
Par sexe et niveau d'études :			
Hommes	274	8	280,0
de niveau primaire	12	2	13,6
de niveau secondaire	185	5	188,9
de niveau supérieur non universitaire	65	1	65,5
de niveau universitaire	12		12,0
Femmes	80	13	90,1
de niveau primaire			
de niveau secondaire	33	6	37,5
de niveau supérieur non universitaire	38	6	42,8
de niveau universitaire	9	1	9,8
Par catégorie professionnelle :			
Personnel de direction	4		4,0
Employés	180	14	190,8
Ouvriers	170	7	175,3

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE AU COURS DE L'EXERCICE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	4,4	
Nombre d'heures effectivement prestées	8.249	
Frais pour l'entreprise	211.677	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	12		12,0
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	6		6,0
Contrat à durée déterminée	5		5,0
Contrat de remplacement	1		1,0
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	18		18,0
Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	10		10,0
Contrat à durée déterminée	7		7,0
Contrat de remplacement	1		1,0
Par motif de fin de contrat :			
Pension	12		12,0
Licenciement			
Autre motif	6		6,0

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS
POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Hommes	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	179	72
Nombre d'heures de formation suivies	2.590	1.226
Coût net pour l'entreprise	166.342	71.430
Dont coût brut directement lié aux formations	166.342	71.430
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	118	79
Nombre d'heures de formation suivies	311	185
Coût net pour l'entreprise	13.549	7.273

6. Affectations et prélèvements

Le Conseil d'Administration propose, sur base des résultats bilancaires, et conformément aux règles statutaires, la répartition suivante de l'excédent des recettes sur les dépenses :

	Production	Distribution	Consolidé
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 À AFFECTER	2.265.891	(1.781.560)	484.331
AFFECTATION			
À LA RÉSERVE LÉGALE	24.217		24.217
AU BÉNÉFICE À REPORTER	12.113.081	(2.792.316)	9.320.765
Bénéfice de l'exercice à reporter	2.241.674	(1.781.560)	460.114
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	9.871.407	(1.010.756)	8.860.651

Rapport approuvé en Conseil d'Administration du 12 mai 2020,
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2020.

7

Annexes



Liste des adjudications de marchés de travaux, de fournitures ou de services établie conformément à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Marchés attribués sur base de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics en respect de son l'article Art. 5, § 2 qui précise que le présent arrêté est applicable dans son ensemble aux marchés dont le montant estimé est supérieur à 30.000 euros.

Type	Procédure	Référence	Description	Total attribution ¹	Adjudicataires
Fournitures	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	S18-1726	Accord-cadre conjoint CILE/INASEP de fournitures de matériel d'analyse des coliformes totaux, E Coli et entérocoques intestinaux (2019 - 2023)	€ 239.939,00 CILE € 88.128,00 INASEP	IDEXX LABORATORIES S.P.R.L.
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1761	Accord-cadre de fournitures de boulons et vis	€ 68.156,18	WURTH INDUSTRY BELUX S.A.; PGB EUROPE N.V.
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1757	Accord-cadre de fournitures de gaz	€ 135.259,76	PRIMAGAZ BELGIUM S.A.; BTG SPRL
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2112	Accord-cadre de fournitures de licences et de maintenance logiciel SAP S/4 Hana	€ 801.805,20	NETWORK RESEARCH BELGIUM S.A.
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1759	Accord-cadre de fournitures de panneaux et matériels de signalisation	€ 14.139,60	PONCELET SIGNALISATION S.A.; EVODIS S.A.
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2016	Accord-cadre de fournitures de réactifs chimiques pour les unités de traitement de la CILE	€ 199.176,40	BRENNTAG S.A.; ZOUTMAN N.V.; CLARFLOK S.A.
Fournitures	Procédure négociée avec publicité	S16-1523	Accord-cadre de fournitures de véhicules	€ 250.648,57	PAISSE & FILS devenu PREMIUM PAISSE; MAN Kempen - Limburg - Liège SA
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S17-1907	Accord-cadre de fournitures de véhicules de type châssis cabine aménagés avec compresseur	€ 728.843,00	MAN TRUCK & BUS
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1964	Accord-cadre de fournitures d'encadrements en matériau composite	€ 98.332,86	AVK BELGIUM N.V.
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2033	Accord-cadre de services de traitement des boues	€ 163.653,00	VANHEEDE BIOMASS SOLUTIONS S.A.

1. Pour les accords-cadres, ce montant est calculé sur base de potentielles commandes subséquentes.

Type	Procédure	Référence	Description	Total attribution ¹	Adjudicataires
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2030	Accord-cadre de services en vue de la désignation d'un prestataire chargé de l'accompagnement dans le cadre des marchés publics	€ 442.900,00	TENDER EXPERT B.V.B.A.
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1987	Accord-cadre de services pour le recouvrement de factures impayées	€ 420.000,00 ²	BORDET ALAIN SCPRL
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1734	Accord-cadre de services relatif à la location de conteneurs et au transport et traitement des déchets	€ 263.437,26	SUEZ R & R BE WALLONIE S.A.
Travaux	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	S19-1940	Accord-cadre de travaux de remplacement et/ou de la réhabilitation de raccords vétustes sur le territoire de la Ville de Huy	€ 2.511.600,00	FODETRA-HOT- TON INFRA S.A.
Travaux	Procédure ouverte	S19-2022	Accord-cadre de travaux de remplacement et/ou de la réhabilitation de raccords vétustes sur le territoire des communes de Seraing - Ans - Grâce-Hollogne - Awans - Saint-Nicolas	€ 9.860.000,00	SM HYDROGAZ - SODRAEP
Travaux	Procédure ouverte	S19-2021	Accord-cadre de travaux de remplacement et/ou de la réhabilitation de raccords vétustes sur le territoire des villes de Liège -Herstal	€ 9.860.000,00	TEGEC S.P.R.L.
Travaux	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	S19-2020	Accord-cadre de travaux de remplacement et/ou de la réhabilitation de raccords vétustes sur le territoire des villes ou communes de Chaudfontaine - Esneux - Trooz - Beyne-Heusay - Fléron - Visé	€ 1.940.625,00	TEGEC S.P.R.L.
Travaux	Procédure négociée avec publicité	S17-1867	Accord-cadre relatif à l'exécution de travaux de fourniture et pose, de remplacements de nos installations souterraines de distribution et/ou d'adduction d'eau.	€ 15.000.000,00	HYDROGAZ S.A.; SODRAEP S.A.; LEJEUNE ET FILS S.A.
Travaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1945	Marché public conjoint de travaux rue Arbre à la Croix - N614 à Grâce-Hollogne	€ 332.856,18	HYDROGAZ S.A.

2. Ce montant n'inclut pas les frais légaux des huissiers de justice.

Type	Procédure	Référence	Description	Total attribution ¹	Adjudicataires
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2046	Marché public de fournitures d'un véhicule électrique à usage mixte	€ 63.685,08	BELFIUS AUTO LEASE S.A.
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1789	Marché public de fournitures d'une pompe à Kemexhe	€ 36.162,00	DECHESNE PUMPS S.A.
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S18-1843	Marché public de services portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire chargé du contrôle des comptes annuels 2019 à 2021	€ 89.100,00	BDO Réviseurs d'entreprises
Travaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2018	Marché public de travaux de pose dalles-gazon au siège social	€ 49.934,90	SACE S.A.
Travaux	Procédure négociée avec publicité	S17-1700	Marché public de travaux d'équipement électromécanique et tuyauterie des chambres du Bol d'Air et d'Angleur.	€ 445.384,73	EXELIO S.A.
Travaux	Procédure ouverte	S18-1762	Marché public relatif à la conclusion d'un accord-cadre de travaux divers	€ 36.112.260,00	HYDROGAZ S.A.

Marchés en cours de passation approuvés en 2019

Type	Procédure	Référence	Pouvoir adjudicateur	Description	Montant total approuvé
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2054	CILE	Accord-cadre de fourniture relatif à l'aménagement de véhicules	€ 168.000,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1926	CILE	Accord-cadre de fournitures de matériel en laiton	€ 88.000,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1924	CILE	Accord-cadre de fournitures de trapillons	€ 172.880,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1830	CILE	Accord-cadre de fournitures de tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile	€ 395.000,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2048	CILE	Accord-cadre de fournitures de véhicules de type fourgons	€ 442.900,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2031	CILE	Accord-cadre de fournitures d'échelles, paliers et poutrelles en matériaux composites	€ 262.600,00

Type	Procédure	Référence	Pouvoir adjudicateur	Description	Montant total approuvé
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2055	CILE	Accord-cadre de services d'actualisation de profils de fonction du personnel de la CILE	€ 50.000,00
Services	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	S19-2109	CILE	Accord-cadre de services d'assurances du deuxième pilier	€ 443.000,00
Services	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	S19-2057	CILE	Accord-cadre de services pour le recouvrement de factures impayées	€ 4.175.000,00
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2029	CILE	Accord-cadre de services pour une mission d'accompagnement du département ressources humaines de la CILE	€ 442.900,00
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1571	CILE	Accord-cadre relatif à des missions de coordination sécurité santé	€ 442.900,00
Fournitures	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	S19-1812	CILE	Accord-cadre relatif à la fourniture d'éthanol dénaturé	€ 2.400.000,00
Travaux	Procédure ouverte	S18-1993	Service Public de Wallonie (Liège) Direction générale opérationnelle des Routes et Bâtiments	Marché public conjoint de travaux Boulevard Urbain - Phase 3 à Seraing	€ 285.738,00
Travaux	Procédure ouverte	S16-1719	Service Public de Wallonie	Marché public conjoint de travaux de réfection de voirie de la RN638 à Ouffet - DO151/N638/5	€ 321.861,14
Travaux	Procédure ouverte	S19-2081	Commune de Seraing	Marché public conjoint de travaux rue de la Province à Seraing - ID 3282	€ 690.930,00
Travaux	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	S19-2062	Ville de Liège	Marché public conjoint de travaux rue du Vicinal à Liège - 2019-528	€ 169.000,00
Travaux	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	S19-2063	Ville de Liège	Marché public conjoint de travaux rue Ernest Bavière à Liège - Dossier n° 2019-530	€ 90.987,00
Travaux	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	S19-2064	Ville de Liège	Marché public conjoint de travaux rue Fond-Houlleux à Liège - 2019-531	€ 75.364,50
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2069	CILE	Marché public de fournitures d'un chariot élévateur assorti d'un contrat d'entretien	€ 40.000,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1981	CILE	Marché public de fournitures pour l'acquisition de matériel vidéo avec contrat de maintenance	€ 110.000,00
Travaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1900	CILE	Marché public de remplacement et de maintenance des installations de détection incendie	€ 190.000,00

4. Pour les accords-cadres, ce montant est calculé sur base de potentielles commandes subséquentes.

Type	Procédure	Référence	Pouvoir adjudicateur	Description	Montant total approuvé
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2068	CILE	Marché public de services d'assistance, d'accompagnement et de conseils en gestion des ressources humaines dans le cadre de la relation de travail	€ 60.000,00
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2056	CILE	Marché public de services relatif à la réalisation d'un comparatif des rémunérations	€ 60.000,00
Travaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2078	CILE	Marché public de travaux relatif à la modification et à l'adaptation des équipements électriques et de télécommunication de la centrale de pompage de Mont à Poulseur, dans le cadre du projet du dédoublement de l'adduction du Néblon	€ 70.420,00
Travaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2032	CILE	Marché public de travaux relatif à l'adaptation des conduites de filtres Nitrazur	€ 60.000,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1966	CILE	Accord-cadre de fournitures de joints en élastomère	€ 50.662,00
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1970	CILE	Accord-cadre de fournitures de watertruck	€ 53.839,68 Constat d'échec et relance S19-2070
Fournitures	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2070	CILE	Accord-cadre de fournitures de watertruck	€ 55.000,00
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-2116	CILE	Accord-cadre pour la désignation de laboratoires d'analyses dans le cadre de la biosurveillance autour des galeries de captages d'eau	€ 79.000,00
Services	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	S19-2037	CILE	Accord-cadre de services postaux	€ 4.090.000,00
Travaux	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	S19-2061	CILE	Accord-cadre de travaux relatif à la mutation de compteurs d'eau mécaniques et/ou intelligents	€ 10.230.534,76 Constat d'échec et relance S20-2133
Services	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	S19-1928	CILE	Accord-cadre de services relatif à la formation en électrosoudage PEHD	€ 123.500,00

Marchés attribués en 2019

A. CILE PARTENAIRES, AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Type	Procédure	Référence	Pouvoir adjudicateur	Description	Montant total attribué estimé	Adjudicataires	Date attribution	Date ratification
Fournitures	Procédure ouverte	S17-1910	S.P.G.E. Société Publique de Gestion de l'Eau	Centrale d'achats de fournitures de réactifs chimiques pour le traitement de l'eau, des boues et de l'air - 2019 à 2022	€ 128.712,40	CARMEUSE S.A.; KEMIRA S.A.	27-11-18	11-02-19
Travaux	Procédure ouverte	S17-1837	Commune de Flémalle	Marché conjoint de travaux relatif à l'égouttage, au renouvellement des installations de distribution d'eau, au renouvellement des installations d'électricité et de gaz et à l'aménagement de la Grand'Route à Flémalle	€ 560.290,70	BAGUETTE MARCEL S.A.	22-03-19	12-06-19
Travaux	Adjudication ouverte	S16-1061	Service Public de Wallonie	Marché public conjoint de travaux relatif au déplacement des installations d'adduction et de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'égouttage et de réaménagement des quais du Vignoble et de l'Ourthe, de la Place Neuforge et du quai Cisaiwe (N654) à Comblain-au-Pont initiés par l'A.I.D.E. et le S.P.W. DGO1.	€ 941.336,24	A.M. AB TECH - SOCOGETRA	11-12-19	09-03-20
Fournitures	Procédure ouverte	S19-1890	Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)	Marché public conjoint S.W.D.E.-SPGE-CILE-SBGE-VIVAQUA de fournitures d'électricité haute et basse tension, de gaz naturel et de certificats verts wallons	€ 5.830.379,45	LAMPİRIS S.A.; ELECTRABEL S.A.	04-12-19	14-01-20
Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	S19-2064	Ville de Liège	Marché public conjoint de travaux rue Fond-Houlleux à Liège - 2019-531	€ 89.201,18	BAGUETTE MARCEL	27-12-2019	Prévu au 11-05-20

B. MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2019 DONT LE BESOIN EST RÉCURRENT ET DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 30.000,00 EUR HORS T.V.A.

Type	Procédure	Référence	Description	Total attribution	Entreprise
Services	Facture acceptée	S18-1923	Accord-cadre de services relatif à l'émission de titres de repas électronique et éco-chèques pour les membres du personnel de la CILE - 2019 à 2025	€ 4.858,00	MONIZZE S.A.
Services	Facture acceptée	MAFM19-211	Accord-cadre de services relatif à l'entretien et la réparation des véhicules de la CILE	€ 29.900,00	GARAGE SCVI S.A.
Services	Facture acceptée	MAFM19-203	Marché public de services d'assistance en matière de coordination sécurité santé	€ 18.900,00	ELEGIS-SD+, Association d'avocats S.C.R.L.
Services	Facture acceptée	MAFM19-202	Marché public de services de consultation externe zone de captage Hesbaye	€ 18.900,00	ELEGIS-SD+, Association d'avocats S.C.R.L.

Type	Procédure	Référence	Description	Total attribution	Entreprise
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-204	Marché public de fourniture de chaussures	€ 6.128,65	INTERSPORT CHENEE
Fournitures	Facture acceptée	MAFM 19-196	Marché public de fourniture d'extincteurs	€ 6.810,00	ANSUL S.A.
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-199	Marché public de fournitures de chlore gazeux (gaz)	€ 10.809,60	AIR LIQUIDE BELGE S.A.
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-194	Marché public de fourniture de location watertruck	€ 13.100,00	PROMOLOGE S.P.R.L.
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-233	Marché public de fourniture de gaz traçant pour la recherche de fuites d'eau	€ 16.340,00	LIQUILEAKS S.P.R.L.
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-210	Marché public de fourniture de piles	€ 7.536,80	LYRECO BELGIUM SA/NV; KOVA Outils S.A.
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-219	Marché public de fourniture d'hypochlorite de sodium	€ 25.302,96	RADERMECKER CHIMIE S.P.R.L.
Travaux	Facture acceptée	MAFM19-226	Marché public de fourniture d'installation et location de conteneurs aménagés	€ 16.046,50	APS MODULES S.A.
Services	Facture acceptée	MAFM19-251	Marché public de service de dépannage de véhicules	€ 20.037,50	AZ SERVICES - DEPANNAGE MUNSTERS
Services	Facture acceptée	MAFM19-208	Marché public de service pour l'intervention de plongeurs dans les galeries et aqueducs	€ 20.786,00	OCTO-DIVING S.P.R.L.
Services	Facture acceptée	MAFM19-200	Marché public de service pour un prestataire qui assurera le rôle de chef de projet pour le déploiement d'une solution transversale dans le cadre des délégations en matière de passation et d'exécution des marchés publics	€ 26.000,00	GC PARTNER CONSULTING
Services	Facture acceptée	MAFM19-201	Marché public de service pour un prestataire qui assurera une mission d'accompagnement de niveau expert dans la passation et l'exécution des marchés publics	€ 25.000,00	TENDER EXPERT B.V.B.A.
Services	Facture acceptée	MAFM19-236	Marché public de service relatif au curage de chambre et inspections des caméras	€ 11.490,00	RADOUX ET FILS S.A.
Services	Facture acceptée	MAFM19-256	Marché public de services relatif à la coordination sécurité santé	€ 29.900,00	BCSS
Services	Facture acceptée	MAFM19-198	Marché public de services relatif à l'entretien de parcelles par éco-pâturage	€ 2.340,00	DES MOUTONS, DES CANARDS ET DES OIES A.S.B.L.
Travaux	Facture acceptée	S19-2115	Marché public de travaux relatif au cloisonnement de la petite galerie polluant le Puits régulateur à Awans	€ 45.000,00	SOCOGETRA S.A.
Services	Facture acceptée	MAFM19-195	Marché public d'impression de plans	€ 16.500,00	POLYCOPIES
Fournitures	Facture acceptée	MAFM19-238	Marché public relatif à la fourniture d'une machine à affranchir	€ 10.054,00	INTIMUS INTERNATIONAL BELGIUM N.V.
Travaux	Facture acceptée	MAFM19-222	Marché public relatif à la plantation de haies et de massifs arbustifs, assorti d'un contrat de 3 ans pour l'entretien annuel des plantations	€ 11.542,00	SAMUEL HUQUE
Services	Facture acceptée	MAFM19-205	Marché public de services de rédaction d'un plan de formation	€ 29.900,00	A-TH S.C.R.L.

C. MARCHÉS ATTRIBUÉS À LA SUITE D'UNE REMISE EN CONCURRENCE DE PLUSIEURS OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE D'UNE CENTRALE D'ACHAT

Type	Procédure	Référence	Description	Total attribution	Adjudicataires
Services	Procédure ouverte	S18-1988/S19-2023	Mise à disposition d'un Legal Expert - Public Procurement & Contracting et un Public Procurement & Contracting Expert	€ 64.691,20	EBP CONSULTING S.C.R.L.
Services	Procédure ouverte	S19-2105	Service IT helpdesk	€ 396.000,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2111	Services IT dans le cadre de la refonte de la solution SIG	€ 613.360,00	NSI IT SOFTWARE & SERVICES S.A.
Services	Procédure ouverte	S19-2065	Services IT portant sur l'infrastructure IT et la performance des systèmes d'information	€ 325.000,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2071	Services Web, CMS et Portals dans le cadre du programme de transformation digitale de la CILE	€ 677.600,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2103	Marché public de services IT relatif à la mise à disposition d'un legal expert GDPR dans le cadre du programme de transformation digitale de la CILE	€ 85.680,00	CRANIUM BELGIUM NV
Services	Procédure ouverte	S18-2014	Mise à disposition d'un Project Management Officer dans le cadre de la guidance de projets	€ 173.800,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2104	Marché public de services relatif au WEB, CMS & Portals dans le cadre du programme de transformation digitale de la CILE	€ 109.950,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2107	Marché public de services IT relatif à la mise à disposition d'un programme manager senior dans le cadre du programme de transformation digitale de la CILE	€ 391.600,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2108	Services IT support projets	€ 678.800,00	CONTRASTE EUROPE
Services	Procédure ouverte	S19-2017	Mise à disposition de deux profils dans le cadre de l'évolution du site WEB de la CILE (Web Content Manager et Editorial Multimédia Manager)	€ 21.900,00	CONTRASTE EUROPE

Commandes passées en SAP

Le département a envoyé, pour l'année écoulée, 3.570 commandes dont certaines dans le cadre des marchés attribués repris ci-dessus.

Commandes sur 2019	Nombre	Valeur
Stock	1.255	2.052.729,79 €
Non stock	2.315	18.776.827,06 €
Total	3.570	20.829.556,85 €



**Compagnie
Intercommunale
Liégeoise des Eaux**

Société coopérative
à responsabilité limitée

Siège social :
Rue du Canal
de l'Ourthe, 8
B-4031 Angleur

www.cile.be

© CILE 2020